

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**

Séance du 1^{er} juillet 2014

(PV approuvé au CA du 30 septembre 2014)

Présents : 20

Procurations : 5

Collège A

Monsieur le président Jacques BAHl qui avait reçu procuration de Monsieur Alain BONNIN (président de l'université de Bourgogne)

Monsieur Jean-Claude DAUMAS

Monsieur Charles FORTIER qui avait reçu procuration de Monsieur Henri-Francis DUFOUR (maire de Vieux-Charmont)

Madame Estelle SEILLES qui avait reçu procuration de Monsieur François AUBIN

Monsieur Vincent FLECKINGER

Madame Marie-Christine WORONOFF

Collège B

Monsieur Abderrazzak KADMIRI

Madame Fabienne MOUGIN-GUILLAUME qui avait reçu procuration de Monsieur Rémy VIENNET

Monsieur Yannick GABUTHY

Madame Laurence ANDERHUEBER

Monsieur Oussama BARAKAT

Personnels BIATSS

Madame Valérie DELISLE (liste indépendante pour l'Université)

Madame Christelle TRAXER (liste UNSA-EDUCATION)

Usagers

Monsieur Alexis BEHRA (liste BAF)

Madame Inès SEMATI (liste BAF)

Monsieur David PETROVIC (liste BAF)

Madame Léa DESCOURVIERES (liste BAF)

Personnalités extérieures

Monsieur Dominique SCHAUSS (Municipalité de Besançon)

Monsieur Yannick FAVORY (Conseil économique social et environnemental régional) qui représentait Monsieur Dominique ROY président du CESE) et qui avait reçu procuration de Monsieur Jacques LONCHAMP

Membre de droit

Monsieur Rémy NOTARO représentait monsieur le recteur

Personnes excusées

Madame Frédérique BAEHR (liste FERC SUP CGT/SNTRS-CGT)

Monsieur Bernard CRETIN (directeur de l'ENSMM)

Le président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 mai 2014

Aucune demande de corrections ou de compléments n'est faite.

Le président soumet le procès-verbal au vote.

Vote : unanimité

2. Point d'information sur la COMUE Bourgogne Franche-Comté

Le 10 juillet, le CA aura à se prononcer sur le texte des statuts et non sur le préambule, qui peut encore évoluer.

Lors de la dernière séance, le CA a émis le souhait que le président rediscute avec les partenaires de la place de l'ESC comme membre fondateur.

Des échanges ont eu lieu avec le ministère sur le projet de statuts, puis la discussion s'est déroulée le lundi 23 juin avec les partenaires pour reprendre toutes les questions et remarques émises par les directions du ministère et par les communautés universitaires.

Le débat s'est ensuite focalisé sur la place de l'ESC. Son directeur a avancé des critères objectifs en matière de formation et de recherche.

Le président donne lecture des arguments avancés lors de la réunion de l'université fédérale du 23 juin. Concernant la formation, les arguments concernent la durée d'habilitation pour délivrer le grade de master (5 ans), et les diverses accréditations dont bénéficie l'ESC. Une comparaison avec diverses autres écoles de management est présentée.

Des arguments sont ensuite développés concernant la recherche, le nombre d'enseignants-chercheurs, les publications, les contrats de recherche.

Le statut de l'ESC a évolué de 1900 à 2012, il s'agit désormais d'une association à but non lucratif de type loi 1901. Son budget provient pour 75 % des droits d'inscription, dont le montant est de 8 000 € par an.

D'autres chiffres clés sont évoqués : 3 sites dont celui de Dijon, 1 900 étudiants.

Au regard de ces arguments, le président a déclaré le 23 juin qu'il soutiendrait l'entrée de l'ESC comme membre fondateur de la COMUE.

Jean-Luc HABERMACHER connaît l'ESC Dijon et trouve que cette école a toute sa place dans la COMUE. Il souhaite savoir quels arguments pourraient perdurer pour empêcher cette entrée.

Laurence ANDERHUEBER souhaite connaître l'objectif de l'ESC pour son entrée dans la COMUE.

Le président répond que l'ESC cherche une notoriété plus grande, une évaluation par un organisme public et des coopérations nouvelles pour se développer notamment en recherche.

Abderrazzak KADMIRI souhaite savoir quel serait le ou les risques si l'UFC s'opposait à l'entrée de l'ESC.

Le président répond que le risque est que la COMUE se fasse sans l'université, l'UFC serait alors associée à la COMUE. Dans ce cas, le projet devrait de toute façon être revu ne serait-ce que sur le sujet des écoles doctorales.

Vincent FLECKINGER s'inquiète du manque de poids de l'UFC dans cette décision.

Macha WORONOFF revient sur l'équité territoriale à laquelle elle se dit tout aussi attachée que le président BONNIN.

Jean-Luc HABERMACHER pense qu'il faut revenir sur le projet plutôt que de ne réfléchir que géographiquement.

Yannick FAVORY s'inquiète pour l'UFC si nous lâchons sur l'ESC dès maintenant, avec la remise en cause de l'équilibre territorial. De plus, il revient sur le peu de missions transférées par les écoles bourguignonnes alors qu'elles souhaitent absolument intégrer la COMUE.

Dominique SCHAUSS revient sur la question de l'équilibre territorial. Quelle solution proposer pour avancer ?

Le président répond que pour y parvenir, il faut faire rentrer une autre école, l'ISBA pouvant être une solution. Par contre, il conviendra dans ce cas de reprendre le processus du vote de tous les établissements d'un texte commun.

Macha WORONOFF pense qu'il ne faut pas seulement faire entrer une autre école franco-comtoise mais, plus fondamentalement, inscrire l'équilibre territorial dans les statuts.

Alexis BEHRA souhaite connaître les conséquences d'un report du vote au mois de septembre.

Christelle TRAXER reprend le calendrier en cas de report du vote du 10 juillet.

Oussama BARAKAT revient sur le principe d'équilibre territorial qui est inscrit dans les statuts de la FCS et de l'UF. Il faudrait aussi indiquer la pluridisciplinarité comme principe de base.

Vincent FLECKINGER revient sur la question de la représentativité au CA et du mode de scrutin. Il souhaite des garanties sur cette question.

Reprenant et synthétisant l'ensemble des propositions, Charles FORTIER propose d'intégrer la notion d'équilibre territorial dans le préambule des statuts, sans pour autant revoir les statuts eux-mêmes : il suggère que l'équilibre territorial soit interprété comme un principe souple, évitant clairement une disproportion dans la représentation de la Bourgogne et de la Franche-Comté mais n'impliquant pas une parité stricte dans le nombre des établissements membres de la COMUE.

Le président soumet cette proposition à un vote indicatif, en rappelant que le texte des statuts sera soumis à un vote formel lors de la séance du CA du 10 juillet.

Vote : majorité – 1 contre et 3 abstentions

3. Affaires financières

3.1. Budget rectificatif 1-2014 (annexe 1, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le président demande au DGS de présenter ce point.

Le DGS s'appuie sur un Powerpoint qui reprend les éléments du contexte, les modifications induites par ce budget rectificatif aussi bien en prélèvement sur fonds de roulement qu'en recettes nouvelles. Le diaporama se termine par la présentation des votes demandés au CA.

Le DGS précise que ce budget rectificatif permet de couvrir 57 % des demandes de structures, demandes beaucoup plus maîtrisées que les années précédentes.

Au terme de cette présentation, les élus étudiants souhaitent en savoir plus sur l'utilisation du FSDIE, notamment au regard de la suppression du droit sport.

Le DGS répond que le budget rectificatif proposé n'aborde pas cette question. Le débat pourra être ouvert pour le budget 2015, lors du vote des grandes masses par le CA.

Au terme des discussions, le président propose au vote :

Vote du budget rectificatif de l'établissement : unanimité

Vote du budget rectificatif du SAIC : unanimité

Vote du budget rectificatif agrégé : unanimité

3.2. Procédure d'élaboration du budget 2015 (annexe 2, document envoyé aux conseillers par courriel)

Le DGS présente le document envoyé aux conseillers. Il s'agit d'inscrire dans le temps les grands moments de la préparation du budget à partir de 2015 et au-delà si aucune modification n'est apportée. Le document présente aussi les articulations entre le CA et les deux commissions recherche et formation puisque la loi du 22 juillet 2013 a accordé une place importante aux deux commissions.

Après discussion, la procédure d'élaboration du budget 2015 est soumise au vote.

Vote : unanimité

3.3 Tarifs du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (annexe 3, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

De nouveaux tarifs du DAEU applicables à compter de l'année 2014-2015 sont proposés. L'objectif est que les étudiants obtiennent des financements pour s'inscrire au DAEU. Une possibilité d'exonération est aussi prévue.

Les tarifs sont le résultat d'un travail entre le service de formation continue et le CTU.

Après discussion, ces nouveaux tarifs du DAEU sont soumis au vote.

Vote : unanimité

3.4 Tarifs d'inscription au CLA (annexe 4, documents envoyés aux conseillers avec la convocation)

Les tarifs d'inscription au CLA pour l'année 2014-2015 sont présentés. Des modifications sont apportées par rapport aux tarifs 2013-2014.

Après discussion, ces tarifs d'inscription au CLA sont soumis au vote.

Vote : unanimité

3.5 Tarifs d'utilisation du mésocentre de calcul (annexe 5, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Il convient de définir des coûts pour l'utilisation des moyens de calcul du mésocentre.

Les coûts proposés résultent d'un travail d'analyse avec le service pilotage. Ils sont conformes à ce qui se pratique généralement. Le comité de pilotage du mésocentre est à l'origine de cette demande de calcul des coûts. Un système de ticket modérateur sera mis en place en fonction du nombre d'heures d'utilisation par le laboratoire. Un tarif à l'heure de calcul est également établi concernant les heures financées sur des contrats.

Ces tarifs d'utilisation du mésocentre de calcul doivent être validés par le CA pour être reconnus par les partenaires dans le cadre des contrats. Après discussion, ils sont soumis au vote.

Vote : unanimité

3.6 Avenant à l'accord de collaboration avec l'université de Kinshasa (annexe 6, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

L'université de Franche-Comté est partenaire de l'université de Kinshasa depuis les années 2000. Dans le cadre de ce partenariat, l'université de Kinshasa souhaite développer un nouveau programme visé par le texte transmis aux administrateurs.

Un financement a été obtenu d'une réserve parlementaire. Ce financement doit bénéficier à l'université de Kinshasa mais être versé dans un premier temps à l'UFC.

Le montant maximum est de 9 050 €. Il est demandé au CA d'autoriser le président à accorder cette aide qui n'impacte pas les ressources de l'UFC.

Après discussion, cet avenant est mis aux voix.

Vote : unanimité

4. Ressources humaines

Les points 4.1 et 4.2 sont reportés.

4.3 Validation de la charte hygiène et sécurité, après avis du Comité technique du 10 juin 2014 (annexe 7, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Une nouvelle version de la charte hygiène et sécurité a été présentée et approuvée par le CHSCT et par le CT.

La modification essentielle concerne l'interdiction de la e-cigarette au même titre que la cigarette dans l'ensemble des locaux universitaires à l'exception des appartements de service.

Après discussion, la charte hygiène et sécurité est mise aux voix.

Vote : unanimité

4.4 Présentation du guide du personnel en situation de handicap, pour information

Le DGS présente le guide élaboré par l'université relatif aux personnels en situation de handicap et remercie ceux qui ont contribué à sa réalisation. Ce guide, résultant d'un travail de 6 mois entre différents services, aborde l'ensemble des problématiques et permet à chacun de connaître l'essentiel. Il s'appuie sur des témoignages.

Ce document a été présenté en CHSCT et en CT.

Une discussion s'engage sur le document.

5. Validation des travaux de la commission de la recherche du Conseil académique de l'UFC du 17 juin 2014

Les 4 dossiers des points 5.1 à 5.4 ont été validés par la commission de la recherche lors de la séance du 17 juin 2014.

5.1 Projet FUI NEOTAG (annexe 8, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Pour l'université, ce projet concerne le laboratoire FEMTO-ST.

Au total, il s'élève à 1 993 260,85 € avec un montant d'aides de 986 739,41 €. La partie concernant l'UFC s'élève à 438 522,26 € et l'aide demandée s'élève à 175 408,90 €.

Après discussion, le projet FUI NEOTAG est soumis au vote.

Vote : unanimité

5.2 Inter-Reg Communauté du Savoir Franco-Suisse (annexe 9, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Pour l'université, ce projet concerne l'ensemble de l'établissement. Pour la partie française, le budget total s'élève à 188 294,32 €. Le financement attendu du FEDER s'élève à 111 715,46 € soit 59,33 %, l'UFC apporte 20 % du financement.

Vote : unanimité

5.3 Inter-Reg COMM-PME (annexe 10, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le but de cette recherche est de réaliser un outil d'autodiagnostic de communication pour les PME sous-traitantes de l'Arc jurassien.

Sur un budget de 80 013,18 €, l'UFC en apporte 33,79 % soit 27 032,76 €. L'aide sollicitée au FEDER est de 60 % soit 48 009,37 €.

Vote : unanimité

5.4 Feder Shine Evolution (annexe 11, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le premier objectif du projet est de permettre aux utilisateurs de Shine Engine de déployer leurs applications sur toutes les plateformes de distribution de contenu représentatives du marché actuel.

Sur un coût total de 239 563 €, 85 000 € sont sollicités de la part du FEDER.

L'université apporte un financement à hauteur de 69 494 €.

Vote : unanimité

6. Validation des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'UFC du 24 juin 2014

6.1 Habilitation du diplôme d'orthophonie (annexe 12, document envoyé aux conseillers par courriel)

Frédéric MUYARD présente la demande d'habilitation pour délivrer le diplôme d'orthophonie. Ce projet a été approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'UFC du 24 juin 2014.

Après discussion, cette habilitation du diplôme d'orthophonie est mise aux voix.

Vote : unanimité

6.2 Calendriers des UFR SMP et SJPEG (complément) (annexe 13, documents envoyés aux conseillers par courriel)

Les calendriers présentés complètent ceux approuvés lors de la séance précédente. Pour les étudiants en médecine, la période de révision de 5 jours a été prise en compte pour les 3^{ème} et 4^{ème} années.

Pour SJPEG, la directrice de l'UFR a précisé des éléments lors de la réunion de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Léa DESCOURVIERES intervient et demande qu'une semaine de révision soit prévue avant les sessions d'examens à l'UFR SJPEG.

Une discussion s'engage à ce propos.

Les calendriers sont soumis au vote, complétés par le texte suivant :

- celui de l'UFR SMP, tel quel ;
- celui de l'UFR SJPEG, à la double condition :
 - o de prévoir, pour chacun des deux semestres, une semaine de révision entre la fin des enseignements et le début des examens ;
 - o sans diminuer le nombre de semaines de cours par semestre (12 semaines).

Vote : unanimité

6.3 DU de recherche appliquée, mention sciences, et DU Entrepreneuriat (annexe 14)

Le dossier du DU Entrepreneuriat n'est pas abordé car il n'est pas achevé.

Le DU de recherche appliquée, mention sciences, s'adresse aux étudiants titulaires d'un master non retenus en thèse : il leur permet d'avoir une année d'expérience encadrée en laboratoire. Les frais de formation sont réduits, c'est pourquoi le tarif proposé pour l'inscription est celui du master.

Après discussion, le DU de recherche appliquée, mention sciences est mis aux voix.

Vote : unanimité

6.4 Périodes d'inscription (annexe 15, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le tableau présenté n'appelle pas de remarque particulière. Il est soumis au vote.

Vote : unanimité

7. Affaires statutaires

7.1 Proposition du CA, après audition, en vue de la nomination par le président de l'UFC du directeur de l'université ouverte, le conseil de gestion de l'université ouverte ayant été consulté

Le mandat de la directrice de l'université ouverte arrive à son terme. Un appel à candidature a donc été lancé. Une seule candidature a été proposée, il s'agit de celle de Madame Damienne BONNAMY, actuelle directrice. Le conseil de gestion de l'université ouverte, après l'avoir auditionnée, a émis un avis favorable à l'unanimité. Le président a souhaité que Madame BONNAMY puisse également intervenir devant le CA pour éclairer l'avis que ce conseil doit formuler au président avant qu'il ne nomme le directeur.

Madame BONNAMY donne le bilan de son mandat et fixe les axes à développer pour une nouvelle période. L'université ouverte dispose de 7 antennes locales et compte 3 200 inscrits. Les conférences touchent le secteur lettres pour les 2/3, et pour 1/3 l'ensemble des autres secteurs.

Après la présentation, un débat s'engage avec les membres du conseil notamment à l'initiative du président sur l'articulation avec l'association de soutien à l'université ouverte. Le DGS précise que les missions universitaires doivent être parfaitement dissociées de celles de l'association.

Madame BONNAMY défend le modèle associatif qui collabore au service public. Cette situation est très fréquente, notamment dans les collectivités. La cour des comptes lors de son audit en 1999 n'a rien trouvé d'anormal à ce modèle. Les mêmes conclusions ressortent d'échanges sur le sujet avec des magistrats.

Puis Madame BONNAMY quitte la salle.

Estelle SEILLES précise quelques échanges tenus lors de la réunion du conseil de gestion de l'université ouverte.

Le président soumet cette candidature au vote.

Vote : unanimité

7.2 Désignation d'un vice-président étudiant délégué

Clémentine LAB, vice-présidente étudiante déléguée, ayant souhaité mettre fin à son mandat, le président propose de la remplacer. Il a reçu deux candidatures et demande au CA de retenir celle d'Alexandre PERRIN, au regard notamment de son parcours.

Macha WORONOFF souhaite connaître ses motivations.

Alexandre PERRIN répond qu'il s'inscrit dans la continuité du travail mené et veut s'investir notamment sur les missions du BVE et sur les emplois étudiants.

Après discussion, la proposition de désigner Alexandre PERRIN comme vice-président étudiant délégué est mise aux voix.

Vote : unanimité

7.3 Nouveaux statuts de l'université de Franche-Comté, après avis du Comité technique du 26 juin 2014

Le président précise que le point sera traité à la séance du 10 juillet.

Alexis BEHRA indique que les étudiants souhaitent toutefois discuter de la composition du CA. Ils défendent une composition à 34 membres, comprenant 6 élus étudiants et 16 enseignants.

Le président déclare entendre cette demande mais souhaite regarder la composition globale du CA le 10 juillet. Néanmoins, il accepte de soumettre au vote, en vue du prochain CT, le fait que les étudiants seraient représentés par 6 membres au CA.

Vote : unanimité

7.4 Nouveaux statuts du CLA (annexe 16)

Le président précise l'importance qu'il accorde aux statuts du CLA.

Le DGS rappelle le contexte et indique que plus de 10 heures de réunions ont été consacrées au sujet avec une commission au CLA. Lors de la dernière séance du conseil de gestion du CLA, une partie du travail mené a été remis en cause. Le document transmis aux membres du CA est celui voté par le conseil de gestion du CLA. Le DGS propose 4 modifications par rapport au texte transmis. 2 lui semblent importantes et 2 mineures.

Les 2 importantes concernent, aux articles 5 et 6, la consultation des personnels sur les candidatures aux fonctions de directeur adjoint, de responsable de formations en langues vivantes étrangères et de responsable de l'ingénierie et de l'expertise (article 5) et de coordinateur pédagogique (article 6). Il propose de supprimer les consultations et motive cette proposition.

Les 2 modifications mineures concernent l'article 8.1, où il convient de remplacer le CEVU par la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique et le vice-président de l'université délégué aux relations internationales et à la Francophonie par un vice-président de l'université nommé par le président.

Le débat s'engage sur le texte ainsi modifié et les membres du CA font preuve de leur accord sur les modifications proposées. Le texte est soumis au vote.

Vote : unanimité

7.5 Désignation d'un représentant de l'université au conseil de gestion d'AIP Primeca

Après l'appel à candidature, seul Monsieur Christophe PERRARD s'est déclaré intéressé. Il remplit les conditions requises. Le président propose sa nomination.

Vote : unanimité

7.6 Section disciplinaire du CA compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants : détermination par tirage au sort de l'ordre dans lequel les membres seront appelés à siéger en formation de jugement (en application de l'article R712-18 du code de l'éducation)

Il convient de tirer au sort l'ordre dans lequel les membres enseignants de la section disciplinaire seront appelés à siéger en formation de jugement.

Les tirages donnent les résultats suivants :

- Pour les professeurs d'université
 - o Vincent FLECKINGER
 - o Macha WORONOFF
 - o François AUBIN
 - o Estelle SEILLES
 - o Jean-Claude DAUMAS
- Pour les maîtres de conférences
 - o Oussama BARAKAT
 - o Fabienne MOUGIN-GUILLAUME
 - o Rémy VIENNET
 - o Pascal BERION
 - o Yannick GABUTHY
 - o Abderrazzak KADMIRI
- Pour les enseignants du second degré
 - o Cyrille VERNA
 - o Anne-Emmanuelle GROSSI

8. Questions diverses

8.1. Montant et exonération des droits d'inscription à l'université ouverte (annexe 17, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le document est présenté. Il sera valable à compter du 1^{er} septembre 2014.

Après discussion, les droits d'inscription à l'université ouverte sont mis aux voix.

Vote : unanimité

Le directeur général des services



Christophe de CASTELJAU

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Budget rectificatif 1 - 2014

Annexe 2 : (document envoyé aux conseillers par courriel)

- ◀ Procédure d'élaboration du budget 2015

Annexe 3 : (document envoyé aux conseillers par courriel)

- ◀ Tarifs du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Annexe 4 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Tarifs d'inscription du CLA

Annexe 5 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Tarifs d'utilisation du mésocentre de calcul

Annexe 6 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Avenant à l'accord de collaboration avec l'université de Kinshasa

Annexe 7 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Validation de la charte hygiène et sécurité

Annexe 8 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Projet FUI NEOTAG

Annexe 9 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Inter-Reg Communauté du Savoir Franco-Suisse

Annexe 10 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Inter-Reg COMM-PME

Annexe 11 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Feder Shine Evolution

Annexe 12 : (document envoyé aux conseillers par courriel)

- ◀ Habilitation du diplôme d'orthophonie

Annexe 13 : (document envoyé aux conseillers par courriel)

- ◀ Calendrier des UFR SMP et SJEPEG

Annexe 14 :

- ◀ DU de recherche appliquée, mention sciences

Annexe 15 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Périodes d'inscription

Annexe 16 :

- ◀ Nouveaux statuts du CLA

Annexe 17 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Montant et exonération des droits d'inscription à l'université ouverte

PROCEDURE D'ELABORATION BUDGETAIRE

L'article 11 du décret 2008-618 stipule : «... sur proposition du Président, le Conseil d'Administration arrête la procédure interne d'élaboration du budget, notamment les modalités d'association des différentes composantes... »

La procédure d'élaboration du budget proposée est donc la suivante :

I/ Mise en place du dialogue de gestion avec les composantes (2 phases) :

- 1) Caractérisation – Positionnement par rapport à l'établissement, constat partagé, évolution souhaitée notamment dans les domaines formation et recherche.

JUIN-JUILLET

- 2) Campagne d'emplois et répartition des moyens

SEPTEMBRE

II/ Débat d'orientation budgétaire : choix politiques, traduction financière, validation des différentes masses (actions communes, contrats, dotations des composantes), validation des dotations sur projets, engagements pluriannuels en cours et envisagés. Enveloppes allouées à la formation et à la recherche.

SEPTEMBRE

Lettre de cadrage : traduction des orientations validées par le conseil d'administration, contribution des composantes et structures à la politique de l'établissement, plafond cours complémentaires et dotation des composantes.

SEPTEMBRE – OCTOBRE

III/ Répartition d'enveloppes

- Moyens destinés à la formation par la commission de la formation
- Moyens destinés à la recherche par la commission recherche

IV : Elaboration du budget des composantes et vote des conseils des composantes

15 OCTOBRE – 15 NOVEMBRE

V : Vote du budget

Projet annuel de performance, les restes à réaliser sur conventions, plafond d'emplois, programme pluriannuel d'investissement.

DECEMBRE

NB : les périodes sont indicatives

Tarifs formation continue pour le DAEU

- DAEU financé : 300 €/matière
- DAEU individuel : 120 €/matière (une exonération à 60 € est possible ; elle est accordée par le directeur du CTU sur dossier)
- Remise à niveau : 60 € /matière

Master Sciences du langage

Expertise, ingénierie

Master Arts, Lettres, Langues, Sciences du langage

spécialité : "Didactique du FLE/FLS : Appropriation, apprentissage et dispositifs d'enseignement"

Première année - formule mixte : à distance et en présentiel

dates	nombre de semaines	prix en Euros
2014 session en présentiel du 23-06 au 14-08	8	570
2015 cours à distance de septembre 2014 à mai 2015		+ droits universitaires pour les non boursiers du gouvernement français

contacts : master-cla@univ-fcomte.fr ou charlene.gourand@univ-fcomte.fr

Deuxième année - Parcours 2 : Ingénierie de la formation - formule mixte : à distance et en présentiel

début du programme	soutenance du mémoire	prix en Euros
2014 13-10-2014	avant le 30-06-2015	615*

NOUVEAU ! Possibilité de suivre un stage de formation à l'habilitation des examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF (niveaux A1 à B2)

27, 28 et 29 octobre 2014		100
du 13-10 au 24-10-2014 : présentiel 1		+ droits universitaires pour les non boursiers
du 25-10-2014 au 01-02-2015 : enseignement à distance		du gouvernement français
du 02-02 au 13-02-2015 : présentiel 2		+ Sécurité sociale obligatoire pour les étudiants
de mars à juin 2015 : stage professionnel		âgés de moins de 28 ans

contacts : master-cla@univ-fcomte.fr ou charlene.gourand@univ-fcomte.fr

* En plus des frais d'inscription, des frais sont à prévoir pour le stage pratique.

Expertise / Ingénierie de la formation

mise à disposition de l'expertise de la CLA

nous consulter

Le Centre de linguistique appliquée de Besançon, à travers son pôle Ingénierie, est un acteur de la coopération linguistique et éducative et développe une action à l'international. Depuis 50 ans, le CLA a tissé des liens très étroits avec de nombreux partenaires universitaires et institutionnels, en matière d'ingénierie éducative, de diffusion du français et du contrôle de la qualité des formations et des dispositifs de formation. Le CLA met son savoir-faire au service de vos projets.

contacts : ingenierie-cla@univ-fcomte.fr

Enseignement du français langue étrangère

French as a Foreign Language
Kurse: «Französisch als Fremdsprache»

Pratique de la langue - Cours intensifs mensuels - 4 ou 3 semaines*

Intensive Courses of 4 or 3 weeks* / 4- oder 3- wöchige Intensivkurse*

dates	nombre de semaines	nombre d'heures	nombre moyen de stagiaires* **	prix en Euros	acompte en Euros
2014 du 01-09 au 26-09	4	95	13	860	420
du 29-09 au 24-10	4	95	13	860	420
du 27-10 au 21-11	4	90	13	815	400
du 24-11 au 19-12	4	95	13	860	420
2015 du 05 au 23-01	3	70	13	655	420
du 26-01 au 20-02	4	95	13	880	420
du 02 au 27-03	4	95	13	880	420
du 30-03 au 24-04	4	90	13	835	420
du 04-05 au 29-05	4	80	13	745	400
du 01 au 26-06	4	95	13	880	400
du 06 au 31-07	4	90	13	870***	420
du 03 au 28-08	4	95	13	915***	440
du 31-08 au 25-09	4	95	13	880	420
du 28-09 au 23-10	4	95	13	880	420
du 26-10 au 20-11	4	90	13	835	400
du 23-11 au 18-12	4	95	13	880	420

contacts : cours-intensifs-cla@univ-fcomte.fr ou fle-cla@univ-fcomte.fr

* Incluent tests, ateliers, activités pédagogiques extérieures, travail en autonomie à la médiathèque et document de travail.

Include tests, special modules, extra curricular pedagogical activities and document.

In der Stundenanzahl sind inbegriffen Test, Unterricht, Workshops, pädagogische Aktivitäten ausserhalb des Unterrichts, unterrichtsbegleitendes Arbeiten im MultimediaSelbstlernzentrum und Unterrichtsmaterial.

** En dessous de 8 stagiaires inscrits par groupe de niveau, le CLA mettra en place un programme spécial, pouvant associer un travail avec un enseignant et en autoformation.

If fewer than 8 students are enrolled in a group of a given level, the CLA will set up a special programme combining independent study with work in presence of a teacher.

Für Gruppen mit weniger als 8 eingeschriebenen Kursteilnehmern organisiert das CLA ein spezifisches Kursprogramm, das Direktunterricht und Selbstlernen umfassen kann.

*** Formule incluant 4 demi-journées d'activités pédagogiques extérieures.

This price includes 4 half days of extra curricular pedagogical activities.

Inbegriffen 4 Halbtage pädagogische Aktivitäten ausserhalb des Unterrichts.

Cours semi-intensifs semestriels

Semi-intensive Courses / Semesterkurse

dates	tests et orientations	nombre d'heures	prix en Euros	acompte en Euros
2014 • Cours semi-intensif d'hiver / Winter semi-intensive Courses / Wintersemesterkurse du 15-09 au 19-12-2014	09-09-2014	195	1 225	700
2015 • Cours semi-intensif de printemps / Spring semi-intensive Courses / Frühlingssemesterkurse du 02-02 au 22-05-2015	27-01-2015	195	1 295	700
• Cours semi-intensif d'été / Summer semi-intensive Courses / Sommersemesterkurse du 26-05 au 21-08-2015	26-05-2015	195	1 295	700
• Cours semi-intensif d'hiver / Winter semi-intensive Courses / Wintersemesterkurse du 14-09 au 18-12-2015	08-09-2015	195	1 365	700

contacts : cours-sj-cla@univ-fcomte.fr ou fle-cla@univ-fcomte.fr

Vacances : Automne : du 25-10 au 02-11-2014 inclus • Noël : du 20-12-2014 au 04-01-2015 inclus
Hiver : du 21-02 au 01-03-2015 inclus • Printemps : du 25-04 au 10-05-2015 inclus
[Automne 2015 : du 24-10 au 01-11-2015 inclus • Noël 2015 : du 19-12-2015 au 03-01-2016 inclus]

Formation semestrielle Langue, culture et société

Semester-long Course in Language, Culture and Society / Semesterkurse: Sprache, Kultur und Gesellschaft

dates	tests et orientations	nombre d'heures	prix en Euros par semestre*	acompte en Euros
2014 1 ^{er} semestre du 15-09 au 19-12-2014	08-09-2014	195	1225	700
2015 2 ^e semestre du 02-02 au 22-05-2015	26-01-2015	195	1295**	700
2015 1 ^{er} semestre du 14-09 au 18-12-2015	07-09-2015	195	1365	700

2016 contacts : cours-lcs-cla@univ-fcomte.fr ou fle-cla@univ-fcomte.fr

Vacances du CLA : Automne : du 25-10 au 02-11-2014 inclus • Noël : du 20-12-2014 au 04-01-2015 inclus
Hiver : du 21-02 au 01-03-2015 inclus • Printemps : du 25-04 au 10-05-2015 inclus
[Automne 2015 : du 24-10 au 01-11-2015 inclus • Noël 2015 : du 19-12-2015 au 03-01-2016 inclus]

Important - prévoir les frais suivants** :**

- + frais d'inscription : tarif revu chaque année (inscription administrative à l'Université de Franche-Comté - statut d'Étudiant et inscription au Diplôme universitaire d'études françaises)
- + frais obligatoires d'adhésion à la Sécurité sociale (Sécurité sociale étudiants moins de 28 ans : 211 € en 2013-2014)

*14 semaines par semestre : 1 semaine de tests, orientations et présentation des modules et 13 semaines de formation.

14 weeks per semester: one week of testing, orientation and presentation of study modules, followed by 13 weeks in training.

14 Wochen pro Semester: Tests, Beratung und Vorstellung der Unterrichtsmodule in der 1. Woche, anschließend 13 Wochen Kurs.

** Il existe une possibilité de stage pour les étudiants inscrits à l'Université de Franche-Comté. S'adresser au responsable pédagogique / CLA students who also have full student status at the University of Franche-Comté may be eligible for a traineeship. See your programme head / Studenten, die an der Université de Franche-Comté eingeschrieben sind, können an einem Kurs teilnehmen. Bitte wenden Sie sich dazu an den Responsable pédagogique.

*** Coûts non définis au moment de cette édition / Prices not yet set before going to press with this edition. / Kosten sind bei Drucklegung noch nicht bekannt

Passerelle vers l'université

Preparation for University Study / Universitätsvorbereitungslehrgänge

dates	nombre de semaines	nombre d'heures	prix en Euros*	acompte en Euros
du 06 au 31-07-2015	4	80	645	350
du 03 au 28-08-2015	4	80	645	350

contacts : emmanuelle.arbey@univ-fcomte.fr ou fle-cla@univ-fcomte.fr

* 580 € si vous êtes déjà inscrit en 2014-2015 dans une formation semestrielle ou si vous avez déjà suivi deux sessions de cours intensifs.

580 € if you are already enrolled in 2014-2015 on a semester course or if you have already taken two sessions of intensive courses.

580 €, falls Sie schon für einen Semesterkurs 2014-2015 eingeschrieben sind oder schon an zwei Intensivkursen teilgenommen haben.

Cours de français sur objectifs spécifiques • FOS[■]

French for Specific Purposes / Kurse für französische Fachsprachen

domaines exemples	nombre d'heures	prix en Euros	acompte en Euros
Affaires et économie, Droit, Sciences et techniques, Hôtellerie et tourisme, Médecine et santé, Relations internationales	50 ou 100 2 à 4 semaines		sur devis

contacts : isabelle.grunenwald@univ-fcomte.fr ou fle-cla@univ-fcomte.fr

■ Pour groupes constitués / For already-formed groups / Für bereits bestehende Gruppen

Formations à la demande

Courses on Request / Kurse auf Anfrage

	nombre d'heures	prix en Euros	acompte en Euros
• Stages Juniors, collégiens et lycéens / Courses for young people / Juniorkurse [■] à la demande			sur devis
• Bain linguistique / Language «Baths» / Höchstintensive Individualkurse			
pour 1 personne	20	1 630	800
	40	3 265	1 600
	46 ▼	3 755	1 900
pour 2 à 4 personnes	20	1 860	900
	40	3 720	1 600
	46 ▼	4 270	2 135
• Cours collectif sur mesure / Tailor-made group courses / Massgeschneiderte Gruppenkurse nous consulter / please contact us / befragen Sie uns, bitte			

contacts : isabelle.grunenwald@univ-fcomte.fr ou fle-cla@univ-fcomte.fr

▼ Cette formule inclut 4 repas par semaine avec le formateur.
This includes 4 meals with the teacher.
Inbegriffen 4 Mahlzeiten mit dem Lehrer.

■ Pour groupes constitués
For already-formed groups
Für bereits bestehende Gruppen

Diplômes nationaux DELF - Diplômes d'études en langue française

Diploma of French Language Studies / DELF Sprachdiplom Französisch Elementarstufe

Diplômes nationaux DALF - Diplômes approfondis de langue française

Diploma of Further Studies in the French Language / DALF Aufbaustufe

	inscriptions	épreuves	prix en Euros* par diplôme
1 ^{ère} session	du 01 au 31-10-2014	du 10 au 12-12-2014	
2 ^e session	du 23-03 au 17-04-2015	du 27 ou 29-05-2015	
3 ^e session	du 01 au 26-06-2015	du 22 au 24-07-2015**	
diplôme DELF A1			69
diplôme DELF A2			69
diplôme DELF B1			122
diplôme DELF B2			122
diplôme DALF C1			122
diplôme DALF C2			122
diplôme DELF B2 option professionnelle		les 11-12-2014 et 28-05-2015	122
Cours de préparation au DELF / DALF - niveaux B1, B2, C1 ; à l'oral et à l'écrit			
2 sessions de 39h	entre le 15-09 et le 19-12-2014 ; entre le 02-02 et le 22-05-2015		150

contacts : charlene.gourand@univ-fcomte.fr ou fle-cla@univ-fcomte.fr

- * Personnes non inscrites au CLA : + 60 € supplémentaires pour frais de dossier (valable deux ans).
Candidates not enrolled at the CLA: + 60 € supplementary administrative fee (valid for two years).
Kandidaten, die nicht am CLA eingeschrieben sind, bezahlen eine zusätzliche Verwaltungsgebühr von 60 € (Gültigkeit 2 Jahre).

** Uniquement DELF B1, B2 et C1 en juillet / DELF B1, B2 and C1 only in July / Im Juli nur DELF B1, B2 und C1

Tests de connaissance du français - TCF Test in French / Sprachtest

TCF-DAP - demande d'admission préalable en filière universitaire (Licence 1)

Application for admission to « Licence 1 » must be filed in advance /

Antrag auf Voreinschreibung an der Universität (Licence 1)

	Inscriptions 4 semaines avant / 4 Weeks before / 4 Wochen vor Beginn	épreuves	prix en Euros
TCF-DAP		nous consulter	65**
TCF		20-03 ; 19-06 ; 21-08-2015	
• 3 épreuves obligatoires			64*
• épreuves optionnelles			écrit 33* oral 40*
TCF pour le Québec		20-03 ; 19-06 ; 21-08-2015	82
TCF pour l'accès à la nationalité française - TCF ANF		21-11-2014 ; 27-03 ; 26-06-2015	82

contacts : charlene.gourand@univ-fcomte.fr ou fle-cla@univ-fcomte.fr

- * Les personnes non inscrites au CLA doivent acquitter 60 € supplémentaires pour frais de dossier (valable deux ans).
Candidates not enrolled at the CLA must pay a supplementary administrative fee of 60 € (valid for two years).
Kandidaten, die nicht am CLA eingeschrieben sind, bezahlen eine zusätzliche Verwaltungsgebühr von 60 € (Gültigkeit 2 Jahre).

** Prix indicatif 2013-2014 / Price in 2013-2014 / Richtpreis 2013-2014

Vous loger à Besançon

Your Accommodation in Besançon
Unterbringung in Besançon

Pour toute réservation, nous vous invitons à contacter directement l'établissement concerné.
For reservations, please contact the following establishments directly / Reservierung direkt bei der angegebenen Adresse.

Ces prix sont non contractuels.

Prices subject to change without prior notification / Preise können geändert werden.

Hébergement chez l'habitant

Accommodation in private homes / Privatunterkunft

- chambre dans une famille d'accueil
formule « demi-pension »
(incluant location de la chambre particulière, petit déjeuner et repas du soir) :
Room with a host family « half-board » option
Zimmer bei einer Familie Halbpension
..... 25 €
/jour/day/Tag
26 € du 01-09-2014 au 31-08-2015

Pour toute réservation, merci de remplir la fiche de renseignements (en fin de catalogue) et de la retourner à :

For reservations, please fill in the information form and return it to:

Wenn Sie an einer dieser Unterbringungsarten interessiert sind, füllen Sie bitte das Formular "Antrag auf Unter-bringung" aus und senden es an:

- chambre chez un particulier
formule « semi-indépendance » :
Room in a private home
« semi-independence » option
" Halbnunabhängige " Privatunterkunft
..... de 250 € à 350 €
environ/approx./ungefähr
/mois/month/Monat

**Centre de linguistique appliquée
service « Logement »**

Maryline Savonet
6 rue Gabriel-Plançon
F-25030 Besançon cedex
tél. 33 (0)3 81 66 52 23
fax 33 (0)3 81 66 52 25
maryline.savonet@univ-fcomte.fr
et logement-cla@univ-fcomte.fr

- appartement meublé d'été
formule « indépendance » :
Furnished apartment in summer
« total independence » option
Möblierte Sommerresidenz
..... de 350 € à 800 €
environ/approx./ungefähr
/mois/month/Monat

Vous recevrez dans les meilleurs délais les coordonnées d'un particulier auquel vous devrez confirmer votre réservation.

You will quickly receive the name, address and telephone number of a private individual to whom you must confirm your reservation.

Sie erhalten dann umgehend die Adresse eines Vermieters, dem Sie die Reservierung bestätigen müssen.

Hébergement en résidence universitaire

Accommodation in a university residence organized by the CROUS /
Unterbringung in Studentenwohnheimen durch den CROUS

● chambre indépendante*

Étudiants, lycéens (+ de 16 ans), stagiaires
et professeurs étrangers boursiers
du gouvernement français :

Private rooms* / Einzelzimmer*

selon le statut

à partir de/from/von 241 €
/mois/month/Monat

Conditions spéciales été (juillet et août) :
forfait incluant hébergement + 20 petits déjeuners
In July and August (including breakfasts)
Juli und August (inklusive Unterkunft
und Frühstück)

été 2014 : à partir de/from/von 376 €
/mois/month/Monat

● chambre en appartement collectif

Chambres individuelles, cuisine
et salle de bains communes :

Room in a shared flat The bedrooms are individual.
Zimmer in einer Studentenwohnung Einzelzimmer, aber
Küche und Badbenutzung gemeinsam.

tarifs à la demande
environ/approx./ungefähr / mois/month/Monat

(* taxe d'habitation suivant période de stage)

CROUS

Accueil des Étudiants Internationaux
40, avenue de l'Observatoire - BP 91107
F-25002 Besançon cedex 3
tél. 33 (0)3 81 48 46 34 (35, 33 ou 32)
fax 33 (0)3 81 48 46 80
international@crous-besancon.fr
www.crous-besancon.fr

- * Merci de consulter le service Logement pour connaître les disponibilités.
Please contact our Housing Service for available accommodations.
Bitte erkundigen Sie sich beim «Service Logement» nach den Verfügbarkeiten.

Restaurants universitaires (CROUS)

Ticket repas étudiant / Student meal ticket / Studenten-
Ticket

3,10 €

Ticket tarif «passager»

Visitor's ticket / Besucher-Ticket :

7,60 €

à partir du/from/von 1^{er} janvier 2015 /
January the 1st 2015 / 01. 01. 2015

Hébergement en studio

Accommodation in an independent studio apartment / Unterbringung im Apartment

T1 et T1 bis meublés (pour 1 ou 2 personnes)
avec salle de bains et kitchenette
dans une résidence :

Furnished 1 or 1 1/2 rooms (for 1 or 2 people) with
bathroom + kitchenette, in a apartment complex /
Möblierte 1bis 1 1/2-Zi.-Wohnung (für 1 oder 2 Personen)
mit Bad und Kochnische in einer Wohnanlage

- Si vous séjournez plus de 3 mois en France, vous pouvez bénéficier d'une allocation logement (sous conditions de revenus). Dossier à constituer sur place.
- If you are staying in France for longer than 3 months, you may qualify for a housing allowance (depending on your income). Application is to be made once you have arrived in Besançon.
- Wenn Sie sich mehr als 3 Monate in Frankreich aufhalten, können Sie eventuell Wohngeld bekommen (einkommens-abhängig). Antragstellung nach Ihrer Ankunft.

Selon la résidence, la durée du séjour et le type de
logement / depending on the location, length of stay
and type of housing / je nach Lokalisierung,
Aufenthaltsdauer und Wohnungstyp

environ/approx./ungefähr 400 €
/mois/month/Monat

Sodère - Immeuble Le Major

83, rue de Dole F-25000 Besançon
tél. 33 (0)3 81 40 54 00 - fax 33 (0)3 81 40 54 01
doc@sodere.fr www.sodere.fr

Logements étudiants francs-comtois

6, rue Rubens F-25000 Besançon
tél. 33 (0)3 81 41 94 93 - fax 33 (0)3 81 41 98 04
lefbesac@free.fr www.adele.org

Résidence Zénitude Les Hauts du Chazal**

voir hôtels page 11

Résidence Adagio Access** voir hôtels page 11

Résidence Money** voir hôtels page 11

Hébergement dans un centre de séjour

Accommodation at the Centre International de Séjour / Unterbringung in einem Wohnheim

- Chambre single avec lavabo
WC et douches à l'étage
WC + shower outside the room
WC und Duschen auf dem Stockwerk
Single room + washbasin
Einzelzimmer mit Waschbecken
..... à partir de/from/von **34,70 €**
/jour/day/Tag
- Chambre à 2 lits avec lavabo
WC et douches à l'étage
WC + shower outside the room
WC und Duschen auf dem Stockwerk
2 beds + washbasin / Zweibett-Zimmer mit Waschbecken
..... à partir de/from/von **21,70 €**
/jour/day/Tag/personne/person/Person
- Chambre single avec douche et WC
Single + shower + WC / Einzelzimmer mit Dusche + WC
..... à partir de/from/von **40,70 €**
/jour/day/Tag
- Chambre à 2 lits avec douche et WC
2 beds + shower + WC
Zweibett-Zimmer mit Dusche + WC
..... à partir de /from/von **25,90 €**
/jour/day/Tag
/personne/person/Person
- Repas / Meal / Mahlzeit **11,90 €**
- Plat du jour / Special of the day / Tagesgericht **9,40 €**
+ dessert

Prix valables jusqu'au 01 janvier 2015
/ prices valid until January 1, 2015
/ Preise gültig bis 01. Januar 2015

Centre international de séjour

3, avenue des Montboucons
F-25000 Besançon
tél. 33 (0)3 81 50 07 54
fax 33 (0)3 81 53 11 79
cis.besancon@wanadoo.fr
www.cis-besancon.com

Hébergement dans foyer de jeunes travailleurs (de 16 à 25 ans)

Accommodation in a hostel for young workers / Unterbringung in einem Heim für jugendliche Arbeiter

Foyer mixte Les Oiseaux

48, rue des Cras
F-25000 Besançon
tél. 33 (0)3 81 40 32 00
fax 33 (0)3 81 40 32 01
accueil@fjtlesoiseaux.fr
www.fjtlesoiseaux.fr

jusqu'au 1^{er} janvier 2015
till January the 1st 2015 / bis 01. 01. 2015

- Chambre single ou studio, douche, WC-lavabo
Single + shower + toilet + washbasin
Einzelzimmer + Dusche + WC + Waschbecken
..... de/from/von **377 € à/to/bis 515 €**
(de 11 à 21 m²)
/mois/month/Monat
 - Chambre à 2 lits, douche, WC-lavabo
2 beds + shower + toilet + washbasin
Zweibett-Zimmer + Dusche + WC + Waschbecken
..... **350 €**
(20 m²)/mois/month/Monat
/personne/person/Person
- Forfait repas / Meal rate / Essenspauschale
..... **77 € (de 14 à 25 repas)**
156 € (39 repas et +)

Foyer mixte La Cassotte

18, rue de la Cassotte - BP 22 801
F-25011 Besançon cedex 02
tél. 33 (0)3 81 51 98 60
fax 33 (0)3 81 51 98 61
contact@fjtlacassotte.com
www.fjt-lacassotte.com

jusqu'au 1^{er} janvier 2015
till July the 1st 2015 / bis 01. 07. 2015

- Chambre single, douche, WC-lavabo
Single + shower + toilet + washbasin
Einzelzimmer + Dusche + WC + Waschbecken
..... de/from/von **378 € à/to/bis 414 €**
/mois/month/Monat
 - Chambre à 2 lits, douche, WC-lavabo
2 beds + shower + toilet + washbasin
Zweibett-Zimmer + Dusche + WC + Waschbecken
..... **329 € /mois/month/Monat**
/personne/person/Person
- Repas / Meal / Essen entre **3,20 et 5,50 €**
(prix dégressif selon le nombre de repas)

Hôtel de tourisme

Hotels / Hotels

<p>de 40 € à 173 € from 40 € to 173 € von 40 € bis 173 €</p>	<p>Hôtel Granvelle-Citotel** 13, rue Lecourbe F-25000 Besançon tél. 33 (0)3 81 81 33 92 fax 33 (0)3 81 81 31 77 info@hotel-granvelle.fr www.hotel-granvelle.fr</p>	<p>Hôtel du Nord** 8, rue Moncey F-25000 Besançon tél. 33 (0)3 81 81 34 56 fax 33 (0)3 81 81 85 96 hoteldunord3@wanadoo.fr www.hotel-du-nord-besancon.com</p>	<p>Résidence Zénitude Les Hauts du Chazal** 26, rue du prof. Milleret tél. 33 (0)3 81 66 30 84 fax 33 (0)3 81 66 30 75 besancon@zenitude-groupe.com site internet : ***</p>
<p>Résidence Adagio Access** 11, av. Louise Michel F-25000 Besançon tél. 33 (0)3 81 21 38 00 fax 33 (0)3 81 21 38 01 H8380@adagio-city.com site internet : *</p>	<p>Résidence Moncey** 6, rue Moncey F-25000 Besançon tél. 33 (0)6 15 77 81 37 fax 33 (0)3 81 55 27 51 residencemoncey@hotmail.fr</p>	<p>Hôtel Ibis-La City** Avenue Louise Michel F-25000 Besançon tél. 33 (0)3 81 85 11 70 fax 33 (0)3 81 85 11 77 H3297@accor.com site internet : **</p>	<p>Hôtel Mercure*** 3, avenue Édouard-Droz F-25000 Besançon tél. 33 (0)3 81 40 34 34 fax 33 (0)3 81 40 34 39 H1220@accor-hotels.com www.accorhotels.com</p>

* www.accorhotels.com/fr/hotel-8380-adagio-access-besancon-la-city/index.shtml

** www.ibishotel.com/fr/hotel-3297-ibis-besancon-la-city/index.shtml

*** www.zenitude-hotel-residences.com/francais/nos-residences/listes-des-residences/besancon-les-hauts-du-chazal

Groupes/Groups/Gruppen min 8 personnes

S'adresser à : « **Accueil des groupes** » - Nicolas Morel
Centre de linguistique appliquée - 6 rue Gabriel-Plançon - F-25030 Besançon cedex
tél. 33 (0)3 81 66 52 06 - fax 33 (0)3 81 66 52 25
nicolas.morel2@univ-fcomte.fr et accueil-cla@univ-fcomte.fr

Calendrier des jours fériés

*Dates of public holidays
Kalender der Feiertage*

*Les jours fériés ne font pas l'objet
de remboursement*

*Public holidays cannot be
reimbursed*

Feiertage werden nicht erstattet

2014 jours fériés

01-11 (Toussaint)
11-11 (Armistice 1918)

Public holidays

November 1st (All Saints' Day)
November 11th (Armistice 1918)

Feiertage

01. 11. (Allerheiligen)
11. 11. (Waffenstillstand 1918)

2015 jours fériés

06-04 (Lundi de Pâques)
01-05 (Fête du travail)
08-05 (Fête de la Victoire 1945)
14-05 (Ascension)
25-05 (Lundi de Pentecôte)
14-07 (Fête nationale)
15-08 (Assomption)
01-11 (Toussaint)

Public holidays

April 06th (Easter Monday)
May 1st (Labour Day)
May 8th (Armistice 1945)
May 14th (Ascension Day)
May 25th (Whit Monday)
July 14th (Bastille Day)
August 15th (Assumption Day)
November 1st (All Saints' Day)

Feiertage

06. 04. (Ostermontag)
01. 05. (Tag der Arbeit)
08. 05. (Sieg der Alliierten 1945)
14. 05. (Himmelfahrt)
25. 05. (Pfingsten)
14. 07. (Nationalfeiertag)
15. 08. (Mariä Himmelfahrt)
01. 11. (Allerheiligen)

Formation de professeurs et de formateurs

*Courses for Teachers and Teacher Trainers
Ausbildung für Lehrer und Kursleiter für «Französisch als Fremdsprache»*

Stages à la carte pour groupes de professeurs ou de formateurs

2014	entre septembre et juin pour groupes constitués uniquement de 1 à 4 semaines	nous consulter sur cahier des charges
2015	pratique et didactique de l'oral / de l'écrit ; méthodologie du FLE et activités de classe ; socioculturel, interculturel, découverte du milieu ; français sur objectif spécifique (FOS) ; enseignement bilingue (DNL) ; enseignement du français aux enfants et aux jeunes adolescents ; littérature (française et francophone, atelier d'écriture) ; ingénierie de la formation ; nouvelles technologies : TICE, FOAD, centres de ressources ; Cadre européen commun de référence (CECR), évaluation, tests de placement, certifications (DELTA, DALF, TCF)	

contacts : isabelle.grunenwald@univ-fcomte.fr ou fle-cla@univ-fcomte.fr

Formations d'été pour professeurs de FLE et pour formateurs en FLE

dates	nombre de semaines	prix en Euros [▲]	acompte en Euros
<ul style="list-style-type: none"> • Stage de formation pour professeurs et formateurs 6 parcours : didactique et méthodologie du FLE ; enseignement aux enfants et aux adolescents ; FOS / enseignement bilingue (programme E.M.I.L.E.) ; technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement - TICE ; perfectionnement en langue et communication ; formation de formateurs d'enseignants			
2015 du 06 au 17-07	2	670	335
du 20 au 30-07	2	670	335
du 03 au 13-08	2	670	335
du 17 au 27-08	2	670	335
du 06 au 30-07	4	1 090	530
du 03 au 28-08	4	1 090	530

contacts : françoise.marting@univ-fcomte.fr ou coord-ete-prof-cla@univ-fcomte.fr

Nous réservons un tarif préférentiel aux groupes de plus de 10 personnes.

[▲] pour le mois de juillet possibilité pour les stagiaires qui suivront 2 quinzaines de formation de présenter le **diplôme d'université PROFORM** - modalités d'inscription et tarif : nous consulter.

Toutes nos formations pour professeurs et formateurs sont éligibles dans le cadre du dispositif ERASMUS+.

Le CLA propose des formations en 9 langues étrangères

Jours fériés 2014-2015

01-11 (Toussaint)
11-11 (Armistice)
06-04 (Lundi de Pâques)
01-05 (Fête du travail)
08-05 (Fête de la Victoire 1945)
14-05 (Ascension)
25-05 (Lundi de Pentecôte)
14-07 (Fête nationale)
15-08 (Assomption)
01-11 (Toussaint)

Avec vous et pour vous, nous pouvons

- analyser vos besoins et définir vos objectifs
- élaborer un programme sur mesure, basé sur vos besoins, votre niveau, vos objectifs dans le calendrier qui est le vôtre
- analyser et évaluer votre stratégie d'apprentissage
- examiner les outils et les techniques de l'auto-apprentissage
- évaluer vos progrès.

Des formules efficaces et forcément adaptées

- programmées sur calendrier
- à la demande
- sur mesure
- en cours du soir
- des formations sur objectifs spécifiques
- des stages avec travail en autonomie guidée
- des cours à distance (par téléphone, par Internet).

Les formules individuelles sur mesure

2014 • **Bain linguistique**
2015

**en allemand, anglais, espagnol
et en arabe, chinois, italien, japonais, portugais et russe**

pour tout public - individuel ou organisme - désireux d'acquérir des compétences dans une langue étrangère ou de les développer
programme bâti en fonction du niveau, des besoins et des objectifs définis avec la personne ou l'organisme demandeur

- formation très intensive
- 30, 40 ou 46 heures par semaine (plusieurs séquences peuvent être enchaînées)
- plusieurs participants peuvent être admis s'ils sont de même niveau
- le repas de midi peut être pris avec un formateur.

Pour toute question relative à ce programme : nous consulter

2014 • **Formation à la carte**
2015

en allemand, anglais, espagnol

Formation conçue et programmée selon vos besoins et vos disponibilités, convient

- **aux entreprises de toutes tailles**
- **aux salariés souhaitant bénéficier de leur DIF**
- **également aux étudiants et à toute personne souhaitant apprendre une langue étrangère.**

- formule souple
- travail individuel, à la fois
 - en face à face avec un formateur
 - en autonomie guidée par le formateur et assisté par nos documentalistes spécialisés :
 - . dans notre centre de ressources
 - . ou en ligne sur notre site Web
 - . ou sur notre plateforme de formation en ligne.

N'hésitez pas à nous demander conseil. Nous étudierons avec vous vos besoins et vos possibilités pour mettre en place votre formation à la carte.

2014 • **NOUVEAU ! Déjeuner de travail en anglais** : voir page 8
2015

tout l'art de profiter du moment convivial qu'est un repas partagé pour instaurer une relation propice à des échanges professionnels, avec vos partenaires et votre clientèle.

- **Pour toute formule individuelle**
en arabe, chinois, italien, japonais, portugais et russe :
nous consulter

Formations sur mesure,
stages intensifs, semi-intensifs
et certifications :
catherine.garcia@univ-fcomte.fr
tél : 03 81 66 52 62

Les certifications en allemand, anglais et espagnol

• BULATS en allemand, en anglais et en espagnol

Business Language Testing Service

Certification professionnelle qui évalue chaque compétence indépendamment selon le Cadre européen commun de référence (CECR) pour les langues

<http://www.bulats.org/about/index.html>

	date limite d'inscription et date d'examen	prix en euros*
2014	nous consulter	80
2015	nous consulter	80

* ce prix inclut 30 euros de frais de dossier pour les candidats non-inscrits à une formation de préparation

• TOEIC en anglais - Test of English for International Communication

certification qui évalue l'aptitude à utiliser l'anglais dans des situations réelles, dans le monde des affaires et dans la fonction publique

inscription directement en ligne : www.fr.etsglobal.org ou www.cla.univ-fcomte.fr

	session d'examen	date limite d'inscription	date d'examen	prix en euros
2014	Octobre	20-09	03-10	nous consulter
	Décembre	29-11	12-12	nous consulter

Voir nos dates de formations préparation au TOEIC page 9

2015	Février	07-02	20-02	nous consulter
	Juin	13-06	26-06	nous consulter
	Octobre	19-09	09-10	nous consulter
	Décembre	28-11	11-12	nous consulter

(tarif réservé pour étudiants, demandeurs d'emploi, militaires : nous consulter)

• DCL en anglais - Diplôme de compétence en langues (ministère de l'Éducation nationale)

inscription directement en ligne : www.education.gouv.fr/dcl

	ouverture de l'inscription	clôture de l'inscription	date d'examen	prix en euros
2014	12-07-2014	12-10-2014	05-12-2014	100
2015	27-11-2014	27-01-2015	27-03-2015	100
	06-01-2015	06-04-2015	03-06-2015	100
	11-07-2015	11-10-2015	02-12-2015	100

• Préparation aux certifications

pour vous préparer spécifiquement aux différentes épreuves de ces certifications

- **Diplôme universitaire L'anglais pour la médecine** : voir page 9
- **BULATS** : pour l'allemand voir page 5 ; pour l'anglais page 9 ; pour l'espagnol page 13
- **TOEIC (anglais)** : voir page 9
- **DCL (anglais)** : nous consulter

L'allemand pour tous

débutants : acquérir les compétences nécessaires à une bonne communication de base

non-débutants : développer les compétences nécessaires pour communiquer avec aisance au quotidien et/ou dans des situations professionnelles

• Stages intensifs d'été

		nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
	pour débutants*					
2015	Du 06 au 17-07	2	54	6	634	310
	pour non-débutants					
2015	Du 17 au 28-08	2	50	8	538	260

* cette formule comprend 1 heure par jour de travail en autonomie dans notre Centre de ressources

• Stages semi-intensifs

		nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
	pour non-débutants : par demi-journées sur 2 semaines					
2014	Du 17 au 28-11	2	40	6	582	290
2015	Du 09 au 20-03	2	40	6	582	290
	Du 16 au 27-11	2	40	6	582	290

• Cours du soir - de 18h à 20h

		heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2014	pour débutants : le jeudi				
2015	Début des cours : le 06-11-2014	50	7	706	350
2014	pour non-débutants : le mardi				
2015	Début des cours : le 04-11-2014	50	12	538	260

Les cours du soir sont efficacement complétés par les stages semi-intensifs ou intensifs.

Préparation aux certifications

• Préparation au BULATS (voir p 3) - formule individuelle

	heures de formation	prix en euros	acompte en euros
2014	Sur demande	3	327 *
2015	* ce coût inclut la passation du test		

L'allemand de spécialité

2014 Thèmes spécifiques et formations spécialisées - nous consulter

- 2015
- **Optimiser ses échanges professionnels**
communiquer avec aisance dans toutes les situations d'échange avec sa clientèle et ses partenaires
 - **Se préparer à l'entretien d'embauche**
se présenter, mettre en valeur son expérience et ses compétences, répondre avec aisance aux questions de ses interlocuteurs
 - **Se perfectionner/maîtriser l'allemand du tourisme**
communiquer avec aisance dans les situations d'accueil et d'information

2014 L'allemand pour enseignants et formateurs - nous consulter

- 2015
- **Enseigner l'allemand à l'oral**
mettre en oeuvre des activités susceptibles de développer l'expression orale de l'apprenant
 - **Enseigner l'allemand dans le primaire**
choisir, planifier et mener des activités de classe

Pour organiser les formations ci-dessus, selon le nombre de participants et le nombre d'heures de formation :

- prix de la demi-journée : à partir de 246 euros
- prix de la journée : à partir de 410 euros

Devis sur demande au 03 81 66 52 61

Formations sur mesure,
stages intensifs, semi-intensifs
et certifications :
catherine.garcia@univ-fcomte.fr
tél : 03 81 66 52 62

Cours du soir et stages collégiens,
lycéens et étudiants :
francoise.marting@univ-fcomte.fr
tél : 03 81 66 52 63

L'allemand pour collégiens et lycéens

• Pratique de la langue

comprendre et s'exprimer pour mieux communiquer en allemand

niveau requis : être ou entrer en 4^e si 1^{ère} langue, en seconde si 2^e langue - test de placement

		nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015	Du 27 au 30-04	1	20	12	214	100
	Du 24 au 28-08	1	25	12	268	130

• Préparation au Baccalauréat

faire face aux exigences de l'examen du baccalauréat en allemand

niveau requis : être ou entrer en 1^{ère} ou terminale - test de placement

		nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015	Du 23 au 27-02	1	25	7	354	170

Vous pouvez également profiter de notre site de travail en autonomie <Allemand-net> pour préparer votre Baccalauréat

L'allemand pour étudiants

• Préparation aux concours d'entrée des Grandes écoles

comprendre et maîtriser l'expression écrite et orale selon les impératifs du concours préparé
un test de placement permet l'admission à ce stage ou l'orientation vers un autre stage

		nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015	Du 23 au 27-02	1	30	12	323	170

• Préparation à la mobilité internationale - cours en soirée de 17h à 20h

ERASMUS et programmes internationaux

être capable de communiquer et acquérir les savoirs culturels nécessaires à une bonne intégration dans la vie quotidienne et universitaire des pays germanophones

			heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015	Mai : les 11, 13, 18, 20, 21, 27 et 28					
	Juin : les 01, 03, 08, 10, 15, 17, 22 et 24		45	12	484	240

(pour les étudiants de l'Université de Franche-Comté, une partie du coût de la formation est prise en charge par l'Université)

L'anglais pour tous

débutants : acquérir les compétences nécessaires à une bonne communication de base

non-débutants : développer les compétences nécessaires pour communiquer avec aisance au quotidien et/ou dans des situations professionnelles

• Stages intensifs

	nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros	
pour débutants*						
2015	Du 06 au 24-07	3	84	6	1052	520
pour non-débutants*						
2014	Du 08 au 19-09	2	60	6	862	430
	Du 01 au 12-12	2	60	6	862	430
2015	Du 26-01 au 06-02	2	60	6	862	430
	Du 09 au 20-03	2	60	6	862	430
	Du 08 au 19-06	2	60	6	862	430
	Du 14 au 25-09	2	60	6	862	430
	Du 30-11 au 11-12	2	60	6	862	430

* cette formule comprend 1 heure par jour de travail en autonomie dans notre Centre de ressources

• Stages intensifs d'été

	nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros	
pour non-débutants						
2015	Du 06 au 17-07	2	45	8	485	240
	Du 20 au 31-07	2	50	8	538	260
	Du 03 au 14-08	2	50	8	538	260
	Du 17 au 28-08	2	50	8	538	260

• Stages semi-intensifs pour non-débutants pour non-débutants 2 journées par semaine sur 5 semaines* - le jeudi et le vendredi

	nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros	
2014	Octobre : les 30 et 31 / Novembre : les 06 et 07 ; 13 et 14 ; 20 et 21 ; 27 et 28	5	60	6	862	430
2015	Mars : les 26 et 27 / Avril : les 02 et 03 ; 09 et 10 ; 16 et 17 ; 23 et 24	5	60	6	862	430
	Octobre : les 29 et 30 / Novembre : les 05 et 06 ; 12 et 13 ; 19 et 20 ; 26 et 27	5	60	6	862	430

* cette formule comprend 1 heure par jour de travail en autonomie dans notre Centre de ressources

• NOUVEAU ! Formation extensive pour non-débutants 4 heures par semaine le matin, sur 10 semaines* - le jeudi de 8h30 à 12h30 développer votre capacité à communiquer à l'oral

	nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euro30	
2014	Octobre : les 02, 09 et 16 / Novembre : les 06, 13, 20 et 27 / Décembre : les 04, 11 et 18	10	40	6	457	220
2015	Avril : les 02, 09, 16 et 23 / Mai : les 21 et 28 / Juin : les 04, 11, 18 et 25	10	40	6	457	220
	Octobre : les 01, 08 et 15 / Novembre : les 05, 12, 19 et 26 / Décembre : les 03, 10 et 17	10	40	6	457	220

* cette formule comprend 1 heure par jour de travail en autonomie dans notre Centre de ressources

L'anglais pour tous

• Cours du soir 1^{er} et 2^e semestre - de 18h à 20h

		heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2014	pour débutants : le jeudi				
2015	Début des cours : le 02-10-2014	50	7	706	350
2014	pour non-débutants : le mardi				
2015	Début des cours : le 30-09-2014	50	12	538	260

• Cours du soir 2^e semestre - le mercredi de 17h30 à 20h00

		heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
	pour non-débutants				
2015	(à compter du 28-01 sauf petites vacances)	45	7	635	310

Les cours du soir sont efficacement complétés par les cours extensifs ou les stages intensifs et semi-intensifs.

L'anglais professionnel

• Optimiser ses échanges professionnels

formation semi-intensive, de 8h30 à 12h30 pendant 2 semaines*

communiquer avec aisance dans toutes les situations d'échange avec sa clientèle et ses partenaires

		nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2014	Du 06 au 17-10	2	40	6	450	220
2015	Du 13 au 24-04		40	6	457	220
	Du 05 au 16-10	2	40	6	457	220

* cette formule comprend 1h par jour de travail en autonomie dans notre Centre de ressources
Test de placement obligatoire

• NOUVEAU ! Déjeuner de travail en anglais

2014 **tout l'art de profiter du moment convivial qu'est un repas partagé pour instaurer une relation propice à**
2015 **des échanges professionnels, avec vos partenaires et votre clientèle.**

- pour petits groupes constitués jusqu'à 3 personnes
- nombre d'heures et de séances en fonction de vos besoins et de vos contraintes
- tarifs* et inscriptions : nous consulter
- * Le prix du repas par personne est facturé en sus

• Pratique de l'anglais en contexte médical - le mercredi de 18h à 20h

2014 **vous êtes médecin hospitalier ou travaillez dans le secteur privé, vous êtes professionnel du**
2015 **domaine médical... et vous avez besoin de pratiquer l'anglais**

		heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
	Début des cours : le 08-10-2014	50	7	706	350

2014 • **L'anglais pour la médecine - formation au diplôme universitaire**
2015 **le jeudi de 17h à 20h : voir page 9**

Préparation aux certifications

• Préparation au diplôme universitaire «L'anglais pour la médecine»

le jeudi de 17h à 20h

vous êtes médecin engagé dans des travaux de recherche, vous souhaitez participer à des réunions de travail et des congrès internationaux, entrer en contact avec des collègues étrangers, apprenez à maîtriser l'anglais de votre spécialité

		heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2014					
2015	Début des cours : le 06-11-2014	110	12	777*	400

* droits universitaires non inclus : nous consulter

• Préparation au BULATS - formule individuelle

		heures de formation		prix en euros	acompte en euros
2014	Sur demande	3		327*	160
2015	* ce coût inclut la passation du test				

• Préparation au TOEIC - formule intensive en juin

		nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015	Du 15 au 19-06	1	25	12	268	130

Un examen TOEIC, en session publique, a lieu au CLA le 26-06-2015.

• Préparation au TOEIC - formule extensive en soirée

le lundi et mercredi de 17h30 à 20h - 25 heures de formation réparties en 10 séances (frais d'inscription à l'examen non-compris)

		heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2014	Novembre : les 03, 05, 12, 17, 19, 24 et 26 Décembre : les 01, 03 et 08	25	12	268	130
	Un examen TOEIC, en session publique, a lieu au CLA le 12-12-2014.				
2015	Janvier : les 19, 21, 26 et 28 Février : les 02, 04, 09, 11, 16 et 18	25	12	268	130
	Septembre : les 07, 09, 14, 16, 21, 23, 28 et 30 Octobre : les 05 et 07	25	12	268	130
	Novembre : les 02, 04, 09, 16, 18, 23, 25 et 30 Décembre : les 02 et 07	25	12	268	130

Des examens TOEIC, en session publique, ont lieu au CLA les 20-02, 09-10 et 11-12-2015.

L'anglais de spécialité

2014
2015

Thèmes spécifiques et formations spécialisées - nous consulter

- **Se préparer à l'entretien d'embauche**
se présenter, mettre en valeur son expérience et ses compétences, répondre avec aisance aux questions de ses interlocuteurs
- **Se perfectionner/maîtriser l'anglais du tourisme**
communiquer avec aisance dans les situations d'accueil et d'information
- **Se préparer à la présentation de communications scientifiques**
pour chercheurs et professionnels de tous domaines techniques et scientifiques
- **S'initier à la lecture et se préparer à la rédaction de textes scientifiques**
comprendre des textes dans sa spécialité et en rédiger pour des publications
- **Pratique de l'anglais en contexte médical**
pour les médecins ayant besoin de communiquer à l'oral et à l'écrit dans leur spécialité

2014
2015

L'anglais pour enseignants et formateurs

- **Enseigner l'anglais à l'oral**
mettre en oeuvre des activités propres à développer l'expression orale de l'apprenant
- **Enseigner l'anglais dans le primaire**
choisir, planifier et mener des activités de classe
- **Le "Silent Way" : formation-observation pour les enseignants**
découvrir et mettre en pratique une autre approche pédagogique : "Formation-observation"
de cours enseignés par le Silent Way, avec des séances individuelles avec un enseignant expérimenté

Pour organiser les formations ci-dessus, selon le nombre de participants et le nombre d'heures de formation:

- prix de la demi-journée : à partir de 246 euros
- prix de la journée : à partir de 410 euros

Devis sur demande au 03 81 66 52 61

Formations sur mesure,
stages intensifs, semi-intensifs
et certifications :
catherine.garcia@univ-fcomte.fr
tél : 03 81 66 52 62

Cours du soir et stages collégiens,
lycéens et étudiants :
francoise.marting@univ-fcomte.fr
tél : 03 81 66 52 63

L'anglais pour collégiens et lycéens

● Pratique de la langue - 8h30-11h30 ; 13h30-15h30

comprendre et s'exprimer pour mieux communiquer en anglais

niveau requis : être ou entrer en 4^e si 1^{ère} langue, en seconde si 2^e langue - test de placement

	nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015 Du 23 au 27-02	1	25	12	268	130
Du 27 au 30-04	1	20	12	215	100
Du 17 au 28-08	2	50	12	538	260
Du 24 au 28-08	1	25	12	268	130

● Compréhension et expression écrites

comprendre des documents écrits et s'exprimer par écrit, sur un plan général, comme pour la préparation du baccalauréat

niveau requis : être ou entrer en 1^{ère} ou terminale

un test de placement permet l'admission à ce stage ou l'orientation vers un autre stage

	nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015 Du 23 au 27-02	1	25	12	268	100
Du 24 au 28-08	1	25	12	268	100

● Préparation au Baccalauréat

faire face aux exigences de l'examen du baccalauréat en anglais

niveau requis : être ou entrer en 1^{ère} ou terminale - test de placement

	nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015 Du 27 au 30-04	1	24	7	340	170

L'anglais pour étudiants

● Préparation aux concours d'entrée des Grandes écoles

comprendre et maîtriser l'expression écrite et orale selon les impératifs du concours préparé

un test de placement permet l'admission à ce stage ou l'orientation vers un autre stage

	nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015 Du 23 au 27-02	1	30	12	323	160
Du 06 au 24-07	3	84	12	810	400

● Préparation à la mobilité internationale - en soirée de 17h à 20h

ERASMUS et programmes internationaux

être capable de communiquer et acquérir les savoirs culturels nécessaires à une bonne intégration dans la vie quotidienne et universitaire des pays anglophones

	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015 Mai : les 11, 13, 18, 20, 21, 27 et 28 Juin : les 01, 03, 08, 10, 15, 17, 22 et 24	45	12	484	240

(pour les étudiants de l'Université de Franche-Comté, une partie du coût de la formation est prise en charge par l'Université)

L'espagnol pour tous

débutants : acquérir les compétences nécessaires à une bonne communication de base
non-débutants : développer les compétences nécessaires pour communiquer avec aisance au quotidien et/ou dans des situations professionnelles

• Stages intensifs d'été

		nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
débutants*						
2015	Du 06 au 17-07	2	54	6	634	310
non-débutants						
2015	Du 17 au 28-08	2	50	8	538	260

* cette formule comprend 1 heure par jour de travail en autonomie dans notre Centre de ressources

• Cours du soir - de 18h à 20h

		heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
pour débutants - le mardi					
2014	Début des cours : le 04-11-2014	50	7	706	350
2015					
pour non-débutants - le jeudi					
2014	Début des cours : le 06-11-2014	50	12	538	260
2015					

Les cours du soir sont efficacement complétés par les stages intensifs et semi-intensifs.

• «Je pars cet été en Espagne ou en Amérique latine»

Vous souhaitez visiter Madrid, Mexico, Buenos Aires... Vous partez en Espagne ou en Amérique du Sud faire un circuit touristique, une escapade culturelle ou simplement vous détendre : la langue du pays sera un compagnon incontournable.

		heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
pour débutants et faux débutants					
2015	Du 22 au 26-06	25	6	354	170

Préparation aux certifications

• Préparation au BULATS - formule individuelle

	heures de formation	prix en euros	acompte en euros
2015 Sur demande	3	327*	160

* ce coût inclut la passation du test

L'espagnol de spécialité

2015 Thèmes spécifiques et formations spécialisées - nous consulter

- **Optimiser ses échanges professionnels**
communiquer avec aisance dans toutes les situations d'échange avec sa clientèle et ses partenaires
- **Se préparer à l'entretien d'embauche**
se présenter, mettre en valeur son expérience et ses compétences, répondre avec aisance aux questions de ses interlocuteurs
- **Se perfectionner/maitriser l'espagnol du tourisme**
communiquer avec aisance dans les situations d'accueil et d'information

2015 L'espagnol pour enseignants et formateurs

- **Enseigner l'espagnol à l'oral**
mettre en oeuvre des activités propres à développer l'expression orale de l'apprenant

Pour organiser les formations ci-dessus, selon le nombre de participants et le nombre d'heures de formation :

- prix de la demi-journée : à partir de 246 euros
- prix de la journée : à partir de 410 euros

Devis sur demande au 03 81 66 52 61

Formations sur mesure,
stages intensifs, semi-intensifs
et certifications :
catherine.garcia@univ-fcomte.fr
tél : 03 81 66 52 62

Cours du soir et stages collégiens,
lycéens et étudiants :
francoise.marting@univ-fcomte.fr
tél : 03 81 66 52 63

Espagnol

L'espagnol pour collégiens et lycéens

• Pratique de la langue

comprendre et s'exprimer pour mieux communiquer en espagnol

niveau requis : être ou entrer en 4^e si 1^{ère} langue, en seconde si 2^e langue - test de placement

	nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015 Du 27 au 30-04	1	20	12	214	100
Du 24 au 28-08	1	25	12	268	130

• Préparation au Baccalauréat

faire face aux exigences de l'examen du baccalauréat en espagnol

niveau requis : être ou entrer en 1^{ère} ou terminale - test de placement

	nombre de semaines	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015 Du 23 au 27-02	1	25	7	354	170

L'espagnol pour étudiants

• Préparation à la mobilité internationale - en soirée de 17h à 20h

ERASMUS et programmes internationaux

être capable de communiquer et acquérir les savoirs culturels nécessaires à une bonne intégration dans la vie quotidienne et universitaire des pays hispanophones

	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2015 Mai : les 11, 13, 18, 20, 21, 27 et 28 Juin : les 01, 03, 08, 10, 15, 17, 22 et 24	45	12	484	240

(pour les étudiants de l'Université de Franche-Comté, une partie du coût de la formation est prise en charge par l'Université)

Formations sur mesure,
stages intensifs, semi-intensifs
et certifications :
catherine.garcia@univ-fcomte.fr
tél : 03 81 66 52 62

Cours du soir et stages collégiens,
lycéens et étudiants :
francoise.marting@univ-fcomte.fr
tél : 03 81 66 52 63

L'arabe, le chinois, l'italien, le japonais, le portugais et le russe pour tous

débutants : acquérir les compétences nécessaires à une bonne communication de base

non-débutants : développer les compétences nécessaires pour communiquer avec aisance au quotidien et/ou dans des situations professionnelles

● Cours du soir - de 18h à 20h *

en arabe, chinois et portugais : débutants le mercredi ; non-débutants le jeudi

en italien et japonais : débutants le mardi ; non-débutants le jeudi

en russe : débutants le mardi ; non-débutants le mercredi

	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros
2014	Début des cours : la semaine du 03 au 07-11-2014			
2015	50	7	706	350

* test de placement pour la constitution de groupes

L'italien ou le portugais pour débutants et faux débutants

● «Je pars cet été en Italie, au Portugal ou au Brésil »

Vous voulez partir en Italie, au Portugal ou au Brésil... vous allez visiter Rome, Lisbonne ou Rio de Janeiro, faire un circuit touristique, une escapade culturelle, ou simplement vous détendre : la langue du pays sera un compagnon incontournable.

	heures de formation	nombre moyen de stagiaires	prix en euros	acompte en euros	
pour débutants et faux débutants					
2015	Du 22 au 26-06	25	6	354	170

Les formules individuelles sur mesure

2015 l'arabe, le chinois, l'italien, le japonais, le portugais et le russe pour tous

- **Bain linguistique** - voir page 2
- **Formation à la carte** - voir page 2

L'italien et le portugais pour étudiants

2015 ● Préparation à la mobilité internationale

ERASMUS et programmes internationaux

être capable de communiquer et acquérir les savoirs culturels nécessaires à une bonne intégration dans la vie quotidienne et universitaire des pays visités

Nous consulter

(pour les étudiants de l'Université de Franche-Comté, une partie du coût de la formation est prise en charge par l'Université)

Nos équipements

La médiathèque du CLA

En dehors des cours et pour en prolonger le bénéfice, le CLA met à la disposition des stagiaires les ressources de sa médiathèque.

Pour les langues vivantes, en accès libre :

- 18 abonnements (quotidiens, revues, magazines)
- 3 500 documents écrits
- 1 800 documents sonores et audio-visuels
- 200 cédéroms.

Les plus du CLA sur Internet

Toutes les informations

- pratiques sur le CLA,
- pédagogiques sur les langues et les formations,

figurent sur Internet :

www.cla.univ-fcomte.fr

Le catalogue de la médiathèque est également consultable en ligne :

<http://mediac.la.univ-fcomte.fr>

Le travail en autonomie

Au sein de la médiathèque, les ressources sont en libre accès pour un travail en autonomie.

Sont à disposition :

- des supports pédagogiques sélectionnés et faits pour vous
- 50 postes informatiques dont 31 dédiés au multimédia
- 2 postes audio
- 2 postes vidéo
- une sithèque référençant quelques 300 sites gratuits d'apprentissage en LVE.

Au bureau d'accueil en autoformation, un documentaliste aide les stagiaires à utiliser les documents adaptés à leurs besoins.



Nos services

"Allemand-Net"

www.cla.univ-fcomte.fr/allemand-net/

Des centaines de liens soigneusement sélectionnés, organisés par thèmes et commentés, vous aideront à trouver rapidement des pages Web en rapport avec vos besoins linguistiques : exercices interactifs de compréhension, de vocabulaire, de grammaire, de prononciation, tests... Vous y trouverez aussi des liens pour obtenir des informations culturelles et pratiques sur les pays germanophones.

Une rubrique spéciale est destinée aux professeurs enseignant l'allemand à l'école primaire.

"English OnLine France"

www.cla.univ-fcomte.fr/english/index_s.htm

Vous trouverez sur ce site des conseils pour apprendre l'anglais en autonomie, des centaines d'exercices interactifs de grammaire, de compréhension orale, de prononciation, de lecture...

Grâce à des images, des vidéos, de l'audio et une pédagogie de la découverte, ces exercices permettent une exploration ludique de la langue.

Des centaines de liens, soigneusement sélectionnés, organisés par thèmes et commentés, vous aideront à trouver rapidement des sites en rapport avec vos besoins.

Avec les "Internet mini-cours" vous aurez accès à des parcours de formation, à votre niveau, d'une durée d'une heure chacun.

Les enseignants, quant à eux, trouveront des propositions d'exercices, des articles pédagogiques et un cours interactif pour apprendre à créer son propre site web.

Une équipe d'excellence

**Nos formateurs, permanents
et formés à l'interculturel,
sont tous diplômés
dans leur spécialité.**

Tarifs d'utilisation

Mésocentre de calcul de Franche-Comté
avril 2014

Objet

La charte d'accès au mésocentre de calcul de Franche-Comté précise que l'utilisation des ressources du mésocentre dans le cadre de projets ou contrats oblige l'utilisateur à financer les moyens de calcul utilisés sur le budget du projet ou contrat. L'objectif de ce document est de fixer le tarif d'utilisation des ressources.

Calcul du tarif

Le calcul du tarif est réalisé sur la base du coût complet du mésocentre de calcul, c'est-à-dire les coûts de personnel, d'investissement, de fonctionnement et des locaux. Ce calcul a été réalisé par le service *Pilotage et suivi de gestion* de l'Université de Franche-Comté. La méthodologie du calcul de coût complet et le calcul des coûts de prestations sont donnés en annexes. Le calcul de la consommation électrique utilisé dans le calcul des coûts de prestations est explicité dans la partie B.

Le tarif est donné sous la forme d'un coût horaire. Le coût horaire est obtenu en divisant le coût annuel complet par la moyenne annuelle des heures de calcul effectuées au mésocentre. Le calcul du nombre total d'heures de calcul est réalisé sur la base des informations fournies par le logiciel Sun Grid Engine, installé sur les machines du mésocentre et en charge de la gestion de l'attribution des ressources de calcul.

Pour les utilisateurs autres que les personnels des établissements partenaires (UFC, UTBM, ENSMM) et de leurs laboratoires associés le tarif est majoré pour tenir compte des coûts de structure.

Tarif

Pour l'année 2014, le tarif est fixé à :

- 0,06 € pour les personnels des établissements partenaires (UFC, UTBM, ENSMM) et de leurs laboratoires associés.
- 0,10 € pour les utilisateurs extérieurs pour prendre en compte d'un périmètre plus large dans le calcul des coûts (convention, gestion de la sécurité, etc.).

Le tarif est accessible aux utilisateurs sur le site du mésocentre de calcul :
http://mesowiki.univ-fcomte.fr/dokuwiki/doku.php/ticket_moderateur

A Documents annexes

Le processus de calcul de coût complet est donné dans le document intitulé “Calcul d’un cout complet pour le mésocentre” joint.

Le calcul du coût de prestation du mésocentre est donné dans le document “Récapitulatif Coût Mésocentre 2013” joint.

B Calcul de la consommation électrique

Le calcul de la consommation électrique repose sur une mesure instantanée de la consommation à l’aide d’un wattmètre. Les résultats obtenus sont les suivants :

Charge/Consommation(watts)	DELL	BULL
0%	107	117
50%	129	180
100%	146	238

La charge des machines est obtenue en faisant tourner un logiciel de type cpuburn. La valeur moyenne (50%) de charge a été retenue, les évaluations de la charge avec le logiciel Gaglia au cours de l’année 2013 ont plutôt montré une charge moyenne de 80%.

Le mésocentre possède 90 machines BULL et 52 machines DELL. La consommation horaire est donc de 23 kW et la consommation annuelle de 200 000 kWatts.

Le coût moyen de l’électricité est estimé à 0.091 € du kWatt, le coût global lié à la consommation du mésocentre est donc de 18 2000 €.



Financement du mésocentre par les laboratoires

Mésocentre de calcul de Franche-Comté

avril 2014

L'objectif de ce document est de synthétiser les règles de financement du mésocentre de calcul par les laboratoires. Le financement se fait soit sur la base du ticket modérateur soit dans le cadre de projets ou contrats.

1 Ticket modérateur

Le comité de pilotage du mésocentre de calcul du 18 décembre 2013 a décidé de l'instauration d'un ticket modérateur pour les laboratoires qui accèdent au mésocentre de calcul. Le ticket modérateur est un droit d'accès que les laboratoires règlent au mésocentre au titre de la participation aux frais.

En fonction des heures de calcul effectuées l'année précédente, le montant de ce ticket modérateur est fixé comme suit :

- aucun règlement en dessous de 100 000 heures de calcul,
- 3000 € de 100 000 à 500 000 heures de calcul,
- 6000 € de 500 000 à 1 000 000 heures de calcul,
- 9000 € au delà de 1 000 000 d'heures de calcul.

Le nombre d'heures de calcul est calculé sur la base du nombre d'heures CPU fourni par le logiciel d'administration du mésocentre et accessible par chaque utilisateur sur le portail du mésocentre (<https://mesoportail.univ-fcomte.fr>).

Les laboratoires qui investissent dans des moyens de calcul pour le mésocentre peuvent déduire le montant de ces investissements de leur ticket modérateur, sur plusieurs années. Par exemple un laboratoire qui réalise 700 000 heures de calcul par an (ticket modérateur de 6000 €) et qui investit 10 000 € n'est pas obligé de payer de ticket modérateur l'année de son investissement et peut déduire 4000 € l'année suivante.

Les moyens de calcul financés, même partiellement, à travers le ticket modérateur appartiennent au mésocentre. Ils ne peuvent donc pas être rendus au laboratoire les ayant financés et n'ouvrent pas de droit supplémentaire aux membres de ce laboratoire.

2 Financements sur projets et contrats

Comme précisé par la charte d'accès au mésocentre, l'utilisation des ressources du mésocentre de calcul dans le cadre d'un projet ou contrat oblige l'utilisateur à financer les moyens de calcul utilisés sur le budget du projet ou contrat.

Le financement peut se faire de deux manières :

- sous la forme de l'achat de machines qui seront hébergées au mésocentre. Dans ce cas le laboratoire achète les machines. Pour garantir l'homogénéité des moyens de calcul seules les machines achetées sur la base de devis délivrés par le mésocentre sont acceptées.
- sur la base d'une facturation des heures de calcul réalisées par le projet. La facturation se fait par facture interne. Le coût de l'heure de calcul est affiché sur le site intranet du mésocentre (<http://mesowiki.univ-fcomte.fr>).

A noter que les deux modes de financement ouvrent droit à une déduction du ticket modérateur.

Les règles de subventionnement des différents financeurs/tutelles étant différentes les règles à suivre sont les suivantes :

- Dans le cas d'un projet région, il est possible soit de financer des machines soit de financer des heures de calcul. Le financement des heures de calcul peut-être défini comme une prestation de service dans le projet et ne grève pas le budget de fonctionnement.
- Dans le cadre du financement des projet ANR, seuls les coûts marginaux sont retenus, la facturation interne d'heures de calcul n'est donc pas éligible dans le cas du mésocentre. Le financement de machines doit donc être inclus dans le budget du projet. A noter que l'ANR peut financer la totalité ou en partie l'achat d'équipements ce qui laisse la marge nécessaire pour faire figurer un montant qui n'est pas forcément lié au coût d'une machine.
- Dans le cas d'un projet de recherche européen, le coût total peut-être retenu et la facturation interne est éligible. Il est donc possible de demander des financements soit pour des machines, soit pour des heures de calcul.
- Dans le cas d'un projet FEDER les règles de financement sont en cours de définition.
- Dans le cas d'un contrat avec un industriel, il est possible soit de financer des machines soit de financer des heures de calcul.

Dans tous les cas le mésocentre est à la disposition des laboratoires pour les aider à établir leur budget de calcul.



AVENANT A L'ACCORD DE COLLABORATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE ENTRE L'UNIVERSITE DE KINSHASA (REP. DEM. DU CONGO) ET L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE (FRANCE)

Entre,

L'université de Kinshasa (République Démocratique du Congo),
Représentée par le Professeur Jean Berchmans LABANA LASAY'ABAR, recteur de l'Université,
B.P 190 Kinshasa 11
Ci-après dénommée UNIKIN,

Et

L'université de Franche-Comté (France) sise 1, rue Claude Goudimel, 25030 Besançon Cedex
Représentée par le Professeur Jacques BAHY, Président de l'Université Franche-Comté
Ci-après dénommée UFC

Attendu que :

- L'UFC dispose depuis 2000 d'un Master spécialité « Écosystèmes, contaminants, santé » (ECoS), ayant pour but de former par la recherche, dans un contexte systémique et multidisciplinaire, des experts en écologie et sciences de l'environnement et de la santé ;
- Des professionnels de la santé de l'Unikin et du Ministère de la Santé Publique de la République démocratique du Congo suivent depuis 2005, les enseignements de la seconde année de ce Master « ECoS » ;
- L'Unikin ouvre à la rentrée 2014 un Master 1 « Écologie des Maladies Infectieuses, Aléas naturels et Gestion des Risques » (ECoM-ALGER) ayant pour but de former par la recherche, dans un contexte systémique et multidisciplinaire, des experts sur les approches écologiques des maladies, sur l'évaluation des risques naturels, des aléas et des facteurs de vulnérabilité ;
- Ce master s'inspire des objectifs et des méthodes pédagogiques mises en place au sein du Master « ECoS ». Il s'appuie également sur une expérience commune en recherche coopérative Unikin - Ministère de la Santé Publique de RDC - UFC acquise autour de l'éco-épidémiologie du choléra en RDC, ce qui a conduit le Ministère de la santé Publique de RDC à faire évoluer en profondeur son plan de prévention vers une stratégie d'élimination.

Et considérant que :

- L'Unikin et l'UFC souhaitent renforcer leur collaboration, leurs complémentarités et leur internationalisation à travers ces deux masters, notamment au niveau de leur ingénierie pédagogique, des échanges d'enseignants et d'étudiants, et de la convergence des standards de formation LMD (crédits ECTS, etc.)

Il est convenu ce qui suit

Article 1

En attendant la mise en place du Master 2 à Unikin, les étudiants ayant validé leur Master 1 « ECOM-ALGER », pourront solliciter leur inscription dans le Master 2 « ECoS » de l'UFC.

L'examen des dossiers d'admission se fera au sein du comité de pilotage du Master « ECoS ». Les dossiers seront présentés par le responsable du comité de pilotage d'ECOM-ALGER, ou son représentant désigné. L'UFC s'engage à faciliter l'ouverture des options de M2 ECoS intéressant les étudiants en provenance du M1 ECOM-ALGER et l'accès au matériel pédagogique UFC *via* internet utile à la formation des étudiants en M1 de l'Unikin (moodle, etc.)

Article 2

L'Unikin s'engage à ce qu'à terme de 5 ans, comme c'est le cas actuellement dans le Master « ECoS », la plus grande part des enseignements et la totalité des encadrements de stage du Master « ECOM-ALGER » soient assurés par des chercheurs ou des enseignants-chercheurs publiant régulièrement (moyenne minimum d'un article tous les deux ans) dans des journaux scientifiques internationaux (*peer-reviewed*), ou dont la notoriété dans le domaine de l'action de contrôle et de l'écologie des maladies infectieuses est connue internationalement. Celle-ci est alors à justifier préalablement auprès du comité de pilotage du Master « ECOM-ALGER », qui peut s'appuyer sur un panel d'experts extérieurs pour son évaluation.

Article 3

Les parties veillent à ce que le nombre des étudiants pouvant participé à un échange annuel ou semestriel ne dépasse pas la capacité d'encadrement de l'une ou l'autre partie.

Ce nombre d'étudiants sera déterminé annuellement par les comités de pilotage « ECoS » et « ECOM-ALGER » sans faire l'objet d'un avenant ou d'une annexe contractuelle.

Les parties s'engagent à s'informer mutuellement de l'évolution pédagogique et des objectifs de formation des deux masters et à rechercher toute convergence conduisant progressivement à un niveau d'intégration élevé (co-habilitation, réseau international, dont européen, etc.)

Article 4

Les deux universités s'efforceront de faciliter les visites des enseignants et des chercheurs dans l'une de l'autre des universités. Les enseignants et les chercheurs doivent respecter les procédures administratives requises par l'université d'accueil, ainsi que le règlement de celle-ci.

Dans la mesure de leur moyen et en tenant compte de leurs règles de fonctionnement, les deux universités se réservent la possibilité de soutenir sur le plan financier, logistique (hébergement...) et administratif (ordres de mission...) pour les enseignants chercheurs provenant d'une institution partenaire dans le cadre de ce projet.

Les étudiants ayant validé le Master 1 « ECOM-ALGER » acceptés en Master 2 « ECoS » devront s'acquitter des frais d'inscription du Master 2 « ECoS » pour lequel ils s'inscrivent au diplôme.

Tout autre frais (logement, nourriture etc...) sera à la charge de l'étudiant. Le service des Relations Internationales / des Etudiants Etrangers de chaque établissement d'accueil s'engage toutefois à aider au mieux l'étudiant à trouver un hébergement pour la durée de son séjour.

En application de la loi française, il conviendra que les étudiants de l'Unikin participant à ce programme se conforment aux dispositions législatives et réglementaires françaises concernant la Sécurité sociale, tout s'assurant de sa couverture sociale lors de son séjour dans l'Université d'accueil. Les étudiants devront respecter les démarches administratives requises par l'université d'accueil ainsi que ses règlements.

Ces étudiants se verront donc appliquer les mêmes règles que les autres étudiants du Master 2 « ECoS » et seront soumis au règlement de l'UFC.

Article 5 :

Pour aider l'Unikin à démarrer ce projet de master en octobre 2014; l'Université de Franche Comté va procéder avant cette période au versement d'une dotation financière unique de 9050 €

Ce financement sera consacré aux travaux de réhabilitation et d'équipement des locaux devant abriter le master.

La présente dotation unique (9050 €) représente une tranche d'un budget spécifique rendu disponible à l'UFC pour contribuer au démarrage du projet de création d'une unité de recherche et de formation sur l'écologie et le contrôle des maladies infectieuses au sein de la faculté de Médecine de l'UNIKIN.

Le reste de la dotation sera dépensée sous forme d'achats (ordinateurs, logiciels d'analyses, frais de déplacements ...) réglés directement depuis l'UFC.

Article 6 :

L'Unikin s'engage à réaliser les travaux et les achats locaux pour les quels la dotation a été obtenue et à fournir à l'UFC un rapport d'exécution et des factures des dits travaux.

La même procédure pourra être rééditée pour d'éventuelles subventions ultérieures.

Article 7 :

Le présent accord est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature par les autorités désignées, le Président de l'Université de Franche-Comté, le Professeur Jacques BAHÍ et le Recteur de l'Université de Kinshasa, le Professeur Jean Berchmans LABANA LASAY'ABAR

Chacune des parties peut dénoncer cet accord par une notification officielle. Cette notification doit être faite par écrit et envoyée par courrier recommandé au partenaire 6 (six) mois à l'avance sans qu'elle porte préjudice aux échanges en cours de réalisation.

Les dispositions du présent accord peuvent être modifiées à tout moment par consentement mutuel écrit des deux universités.

Le présent accord, ainsi que les avenants qui en découlent, sera rédigé en 2 exemplaires originaux en français.

À Kinshasa, le

Professeur Jean Berchmans LABANA
LASAY'ABAR
Recteur
Université de Kinshasa

À Besançon, le

Professeur Jacques BAHÍ
Président
Université de Franche-Comté



Charte relative à l'hygiène, la sécurité, l'environnement et la santé des personnels et usagers de l'Université de Franche-Comté

(Décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°2011-774 –Code du Travail quatrième partie intitulée : Santé et sécurité au travail – Règlement de sécurité incendie du 25 juin 1980 modifié des établissements recevant du public)



Sommaire

Article I. Organisation de la prévention à l'UFC	5
Section 1.01 Le chef d'établissement	5
Section 1.02 Le chef de service	5
Section 1.03 L'Ingénieur Hygiène et Sécurité	5
Section 1.04 Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)	5
Section 1.05 L'assistant de prévention, le conseiller de prévention	6
Section 1.06 La médecine de prévention	6
Section 1.07 Le service interuniversitaire de médecine préventive	6
Article II. Informations, consignes, conseils et règles générales liées à la prévention des risques.	6
Section 2.01 Informations et consignes générales	6
Section 2.02 Accès aux locaux	6
Section 2.03 Signalisation des risques	7
Section 2.04 Relais au sein des composantes et laboratoires : les assistants de prévention, les conseillers de prévention et les secouristes	7
Section 2.05 Evaluation des risques	7
Section 2.06 Accidents	8
Article III. Responsabilités	8
Section 3.01 Partage des responsabilités :	8
Section 3.02 Droit et devoir d'information :	8
Section 3.03 Droit et devoir de retrait	8
Article IV. Formation sécurité	9
Section 4.01 Sensibilisation générale à la sécurité des personnels	9
Section 4.02 Formations techniques spécifiques	9
Section 4.03 Formation à la sécurité des étudiants	9
Article V. Suivi médical des personnels et des étudiants	9
Section 5.01 Visites médicales obligatoires des personnels	9
Section 5.02 Visites médicales obligatoires des étudiants	10
Section 5.03 Assistance aux personnels et étudiants	10
Article VI. Sécurité incendie – Evacuation – Mise à l'abri	10
Section 6.01 Respect du matériel	10
Section 6.02 Evacuation des locaux en cas de nécessité	10
Section 6.03 Prévention du risque d'incendie	10

Section 6.04	Mise à l'abri en cas de nécessité	11
<i>Article VII.</i>	<i>Cadre de vie</i>	<i>11</i>
Section 7.01	Hygiène générale	11
Section 7.02	Tabagisme	11
Section 7.03	Consommation de stupéfiants	12
Section 7.04	Alcool	12
Section 7.05	Ambiance thermique	12
Section 7.06	Ambiance sonore	12
Section 7.07	Port de charge	12
Section 7.08	Travail sur écran	12
Section 7.09	Ergonomie des postes de travail	13
Section 7.10	Équipements de travail, tenue vestimentaire	13
Section 7.11	Animaux	13
Section 7.12	Circulation et stationnement	13
Section 7.13	Manifestations à caractère exceptionnel	14
Section 7.14	Harcèlement	14
Section 7.15	Travail isolé	14
<i>Article VIII.</i>	<i>En cas de non respect des règles</i>	<i>14</i>

Préambule

Afin de prévenir tout accident et de garantir de bonnes conditions de vie et de travail pour tous les membres de la communauté universitaire, l'élaboration de règles de fonctionnement est indispensable.

Cette charte permet de mettre à portée de tous les règles définies par la loi en matière d'hygiène, de sécurité, de santé et d'environnement. Tout contrevenant est susceptible d'engager sa responsabilité personnelle, y compris pénale, en cas d'accident ou de mise en danger d'autrui.

Au delà du simple aspect réglementaire, les sujets développés dans ce document ont pour vocation d'inciter chacun à faire les efforts nécessaires pour le respect de l'autre et le respect des espaces et biens communs. L'inscription en tant qu'étudiant, l'activité professionnelle, même ponctuelle, ainsi que la présence à quelque titre que ce soit au sein de l'Université de Franche Comté, impliquent pour chacun l'acceptation et l'application de ces consignes. L'appartenance à l'établissement engage tous les membres de la communauté universitaire à respecter cette charte. Chacun est fondé à demander le respect des règles de la présente charte à toute personne présente sur les sites, avec la mesure et la courtoisie nécessaires.

La présente charte est avant tout un guide qui, s'appuyant sur le devoir de tolérance et de respect d'autrui, est la garantie pour chacun :

- de bonnes conditions de travail,
- d'une protection contre tout risque d'atteinte à l'intégrité physique ou morale.

Le terme de « membres de la communauté universitaire » recouvre :

- Tout personnel ayant accès, dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle, aux locaux et terrains de l'UFC quel que soit son statut.

Il s'agit notamment de :

- tout agent titulaire ou non titulaire concourant à l'exécution des missions du service public de l'éducation et de la recherche ;
- tout prestataire ayant contracté un contrat avec l'université de Franche-Comté.
- Tout usager dont les étudiants, les invités de l'université de Franche-Comté, les stagiaires, les auditeurs, les lecteurs autorisés des bibliothèques, les bénéficiaires de la formation continue et plus généralement toute personne ayant accès aux locaux de l'université.

La présente charte, partie intégrante du règlement intérieur, définit les règles d'usages et de sécurité que l'Université de Franche-Comté et l'utilisateur s'engagent à respecter : elle précise les droits et devoirs de chacun.

Engagements de l'université de Franche-Comté

L'université de Franche-Comté porte à la connaissance des membres de la communauté universitaire la présente charte.

L'université de Franche-Comté met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des membres de la communauté universitaire.

Engagements des membres de la communauté universitaire

Les membres de la communauté universitaire sont responsables de leur propre sécurité, en tout lieu où ils sont liés à l'UFC (temps de travail pour le compte de l'UFC en dehors de ses propres locaux, présence dans les locaux ou sur les terrains de l'UFC).

Article I. Organisation de la prévention à l'UFC

Section 1.01 Le chef d'établissement

Le Président de l'Université doit veiller à l'application des dispositions relatives à la prévention des risques professionnels et à la sécurité ; celui-ci ayant autorité sur l'ensemble du personnel (Article 27 de la Loi n° 84-52 du 26 Janvier 1984), ayant à sa charge le maintien de l'ordre public et de la sécurité (Décret n° 85-827 du 31 Juillet 1985), et devant assurer le fonctionnement régulier de son établissement.

Section 1.02 Le chef de service

Le Chef de service doit veiller, dans le cadre de ses attributions et des délégations qui lui sont consenties, à la sécurité et à la protection de la santé de ses agents ainsi qu'au respect du règlement intérieur.

Section 1.03 L'Ingénieur Hygiène et Sécurité

- L'Ingénieur Hygiène et Sécurité assiste et conseille le Président de l'Université dans la mise en œuvre de la politique de prévention de l'établissement. Il assure à ce titre les missions suivantes :
- Elaboration et mise en œuvre du plan de prévention,
- Evaluation des risques et mise en place de mesures de prévention,
- Constitution d'une documentation technique et réglementaire, application des textes législatifs,
- Est membre du Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail, participation aux sections locales,
- Mise en place de la formation hygiène-sécurité du personnel,
- Gestion des déchets,
- Coordination du réseau constitué par les assistants de prévention, formation, information.
- Etc...

Section 1.04 Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

Le Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail contribue à l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et sécurité, et à la prévention des accidents.

Il est présidé par le Président de l'Université, ou un vice-Président ayant délégation de pouvoir sur ces sujets, et compte parmi ses membres :

- des Représentants de l'Administration : Président et la personne chargée des ressources humaines,
- des Représentants des Personnels (désignés par les organisations syndicales selon le résultat des élections au Comité Technique),

Les principales missions du C.H.S.C.T. sont :

- Faire toutes propositions utiles au Comité Technique en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration de l'hygiène et la sécurité.
- Analyser les risques auxquels sont exposés le personnel.
- Examiner les conditions de travail et toutes modifications d'aménagement des locaux ou horaires
- Enquêter à la suite d'un accident, d'une maladie professionnelle et de tout signalement de danger grave.
- Donner un avis sur la teneur des règlements et consignes.
- Examiner le programme annuel de prévention des risques, le rapport annuel du médecin de prévention, les registres santé et sécurité au travail, le cas échéant les rapports annuels des sections locales du C.H.S.C.T.

L'Université dispose d'un C.H.S.C.T. et pourra mettre en place une ou des Sections Locales pour traiter des mêmes thèmes mais juste sur le périmètre de cette section.

Section 1.05 L'assistant de prévention, le conseiller de prévention

Voir 2.04

Section 1.06 La médecine de prévention

Le médecin de prévention assure la surveillance médicale des agents.

En collaboration avec l'Ingénieur Hygiène et Sécurité, il assiste et conseille le Président de l'Université et les agents dans les domaines suivants :

- Amélioration des conditions de vie et de travail dans les services.
- Hygiène générale des locaux.
- Adaptation des postes de travail.
- Protection des agents contre l'ensemble des nuisances, des risques d'accident ou de maladies professionnelles.

Section 1.07 Le service universitaire de médecine préventive

Le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS-Campus santé) est composé de médecins, d'infirmières, d'une psychologue, d'une diététicienne et d'une assistante sociale. Le SUMPPS assure des visites de prévention sur les sites de Besançon, Belfort et Montbéliard et des consultations spécialisées à Besançon.

Le SUMPPS-Campus santé propose :

- Un suivi et une mise à jour des vaccinations
- un service d'accueil pour obtenir des renseignements individuels d'ordre médical ou social
- des prestations sur rendez-vous de diététique, de contraception et prévention des infections sexuellement transmissibles, de handicap, de médecine du sport (dans le cadre universitaire) et par une psychologue.
- Des informations sur les risques d'exposition liés aux études
- des soins d'urgence

Toutes ces prestations sont gratuites.

- la vente de préservatifs.

Il met également en place des actions collectives de promotion de la santé sur des sujets divers : tabac, alcool, cannabis, sécurité routière, infection sexuellement transmissible, hygiène alimentaire...

Le SUMPPS-Campus santé assure l'accompagnement médico-social des étudiants porteurs d'un handicap, que celui-ci soit temporaire ou permanent.

Article II. Informations, consignes, conseils et règles générales liées à la prévention des risques.

Section 2.01 Informations et consignes générales

Afin d'être correctement informés de l'organisation générale de la sécurité au sein de l'Université et de toutes les règles qui s'y appliquent, les personnels et les étudiants sont invités à consulter les pages consacrées à l'Hygiène et à la Sécurité sur le site intranet de l'université, ainsi que sur l'ENT dans les documents partagés. Ces pages sont régulièrement mises à jour et donnent des informations sur tous les types de risques présents à l'UFC.

Pour les consignes propres à chaque site ou laboratoire, ils sont invités à consulter les livrets d'accueil (en ligne ou remis à leur arrivée) ainsi que les affichages. Ces règles sont par ailleurs réputées être connues et appliquées par tous.

Section 2.02 Accès aux locaux

Chaque site possède des consignes et des conditions d'accès qui lui sont propres. Les membres de la communauté universitaire doivent se renseigner à leur arrivée et les respecter.

Certains locaux et les laboratoires ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées.

Toute personne présentant un danger pour elle-même ou autrui (état d'ébriété, personne sous l'emprise de stupéfiant, personne violente...) peut faire l'objet d'une mesure de mise en sécurité ou d'évacuation.

Section 2.03 Signalisation des risques

Une signalétique de prévention, composée d'affiches utilisant des pictogrammes de dangers, d'interdiction, d'obligation etc. est mise en place dans les locaux de l'établissement et plus particulièrement au niveau des locaux à risques (ateliers, laboratoires, locaux techniques) et des équipements et matériels à risques (machines...). Les membres de la communauté universitaire sont tenus de respecter la signalétique.

Section 2.04 Relais au sein des composantes et laboratoires : les assistants de prévention, les conseillers de prévention et les secouristes

Des assistants de prévention sont nommés afin de permettre le relais de l'information en matière de prévention des risques et d'assister les chefs de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Ces assistants sont nommés par le Président de l'UFC sur proposition des directeurs de composante ou par les directeurs des laboratoires. Les conseillers de prévention assurent une mission de coordination du réseau des assistants de prévention.

Les assistants de prévention disposent d'une lettre de mission signée par le Président de l'UFC, la personne qui l'a nommé et qu'ils contresignent. Les assistants doivent disposer du temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Le président ou eux-mêmes peuvent mettre fin à leur mission à tout moment.

Les assistants de prévention suivent une formation initiale et continue relative à leur fonction et leur champ de compétence. Le rôle de l'assistant de prévention est d'assister et de conseiller son chef de service et d'impulser les actions de prévention auxquelles l'ensemble des personnels se doit de contribuer.

Les sauveteurs secouristes du travail formés au sein de l'établissement ont aussi une mission de surveillance et signalisation des risques. Ils se doivent d'intervenir en cas d'accident, malaise... pour porter secours aux membres de la communauté universitaire. Ils se chargent aussi du suivi des trousse de secours et sont formés à l'usage des défibrillateurs.

Pour les secours d'urgence l'appel des secours extérieur est à privilégier en composant les numéros d'urgence :

- 18 pour les pompiers en cas d'incendie
- 15 pour le SAMU en cas d'accident
- 17 pour la police en cas d'agression
- ou 112 (114 pour les personnes sourdes ou malentendantes)

Section 2.05 Evaluation des risques

Conformément au décret du 5 novembre 2001, les unités de travail (laboratoires, services...) doivent réaliser leur évaluation des risques et la transcrire dans un document unique. Ce document est la base de travail pour la réalisation d'un plan d'actions de prévention au sein de l'unité de travail. Le document unique d'évaluation des risques et les plans d'action doivent être mis à jour au moins une fois par an. Ils sont mis en ligne sur l'ENT et donc consultable par les personnels et étudiants.

Cette évaluation des risques peut conduire le cas échéant à la rédaction de consignes de sécurité. Ces consignes sont portées à la connaissance de tous les acteurs concernés par tous moyens (livret d'accueil, affichage, intranet...). Les membres de la communauté universitaire doivent se conformer à ces consignes : utilisation des matériels, techniques de travail, formation obligatoire, protection(s) collective(s), port des équipements de protection individuelle mis à leur disposition.

Les membres de la communauté universitaire sont supposés avoir consultés tous les documents mis à leur

disposition pour connaître les risques : consignes, fiches de données de sécurité...

Une personne ne peut intervenir sur le réseau électrique, régulièrement ou ponctuellement, que si elle est dotée d'une habilitation électrique, délivrée par le Président de l'Université. Le matériel électrique doit être conforme à la réglementation en vigueur. En-dehors des opérations d'entretien et de vérification, les portes des armoires électriques doivent être fermées à clé.

Les travaux d'ordre électrique, ou sur des matériels entraînés par des moteurs électriques doivent faire l'objet d'une consignation préalable.

Section 2.06 Accidents

Tout accident, même bénin, concernant les membres de la communauté universitaire doit faire l'objet d'une déclaration selon les procédures existantes au sein de l'établissement.

Article III. Responsabilités

Section 3.01 Partage des responsabilités :

Chacun est responsable de sa propre sécurité mais aussi de celle des autres. La responsabilité peut être engagée pour tout acte ou omission susceptible de mettre autrui en danger ou conduisant à un accident.

Les directeurs et les chefs de services sont responsables de la sécurité des membres de la communauté universitaire présents dans leurs services. Pour les laboratoires mixtes une convention régit les responsabilités et les modalités de collaboration des différents partenaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Les enseignants assument la responsabilité de la sécurité des étudiants pendant la durée de leur enseignement.

Section 3.02 Droit et devoir d'information :

Les membres de la communauté universitaire sont tenus d'informer immédiatement les chefs des services ou les personnes compétentes, de toute information ou toute situation observée pouvant conduire à exposer une ou plusieurs personnes à un risque. Tout incident doit être signalé. Des registres santé et sécurité au travail sont disponibles (liste sur l'intranet) pour signaler tout problème par écrit. Ce signalement peut aussi être fait via le service des tickets sur l'ENT. L'absence de signalement d'une situation à risques peut conduire à une condamnation pénale pour non assistance à personne(s) en danger.

Section 3.03 Droit et devoir de retrait

Toute personne estimant être exposée à un danger grave et imminent peut faire valoir son droit de retrait. Le droit de retrait doit faire l'objet d'une information immédiate auprès du supérieur hiérarchique direct. Elle est consignée sur le registre de danger grave et imminent (1 par composante). Aucune sanction ne pourra être prise envers la personne ayant fait valoir son droit de retrait dès lors que celui-ci est justifié et que la procédure a été respectée. Le modèle du registre est en ligne sur l'intranet.

Lors de situations critiques évidentes, le refus de retrait d'une personne exposée à un danger grave et imminent engagera sa propre responsabilité en cas d'accident.

Article IV. Formation sécurité

Section 4.01 Sensibilisation générale à la sécurité des personnels

Tout nouvel arrivant à l'Université, qu'il soit stagiaire, fonctionnaire ou contractuel, enseignant ou non, est convié à une session de sensibilisation à la sécurité. La participation à cette session de sensibilisation est OBLIGATOIRE. En cas d'impossibilité, la personne doit prévenir le Service Gestion des Compétences / Formation Permanente / Organisation des concours ITRF afin d'être inscrite à une session ultérieure.

Un complément de formation doit être donné aux nouveaux arrivants sur leur lieu de travail afin qu'ils en connaissent les spécificités, l'organisation et les risques particuliers. Cette formation est faite sous la responsabilité et à l'initiative des chefs de services concernés avec l'aide des assistants de prévention.

Section 4.02 Formations techniques spécifiques

Les activités spécifiques suivantes nécessitent obligatoirement l'habilitation des personnes concernées. Cette habilitation est délivrée par le chef d'établissement après avis de l'organisme agréé ayant assuré la formation. Il est strictement interdit à toute personne ne disposant pas de cette habilitation d'exercer ces activités. Il s'agit de :

- Tout travail exposant à des risques électriques (différents niveaux d'habilitation nécessaire)
- Tout travail exposant à des rayons X ou des rayonnements ionisants (personne radio-compétente)
- Tout travail sur appareil à pression soumis à contrôle périodique tel que les autoclaves, etc. (autorisation de conduite nécessaire)
- Tout travail de conduite d'engin de levage tel que chariot élévateur ou palan (autorisation de conduite nécessaire)
- Toute manipulation d'animaux vivants (agrément nécessaire)

Section 4.03 Formation à la sécurité des étudiants

En fonction du cursus et des activités des étudiants, les enseignants et responsables de départements d'enseignement sont tenus de transmettre par voie orale et écrite aux étudiants toute information utile pour leur sécurité.

Article V. Suivi médical des personnels et des étudiants

Section 5.01 Visites médicales obligatoires des personnels

Tous les personnels, enseignants et non enseignants, y compris les doctorants sont tenus de se rendre aux visites médicales auxquelles ils sont convoqués. En cas d'empêchement, toute annulation de visite doit se faire au plus tard la veille de la date fixée.

Les personnels peuvent demander à bénéficier d'une visite médicale sans attendre leur convocation automatique. La visite médicale permet de dresser un bilan des risques professionnels auxquels sont exposés les personnels dans le cadre de leur travail. Il s'agit d'évaluer les effets indésirables que peut avoir le travail sur le capital santé des agents.

Certaines formations (travail en hauteur, habilitation électrique, conduite d'autoclave... liste définie par le Code du Travail) exigent au préalable la vérification de l'aptitude médicale des agents. Dans ce cas, ils seront convoqués avant cette formation. En cas d'inaptitude, ils ne pourront être exposés au risque pour lequel l'inaptitude est déclarée.

En fonction du bilan d'exposition aux risques professionnels, les personnels bénéficient soit d'une surveillance médicale normale, soit d'une surveillance médicale renforcée :

Surveillance médicale normale : Visite médicale obligatoire tous les 5 ans.

Surveillance médicale renforcée : Visite médicale obligatoire tous les ans.

Le suivi médical est obligatoirement assuré par le service de médecine de prévention rattaché à l'Université.

Tout personnel voyageant à l'étranger doit effectuer les vaccinations recommandées. Une assurance rapatriement doit être obligatoirement souscrite. Pour tout déplacement vers une destination déconseillée par le ministère des affaires étrangères, l'ordre de mission doit être transmis au Directeur général des services.

Section 5.02 Visites médicales obligatoires des étudiants

Tous les étudiants doivent effectuer une visite médicale obligatoire au cours du cursus de licence. Cette visite médicale est assurée par le SUMPPS.

Section 5.03 Assistance aux personnels et étudiants

Pour les étudiants et les personnels handicapés, des correspondants handicaps sont à leur disposition.

Une cellule d'écoute est mise en place (contact : celluledecoute@univ-fcomte.fr).

Le médiateur académique peut être saisi.

Des assistantes sociales dédiées sont aussi présentes.

Article VI. Sécurité incendie – Evacuation – Mise à l'abri

Section 6.01 Respect du matériel

Les installations et équipements de sécurité incendie (extincteurs, systèmes d'alarme...) ont pour but de préserver la vie des personnels et du public en cas de sinistre. Ces matériels qui peuvent sauver des vies doivent être respectés, laissés libre d'accès et maintenus en bon état de fonctionnement.

Section 6.02 Evacuation des locaux en cas de nécessité

L'organisation périodique d'exercices d'évacuation dans les locaux de l'Université est une obligation réglementaire. Ces exercices permettent aux personnels et au public de se familiariser avec les sirènes d'alarme et les cheminements d'évacuation. Leur périodicité minimale est fixée à 2 par année. Le premier exercice doit avoir lieu dans le mois suivant la rentrée universitaire. Dès audition de l'alarme, les locaux doivent être immédiatement évacués selon les consignes prévues à cet effet. Elles sont affichées dans les principaux locaux de l'établissement. Pour une bonne application des règles, chacun est tenu de lire attentivement ces consignes ainsi que les plans d'évacuation. Les personnes évacuées doivent rejoindre le point de rassemblement le plus proche. La participation aux exercices est obligatoire. Nul ne peut s'opposer à l'évacuation des locaux lorsque l'alarme retentit.

Section 6.03 Prévention du risque d'incendie

Il appartient à chacun, à chaque instant, de veiller par son comportement et son activité à la prévention du risque d'incendie. Cette prévention passe notamment par l'utilisation avec précaution des produits inflammables dans les laboratoires et ateliers, la délivrance de permis de feu préalablement à tous travaux présentant des risques d'incendie, et le respect de l'interdiction de fumer dans l'ensemble des locaux. Il est également demandé de ne jamais laisser des appareils électriques (ordinateurs, photocopieurs, cafetières...) sous tension de façon prolongée et en l'absence de surveillance (sauf équipements particuliers). Les radiateurs électriques d'appoint sont interdits.

Dans les salles de travaux pratiques et laboratoires ne peut être stockée que la quantité suffisante de produits chimiques pour la journée. Les stockages de produits dangereux doivent se faire dans des locaux dédiés et appropriés (résistance au feu, ventilation). Les bouteilles de gaz doivent être placées dans les endroits dédiés à leur stockage ou leur utilisation et être attachées par des moyens appropriés.

Section 6.04 Mise à l'abri en cas de nécessité

Lors d'une situation de risque majeur (accident technologique, inondation, tempête...), la protection des membres de la communauté universitaire est nécessaire par une mise à l'abri dans les locaux. L'organisation de la gestion de ces situations sera définie dans des Plans Particuliers de Mise en Sécurité progressivement mis en place sur les sites de l'Université. Des exercices seront organisés et la participation des personnes présentes est obligatoire.

Article VII. Cadre de vie

Afin de garantir à tous à tout moment un cadre de travail et de vie satisfaisant et respectueux des libertés de chacun, il est indispensable de se soumettre à des règles de vie en communauté.

Il est interdit d'introduire dans les locaux universitaires tous produits toxiques ou inflammables ainsi que toute arme ou tout objet dangereux, sans l'accord express de l'administration. Cette règle s'applique pour tout produit toxique ou dangereux n'ayant aucun rapport avec les enseignements dispensés au sein de l'UFC. Pour les besoins de la recherche, les produits soumis à autorisation préalable des autorités sont admis sous réserve que les laboratoires aient suivi les procédures nécessaires et disposent de tous les documents à cet effet.

Section 7.01 Hygiène générale

Par respect des autres et plus particulièrement du personnel chargé de l'entretien, les personnels et les étudiants sont tenus de laisser les locaux en état de propreté.

Les dégradations ou les souillures (crachats, tags etc.) dues à la négligence ou à la malveillance engagent directement la responsabilité de leur auteur ; la réparation sera à leur charge. Avant de quitter le lieu qu'ils ont occupé, les membres de la communauté universitaire s'assureront, par respect pour le personnel chargé de l'entretien et les membres de la communauté universitaire qui prendront leur suite, qu'ils n'ont laissé derrière eux aucune trace de leur passage : les papiers, gobelets, emballages divers notamment seront jetés dans les corbeilles. Les lumières devront être éteintes et les fenêtres fermées.

Quitter un local, un sanitaire en le laissant dans l'état où l'on a souhaité le trouver, c'est respecter le futur utilisateur.

Utiliser les cendriers à l'extérieur des bâtiments et les corbeilles mis à la disposition de chacun, c'est respecter le travail du personnel d'entretien.

Il convient de ne pas exposer les personnes des services d'entretien à des risques dont ils sont ignorants. A cette fin il ne faut pas introduire dans les poubelles normales des déchets contenant verre, produits chimiques ou pathogènes, et autres objets piquants, coupants ou dangereux. Pour pouvoir être éliminés sans porter atteinte aux personnes et à l'environnement, les déchets dits spéciaux (chimiques, biologiques, radioactifs) nécessitent des traitements spécifiques. Ils ne peuvent être mis dans les poubelles classiques.

Il est interdit de prendre ses repas sur les postes de travail.

Il est interdit de conserver des denrées périssables ou des matières dangereuses dans des locaux inappropriés. L'UFC se réserve le droit de faire ouvrir les armoires « personnelles » dans lesquelles elles pourraient être entreposées en cas de nécessité liée à l'hygiène et à la sécurité en présence de l'intéressé, sauf cas d'urgence, en présence d'une autre personne appartenant à l'université.

Section 7.02 Tabagisme

Dans le cadre du décret 1386 du 15 novembre 2006, l'interdiction de fumer s'applique dans l'ensemble des espaces clos et couverts de l'établissement, qu'ils soient privés ou publics, à l'exception des appartements des personnels logés. Cette interdiction est aussi valable dans les cours intérieures (sauf indication contraire de la composante), sur les coursives, balcons et terrasses, ainsi que devant les issues de secours ; ceci afin de préserver la fluidité de circulation en cas d'évacuation et le bon état des étanchéités des bâtiments. Cette interdiction de fumer est étendue à l'e-cigarette.

Section 7.03 Consommation de stupéfiants

L'introduction et la consommation de stupéfiants dans l'enceinte de l'Université (extérieur – intérieur) sont strictement interdites.

Section 7.04 Alcool

La vente d'alcool est interdite.

La consommation d'alcool sur le lieu de travail est également interdite. Une tolérance limitée aux boissons dont la consommation est admise par le Code du Travail (vins, bière, cidre, poiré et hydromel, non additionnés d'alcool) est acceptée pour une consommation au cours des repas et en cas de manifestations particulières (colloques, pots de thèse, de départ, de fin d'année...). La consommation doit se faire avec modération et les quantités proposées doivent être en adéquation avec le nombre de participants. En tout état de cause, des boissons non alcoolisées devront être obligatoirement proposées en quantité suffisantes. Il appartient à l'organisateur de la manifestation de prendre les dispositions nécessaires pour prévenir tout risque de conduite en état d'ivresse.

Section 7.05 Ambiance thermique

Tout personnel et usager est en droit d'exiger de pouvoir travailler dans de bonnes conditions de température. Le signalement des défauts de chauffage doit être fait aux services techniques de la composante ou à la Direction du Patrimoine Immobilier pour les bâtiments du domaine de la Bouloie.

Les situations d'exposition des personnels aux fortes chaleurs doivent être traitées au cas par cas avec le supérieur hiérarchique (aménagement d'horaire, changement de lieu d'affectation...). L'exposition à des températures anormalement basses par rapport à la situation normale de travail, doit également faire l'objet d'un aménagement avec le supérieur hiérarchique.

Section 7.06 Ambiance sonore

Le port de protections auditives est obligatoire pour tout travail dans un espace dans lequel les valeurs d'exposition au bruit dépassent 85 dB(A). Les protections individuelles sont obligatoirement mises à disposition lorsque le bruit dépasse 80 dB(A). Lorsque le bruit constitue une gêne sans dépasser les valeurs limites, une étude d'aménagement de poste ou d'organisation du travail peut être menée par la médecine de prévention et/ou le service Hygiène Sécurité après signalement.

Les salles pédagogiques (amphithéâtres, salles de TD, de cours ...), les bibliothèques et salles de documentation, les salles de réunion, les bureaux sont des lieux de travail dans lesquels, et à proximité desquels le silence est de rigueur. Afin de respecter le silence nécessaire au travail ou aux études il est demandé aux membres de la communauté universitaire de couper la sonnerie de leur téléphone portable lorsqu'ils entrent dans les salles, les bibliothèques ou les bureaux. L'écoute de musique et les conversations doivent se faire à un niveau sonore n'entraînant pas de gêne pour les autres.

Lors de manifestations exceptionnelles, les organisateurs veilleront à limiter le bruit de façon à ne pas gêner le fonctionnement normal de l'Université.

Section 7.07 Port de charge

Le Code du Travail précise qu'un agent ne peut porter de façon habituelle des charges supérieures à 55 kg (sauf aptitude délivrée par le médecin de prévention). La charge limite pour une femme est de 25 kg. L'utilisation d'équipements tels que chariots, diables ..., doit être facilitée afin de limiter le port de charge.

Section 7.08 Travail sur écran

Les postes de travail doivent être aménagés de manière à s'adapter aux caractéristiques physiques des membres de la communauté universitaire et à éviter les reflets sur les écrans.

L'organisation du travail doit permettre des diversifications de l'activité régulières (5 minutes toutes les 45 minutes ou 15 minutes toutes les deux heures) pour les personnels travaillant sur écran.

Section 7.09 Ergonomie des postes de travail

Une attention particulière doit être portée à l'ergonomie des postes de travail par les chefs de service (éclairage, sièges, bureau, aménagements...).

Section 7.10 Équipements de travail, tenue vestimentaire

Les membres de la communauté universitaire doivent adopter une tenue vestimentaire compatible avec le poste occupé et avoir à sa disposition les Équipements de protection individuels (EPI) adéquats.

Les équipements de protection individuelle doivent être portés dès que les protections collectives sont insuffisantes. Ils sont à la charge de l'UFC pour les personnels, des étudiants lorsque ceux-ci sont requis.

Certains équipements de travail (machines...) doivent être contrôlés par un organisme agréé en ce qui concerne leur conformité réglementaire.

Chaque équipement de travail doit être doté d'un carnet de maintenance individuel. Chaque utilisateur d'un équipement de travail doit avoir reçu une formation suffisante pour ne pas mettre en danger les autres ou lui-même.

Section 7.11 Animaux

La présence d'animaux de compagnie est formellement interdite dans tous les locaux de l'université, sauf dans les cas suivants, s'ils ne perturbent pas la sécurité de l'activité et sont tenus en laisse :

- appartenant au personnel logé pour raison de service (à condition qu'ils restent dans les locaux « privés »)
- appartenant aux personnels de gardiennage (le cas échéant)
- servant de guide ou d'aide à une personne handicapée.

Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de nourrir les animaux errants sur les sites. Toute présence de tels animaux devra être signalée aux autorités pour capture ou éradication.

Section 7.12 Circulation et stationnement

L'ensemble des règles du code de la route s'applique au sein des sites de l'université, y compris pour les piétons et les cyclistes. Il est interdit de stationner devant les portes des bâtiments, les poteaux d'incendie, les accès réservés aux secours, les emplacements réservés aux livraisons ..., et tout lieu qui pourrait gêner la circulation.

L'établissement se réserve le droit de faire intervenir la force publique pour procéder notamment à des contrôles de vitesse ou enlèvement de véhicules gênants. La circulation au sein des sites est limitée à l'accès aux parkings. Les autres voies de circulation sont réservées aux piétons, aux véhicules de secours, de service et de livraison. Le stationnement est limité à une semaine.

L'usage de tout moyen de déplacement mobile (rollers, planches à roulettes, vélos, trottinettes...) à l'intérieur des bâtiments est strictement interdit, à l'exception des équipements pour les personnes handicapées.

Le stationnement des deux roues doit être limité aux emplacements prévus à cet effet.

Les déplacements à caractère professionnel en voiture de service ou en véhicule personnel impliquent le strict respect du code de la route. En cas d'infraction, les peines sont à la charge du conducteur. L'usage du véhicule de service implique une vérification préalable de son état général et la réalisation d'un ordre de mission et doit remplir le carnet de bord à la fin de chaque trajet. Les personnels amenés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre d'un déplacement professionnel (en dehors du trajet domicile – travail) doivent veiller à ce que leur assurance couvre ce type de déplacement et remplir un ordre de mission avant tout déplacement.

Le stationnement est limité aux emplacements autorisés et prévus à cet effet. Il est demandé aux membres de la communauté universitaire de ne pas occuper les places réservées aux personnels handicapés, aux deux roues et aux besoins du service. Tout stationnement en dehors des espaces prévus pourra faire l'objet d'un avertissement, voire de l'enlèvement du véhicule par la fourrière si son emplacement peut compromettre la sécurité en cas d'évacuation ou d'intervention des secours.

Le cas échéant, les étudiants sont priés de ne pas se garer sur les emplacements réservés aux personnels.

Il est recommandé de ne pas laisser en évidence dans sa voiture des objets de valeur.

Section 7.13 Manifestations à caractère exceptionnel

Les locaux de l'Université accessibles au public sont avant tout destinés à l'enseignement et à la recherche.

Toute manifestation autre doit faire l'objet d'une déclaration préalable (article GN6 de la réglementation des établissements recevant du public). La procédure à suivre et les conditions sont présentées sur l'Intranet à la rubrique Hygiène Sécurité.

Toute utilisation des locaux par une association ou un organisme devra faire l'objet d'une convention d'utilisation des locaux. Les utilisateurs se devront de respecter cette charte hygiène sécurité.

Section 7.14 Harcèlement

Toute forme de harcèlement moral ou sexuel est interdite par la loi et expose leurs auteurs à des sanctions pénales, civiles et disciplinaires. Toute personne présumée être victime d'une forme de harcèlement peut en faire état auprès du service de médecine de prévention, de l'assistante sociale ou de la DRH (du SUMPPS ou de l'assistante sociale du CROUS pour les étudiants).

Toute personne témoin d'une situation de harcèlement doit en faire le signalement.

Section 7.15 Travail isolé

Tout travail est réputé isolé si la personne concernée :

- se trouve hors de vue et hors de portée de voix d'une autre personne,
- si aucun moyen de communication existe entre celle-ci et ses collègues.

Il est normalement interdit de travailler seul quelle que soit l'activité exercée. Il faut être au minimum deux. En cas d'incident, d'accident, l'une des personnes portera secours à la victime et avertira les secours.

S'il y a nécessité d'effectuer un travail seul et/ou en dehors des plages d'ouverture, le supérieur hiérarchique doit être informé et, après évaluation des risques encourus, doit donner son accord nominal et par écrit, en précisant les activités et travaux autorisés. Aucune activité réputée dangereuse ne pourra être autorisée pour un travailleur isolé.

En cas d'acceptation, la personne doit alors être équipée d'un dispositif d'alerte (téléphone...) et des consignes spécifiques sur ces travaux doivent être écrites en prenant en compte les secours en cas d'accident/incident et les personnes qui pourront rejoindre le travailleur isolé. La personne chargée du suivi de ce travail devra être joignable lors de celui-ci.

Article VIII. En cas de non respect des règles

L'élaboration d'une charte hygiène sécurité nécessite obligatoirement de prévoir les situations où les règles établies ne sont pas respectées.

Les personnels et étudiants de l'Université doivent savoir que le non respect des règles peut entraîner selon la situation, des sanctions de différents types. Ces sanctions peuvent être d'ordre administratif ou disciplinaire. Dans certains cas elles peuvent prendre la forme de sanctions de police (ex : non respect du code de la route) ou de sanctions pénales et civiles prévues par le Code du Travail, notamment dans les cas où le non respect des règles entraîne la mise en danger d'autrui ou des dommages matériels et corporels.

Document adopté par le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de l'Université au cours de sa séance du 11/12/2012

Document approuvé par le CT du 5 février 2013

Document approuvé par le CA du 12 février 2013

Document modifié par le CHSCT du 5 décembre 2013 et le CT du 10 juin 2014

NEOTAG

Dosage Haut débit Automatisé et Multiplexé sur bio-puces par spectrométrie de masse grâce à la technologie MassPlex® pour le dépistage Néonatal

Coordinateur du projet : Nom : STAUBER / Prénom : Jonathan

Organisme : IMABIOTECH

Téléphone : 03 20 16 40 90 / Mail : stauber.jonathan@imabiotech.com

Domaine d'Activité Stratégique de la feuille de route du Pôle NSL auquel se rattache le projet : « Solutions préventives diagnostiques & thérapeutiques contre les pathologies de civilisation »

Durée prévue du projet : 36 mois

Dates de début et de fin du projet : du 01/09/2014 au 31/08/2017

PARTENAIRES

INDUSTRIELS	LABORATOIRES
1. ImaBiotech (59120 Loos).	1. CHRU de Lille, Centre de Biologie Pathologie, Laboratoire de dépistage Périnatal (59037 Lille).
2. RD-Biotech (25000 Besançon).	2. Institut FEMTO-ST, plateforme CLIPP (25000 Besançon).
	3. CHU de Dijon, pôle de recherche, unité CLIPP (21079 DIJON).

Résumé non confidentiel du projet

ImaBiotech, RD Biotech, la plateforme Cliproteomic (CHU Dijon), l'Institut Femto-ST (CNRS-Besançon), et le laboratoire de dépistage périnatal du CHRU de Lille s'associent pour mettre au point une « solution analytique » de dosage multiplex (plusieurs bio-marqueurs : en un dosage) par spectrométrie de masse (MassPlex®) pour 3 pathologies du programme du dépistage néonatal français : l'hypothyroïdie congénitale, l'hyperplasie congénitale des surrénales et la mucoviscidose. Ce projet permettra de valider à échelle réelle ce concept pour le développement de différentes troupes de dosages multiplex permettant une identification de dysfonctionnements pour différents axes métaboliques.

Le projet NEOTAG a pour but de :

- répondre à la demande renouvelée de la néonatalogie d'une approche Multiplex, liée au systématisme des mêmes paramètres effectués pour chaque nouveau-né.
- diminuer les coûts réactifs et ainsi permettre de financer l'extension du programme de dépistage actuel.
- réduire les volumes d'échantillons nécessaires aux analyses (important en pédiatrie) par l'approche Multiplex.
- concevoir une solution analytique unique par spectrométrie de masse (MS) : polyvalente, à haut-débit et intégrable aux plateaux techniques de biologie existants.
- de définir une solution ouverte pour toute une série de tests multiplex par spectrométrie de masse pour divers axes pathologiques.

Partenaires	Budget R&D H.T	% aide	Montant de l'aide demandée	Apport fond propres
ImaBiotech	1 047 746,00 €	45%	471 485,70 €	681 034,90 €
RD-Biotech	303 905,07 €	45%	136 757,28 €	197 538,30 €
CHRU de Lille	83 099,52 €	100%	83 099,52 €	N/A
FEMTO-ST	438 522,26 €	40%	175 408,90 €	N/A
Clipp Dijon	119 988,00 €	100%	119 988,00 €	N/A
Total	1 993 260,85 €		986 739,41 €	

COMMUNAUTE DU SAVOIR, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DE L'ARC JURASSIEN FRANCO-SUISSE

CONTEXTE

La Communauté du savoir est un projet franco-suisse visant à développer et à consolider les liens entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur à l'échelle de l'Arc jurassien.

La constitution de cette communauté vise à établir un cadre de coopération pour les projets franco-suisse pour :

1. garantir la pérennité des collaborations franco-suisse existantes,
2. passer de projets ponctuels à des grappes de projets consistants et cohérents entre eux,
3. permettre l'émergence de nouveaux projets.

Quant aux projets au sein de ce cadre de coopération, ils ont pour objectif de :

1. renforcer et structurer les formations dans les secteurs porteurs pour la région,
2. dynamiser les échanges entre les étudiants, les enseignants, les chercheurs et les acteurs économiques,
3. favoriser les interactions avec les entreprises et la valorisation de la recherche

Ce projet Interreg est porté par arcjurassien.ch pour la partie suisse et par l'Université de Franche-Comté pour la partie française. Plusieurs partenaires pourraient venir également soutenir le projet; des tractations sont en cours pour définir le type d'engagement que chaque partie prenante de la Communauté pourrait apporter.

La Communauté du savoir se base sur un ensemble d'acteurs ayant signé une déclaration d'intention en 2012 lors d'un premier colloque organisé à l'ENSMM, manifestant ainsi leur intérêt pour une telle démarche. Ceux-ci sont susceptibles bien sûr d'être encore élargis.

Signataires suisses :

- Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)
- Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP)
- Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI)
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)
- Creapole
- Fondation Suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM)
- Haute École Arc (He-Arc)
- Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)
- Swiss Creative Center
- Université de Neuchâtel (UNINE)
- Y-Parc

Signataires français :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Franche-Comté (CCIR)
- École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM)
- Pôle des Microtechniques
- Pôle Véhicule du futur
- Université de Franche-Comté (UFC)
- Université de Technologie Belfort-Montbéliard (UTBM)

PHASE 1 – PROJET INTERREG IV

La phase I du projet s'étale sur une période totale de 24 mois de juin 2013 à juin 2015, elle couvre d'une part la période de conceptualisation du projet en vue de déposer un projet Interreg et la mise en place de premières actions.

Le projet a été déposé formellement auprès des instances Interreg le 28 mai 2014 pour une instruction du dossier le 9 octobre.

Les actions suivantes ont été retenues pour être déployées dans la phase 1 du projet et en vue de préparer la phase 2.

- **Webcasting d'évènements organisés par des partenaires de la Communauté à portée franco-suisse**
- **Guide des financements et annuaire des acteurs d'aide au montage de projet**
- **Catalogue des collaborations franco-suisse**
- **Journée de la Communauté du savoir**
- **Groupes de travail pour la conceptualisation de la phase 2**
- **Outils de communication**

La phase 1 du projet s'appuie sur un budget global de 367 020€ réparti entre les deux pays (51,30% pour la France et 48,70 pour la Suisse). Les lignes budgétaires les plus importantes en dehors des salaires des chargés de mission, sont consacrées à la communication avec la création d'un site web spécifique et la réalisation de vidéo live d'évènements se déroulant au sein de la Communauté.

Budget détaillé en annexe de ce document.

PHASE 2 – PROJET INTERREG V

La pérennisation de la Communauté du savoir s'inscrira dans le cadre du programme Interreg V. Ce 2^{ème} projet pourrait s'étendre sur 3 ans, donc jusqu'en 2018.

En plus de pérenniser les actions de la phase 1, de nouvelles actions seront envisagées et conceptualisées, notamment, dans le cadre des groupes de travail coordonnés durant la phase 1 avec l'ensemble des partenaires de la Communauté.

Actions	Description	Nature des prestations facturées	Nature des prestations valorisées	Dont valorisation									
				France		Suisse		Total		France		Suisse	
				en €	en CHF	en €	en CHF	en €	en CHF	en €	en CHF	en €	en CHF
Journée de la Communauté du savoir 2014	Organisation d'une journée réunissant l'ensemble des acteurs de la Communauté	4 consultants externes (groupe de travail, intervenant, animation). Forfait 750€ (déplacement et honoraire) : 4 X 750€ = 3000€ Traiteur (forfait) : 27€ X 250 personnes = 6750€ Objet souvenir : 4€ X 250 personnes = 1000€	He-Arc : mise à disposition infrastructure : 2400€ (temps de travail des chargés de communication/personnel organisateur de la structure hôte; Services communication pour la valorisation de la journée)	8000.00	10000.00	5150.00	6437.50	13'150	16'438			2'400	3'000
Total événements				8000.00	10000.00	5150.00	6437.50	13'150	16'438	0	0	2'400	3'000
Identité visuelle avec déclinaison sur supports physiques (cartes de visite, plaquettes, roll'up, flyer); conception et déploiement d'un site web fédérateur avec modules ad hoc (cartographie, agenda, etc.)	Création identité visuelle, charte graphique; réalisation de documents; supports physique; site web; captation vidéo; carte interactive des acteurs de la CdS, etc)	Forfait à une agence de communication française		50000.00	62500.00			50'000	62'500				
Webcasting - valorisation des événements organisés par les partenaires de la Communauté du savoir	Proposition de webcasting pour les événements organisés par des structures partenaires de la Communauté et suffisamment pertinent (forme et fond) pour être valorisés en direct en ligne Webcast au total : 19 9 via des partenaires F 10 via des partenaires CH 1 : Journée de la CdS	Sous-traitance à un prestataire externe : F: Investissement initial (unique) : Accompagnement marketing et développement d'un module d'inscription sur le site web avec option de réseautage pendant le webcasting : 1800€ F : 3 événements en France (pour les partenaires économiques) (3X2500€) CH : 6 événements en Suisse (2 événements He-Arc, 4 webcastings pour les partenaires économiques) (6X2700€) 1 webcast pour la Journée CdS (CH) : 2700€ Frais d'honoraire pour mobiliser des keynote speakers susceptibles d'amener de la visibilité au programme : 1 événement côté F : 1000€ 1 événement côté CH : 1000€	F: UFC (2 webcastings) : 800€ ENSM (2 webcastings) : 1500€ UTBM (2 webcastings) : 5 600€ CH : HEIG-VD (2 webcastings) : 3200€ UNINE (2 webcastings) : 3200€	18200.00	22750.00	26300.00	32875.00	44'500	55'625	7'900	9'875	6'400	8'000
Communication via des canaux spécialisés	Communication via des canaux dont le public cible et la ligne éditorial correspondent à ceux de la Communauté du savoir (journaux thématiques,...)					7200.00	9000.00	7'200	9'000				
Guide des financements et analyse des besoins	Impression d'un guide des financements et des acteurs d'aide au montage de projet. Etude d'opportunité quant aux besoins des partenaires et aux modalités d'aide au montage de projet	Impression et diffusion du guide (50X 20€)		1000.00	1250.00			1'000	1'250				
Total Actions de communication				69200.00	86500.00	33500.00	41875.00	102'700	128'375	7'900	9'875	6'400	8'000
Chargée de mission F	100% sur 24 mois, UFC (juillet 2013 - juin 2015) - 50% pour la CdS - 50% sur des actions UFC			75415.92	94269.90			75'416	94'270	23'130	28'913		
Chargé de mission CH	40% sur 22 mois, arcjurassien.ch (septembre 2013 - juin 2015)					66400.00	83000.00	66'400	83'000				
Assistance dans la réalisation des actions F	- 20% sur 12 mois (juillet 2014 - juin 2015), services communication UFC - 40h service marché public (octobre 2014 - juin 2015) - Gestion financière - administrative UFC		- Communication : Mise en place du concept de communication et structuration du réseau. Diffusion à l'interne des infos CdS, Relation presse – assistance et conseil, Veille documentaire pour alimenter le site web - Soutien à la réalisation d'un appel d'offre sur marché public par un service compétent - Soutien gestion administrative et financière	8863.40	11079.25			8'863	11'079	8'863	11'079		
Assistance dans la réalisation des actions CH	20% sur 13 mois, arcjurassien.ch (juin 2014 - juin 2015)	- Assistance dans la réalisation du guide des financements - Coordination de la réalisation du catalogue des collaborations - Assistance dans la coordination des webcastings - Assistance à la préparation de la Journée de CdS - Assistance pour la coordination des groupes de travail thématiques en vue de la conception de la phase 2				16800.00	21000.00	16'800	21'000				
Groupes de travail inter-structures	Groupe de travail : Organisation de la journée de la CdS 2014 et groupe de travail thématique en vue de conceptualiser des actions pour le montage du projet sur Interreg V Consultants - apport d'expertise et animation des groupes thématiques	Consultants/expertises = 6 groupes de travail x 2 séances x 1 000€ CH : 3 groupes de travail x 2 x 1000€ F : 3 groupes de travail x 2 x 1000€	Temps passé par les différents partenaires ENSM : 4150€ UTBM : 4800€ UFC : 4865€ HE-ARC : 10096€ HEIG-VD : 7840€ UNINE : 7840€	19815.00	24768.75	31776.00	39720.00	51'591	64'489	13'815	24'769	25'776	39'720
Pilotage et gouvernance	Suivi stratégique d'arcjurassien.ch	15 jours à CHF 826.-				12000.00	15000.00	12'000	15'000				
Total Personnel				104094.32	130117.90	126976.00	158720.00	231'070	288'838	45'808	64'761	25'776	39'720
Frais de révision ou de certification						1200.00	1500.00						
Total Frais de révision ou de certification				0.00	0.00	1200.00	1500.00	1'200	1'500	0	0	0	0
Achat de matériel informatique	1 poste de travail pour la chargée de mission F			500.00	625.00			500	625				
Total Acquisition de matériel				500.00	625.00	0.00	0.00	500	625	0	0	0	0
Frais généraux	CH : Loyers, appels téléphoniques, liaison Internet, consommables, photocopie,... F = Fournitures de bureau			500.00	625.00	6400.00	8000.00	6'900	8'625				
Frais de déplacements + frais de bouche	Forfait mensuel de 250€ pour trajets et repas pour l'ensemble des collaborateurs (suivi stratégique, chargés de mission et assistance technique) CH : 22 X 250€ F : 24 X 250€	Frais de déplacements + frais de bouche de juin 2013 à juin 2015		6000.00	7500.00	5500.00	6875.00	11'500	14'375				
Total Autres				6500.00	8125.00	11900.00	14875.00	18'400	23'000	0	0	0	0
Total des dépenses				188294.32	235367.90	178726.00	223407.50	367'020	458'775	53'708	74'636	34'576	50'720
Répartition France / Suisse :				51.30%	48.70%	100%							

Plan de financement de la Communauté du savoir

	Détail	France			Suisse			Valorisation				
		en €	en CHF	%	en €	en CHF	%	France		Suisse		
								en €	en CHF	en €	en CHF	
Auto-financement												
UFC	Personnels UFC (webcast 800€, Assistance dans la réalisation des actions F : 8863,40€, groupes de travail : 4865€) = 14'528,40€ Salaires de la chargée de mission côté français (50% sur 15 mois sur des actions UFC, juillet 2013 - septembre 2014) = 23130€	37658.86	47073.58	20.00%				37658.40	47073.00			
arcjurassien.ch					41750.00	52187.50	23.36%					
Total auto-financement		37658.86	47073.58	20.00%	41750.00	52187.50	23.36%					
FEDER												
FEDER		111715.46	139644.32	59.33%								
Total FEDER		111715.46	139644.32	59.33%								
Interreg fédéral suisse - Arc jurassien												
Interreg fédéral suisse - Arc jurassien					48000.00	60000.00	26.86%					
Total Interreg fédéral suisse - Arc jurassien					48000.00	60000.00	26.86%					
Conseil régional												
Conseil régional de Franche-Comté	14870€ : salaires de la chargée de mission côté français (50% sur 9 mois pour la CdS, juillet 2013 - mars 2014) 5000€ : soutien à la journée de la CdS	19870.00	24837.50	10.55%								
Total Conseil régional de Franche-Comté		19870.00	24837.50	10.55%								
Cantons												
Neuchâtel					13600.00	17000.00	7.61%					
Berne					13600.00	17000.00	7.61%					
Jura					13600.00	17000.00	7.61%					
Vaud					13600.00	17000.00	7.61%					
Total Cantons					54400.00	68000.00	7.61%					
Privés												
Ambassade de France en Suisse	3000€ pour la journée de la CdS	3000.00	3750.00	1.59%								
ENSMM	1500€ 2 webcasts 4150€ Valorisation temps passé	5650.00	7062.50	3.00%				5650.00	7062.50			
UTBM	4800€ Valorisation temps passé 5600€ 2 webcasts	10400.00	13000.00	5.52%				10400.00	13000.00			
HE-ARC	2400€ pour la journée CdS 10096€ Valorisation temps passé				12496.00	15620.00	6.99%			12496.00	15620.00	
HEIG-VD	3200€ 2 webcasts 7840€ Valorisation temps passé				11040.00	13800.00	6.18%			11040.00	13800.00	
UNINE	3200€ 2 webcasts 7840€ Valorisation temps passé				11040.00	13800.00	6.18%			11040.00	13800.00	
		19050.00	23812.50	10.12%	34576.00	43220.00	19.35%					
TOTAL		188294.32	235367.90	100.00%	178726.00	223407.50	100.00%	53708.40	67135.50	34576.00	43220.00	

Projet COM-PME-B2B

Acronyme:	COM-PME-B2B	No.1A	
Chefs de file du projet	France :	Françoise SIMONOT	
	Suisse :	François COURVOISIER	Date: 26 MARS 2014

Titre:

Création d'un outil d'autodiagnostic de la communication des PME de sous-traitance dans l'Arc jurassien franco-suisse dans le but d'améliorer leur visibilité et l'efficacité de leur communication et de contribuer à la dynamisation du district industriel.

Objectifs:

Le but de cette recherche est de réaliser un outil d'autodiagnostic de communication pour PME sous-traitantes de l'Arc jurassien. Il contribuera ainsi à une meilleure mise en valeur des compétences professionnelles de la région industrielle franco-suisse, sans distinction de branches professionnelles.

De cet outil d'autodiagnostic découleront des pistes concrètes pour soutenir les PME sous-traitantes dans leur démarche de communication et leur visibilité (notamment avec des USP identifiables) auprès de leurs clients, de leurs fournisseurs, de leurs collaborateurs potentiels et autres partenaires économiques.

Les objectifs du projet sont répartis en trois grandes parties de " livrables ":

PARTIE 1

- Observer et analyser les pratiques actuelles en matière de communication des PME industrielles.
(" Comment, avec quels outils, quels budget, auprès de quels publics communiquent actuellement les PME industrielles ? ")

PARTIE 2

- Evaluer l'efficacité (qualitative et quantitative) des instruments de communication actuellement utilisés ; conceptualiser et élaborer un outil d'autodiagnostic de leur communication aux PME sous-traitantes.
(" Quelles sont les pratiques de communication actuelles ? Quels outils sont les plus efficaces dans la communication, lesquels ne le sont pas ? Une analyse et une modélisation seront faites en fonction des profils des entreprises ")

PARTIE 3

- Créer et mettre à disposition les fondamentaux de la communication (sous forme de guide de bonnes pratiques, de " boîte à outils ")

Justification du projet

Potentiel novateur

Les entreprises cotraitantes et sous-traitantes de l'Arc jurassien ont des compétences techniques

exceptionnelles mais se mettent rarement en avant : elles pratiquent plus leur " savoir faire " que leur " faire savoir ", parfois limitées par la confidentialité requise par leurs donneurs d'ordres.

Elles sont d'autant plus vulnérables qu'elles ne communiquent pas volontiers leurs compétences hors du cercle de leurs clients habituels.

Nous avons observé que la relation commerciale avec les grands groupes et les marques tend à diminuer et à occulter le partenaire sous-traitant. C'est justement parce que ces PME des secteurs horloger et microtechnique gagneraient à être plus visibles (certaines rêvent même de devenir de véritables marques, à la manière d'Intel dans les PC) que nous voulons analyser leur fonctionnement et leurs pratiques en matière de communication afin de les aider à utiliser les moyens les plus efficaces (selon l'étude de Courvoisier, Calmelet et Charlesworth (2013), citée dans la rubrique " travaux précurseurs ").

L'aspect transfrontalier de ce projet est innovant : il a pour raison d'être de renforcer la notion de district industriel franco-suisse sans tenir compte des frontières politiques. Les défis en matière de communication des PME sous-traitantes étant comparables en France comme en Suisse, les recommandations découlant du projet pourront être largement appliquées à toute une région économique malgré des conditions salariales différentes entre les deux pays.

Donner les mêmes outils de réflexion et informations aux entreprises sous-traitantes de l'Arc jurassien franco-suisse permet de démultiplier les effets du projet compte tenu de l'échelle du marché mondial sur lequel les acteurs économiques évoluent.

Les potentielles optimisations suivantes jouent en faveur d'une collaboration entre la Suisse et la France sur ce projet :

- mieux rentabiliser la recherche académique et dans le terrain ;
- accéder à différentes sources de financement (dont des financements européens) ;
- avoir une vue d'ensemble du district industriel ;
- agir localement en pensant région (" think regional, act local ")

Ce projet transfrontalier permettra de mettre à jour les éventuelles similitudes ou différences de pratiques de communication dans le tissu industriel, au moment de l'étude, comme de nouvelles données pertinentes aux entreprises qui le composent.

Même si l'Arc jurassien compte de nombreuses filières de sous-traitance, nous avons choisi de nous concentrer sur celles de l'horlogerie et de la microtechnique afin d'approfondir (de manière verticale) l'analyse au détriment d'une approche plus superficielle (horizontale) multi-filière.

A l'issue de ce projet de recherche, le champ d'analyse pourra éventuellement être déployé ultérieurement (dans un projet consécutif) dans d'autres secteurs d'activité (medtech, automobile...).

Il ne s'agit donc pas de parler ouvertement des clients des entreprises sous-traitantes qui ne souhaitent pas le faire. Il sera surtout question de mettre en avant des compétences professionnelles et de proposer aux entreprises les plus ouvertes à cette démarche les priorités et quelques explications de choix stratégiques de communication comme des exemples de pratiques de mise en œuvre.

Toutes les entreprises n'ont pas besoin d'être présentes sur les réseaux sociaux si leurs clients ne le sont pas. Toutes ont en revanche besoin de supports adaptés et messages forts qui correspondent à leurs cibles et leurs objectifs commerciaux.

Que les entreprises aient de petits ou de grands moyens, le but du projet est de sensibiliser les dirigeants au potentiel que leur offre la communication. Grâce à un discours simplifié, pragmatique, adapté à leur mode de pensée et aux " non spécialistes du marketing ", le projet va les guider dans les choix des outils de communications dont l'efficacité est en relation avec leur profil/marché/taille.

Cet objet d'étude est rarement pris en compte dans la littérature comme dans la pratique ;

- a) Il fait suite à un projet de recherche financé par la HES-SO (Haute école spécialisée de Suisse occidentale) : " Stratégies marketing des PME de la sous-traitance ", par François Courvoisier, Zarina Charlesworth (HEG Arc) et Laurence Calmelet de l'UTBM, qui a montré des lacunes et des besoins des PME de la sous-traitance (voir le point " potentiel novateur ").

- b) Les sources consultées sont notamment des articles de Décisions Marketing, Recherche et Applications en Marketing, Revue Internationale PME, Journal of Industrial Marketing Management, Journal of Small Business Management (voir travaux précurseurs).

Intérêt économique:

Renforcer le potentiel de développement et l'attractivité des PME sous-traitantes de l'Arc jurassien, en Suisse comme en France.

La visibilité accrue du savoir-faire ces PME (et non pas obligatoirement de celle de leurs clients) augmentera leurs opportunités d'affaires voire leur possibilité de diversification ultérieure. Les travaux réalisés stimuleront leur activité économique et les inscriront dans une dynamique de développement territorial.

La mise en place d'une stratégie de communication va générer une créativité et un potentiel d'innovation des PME à l'intérieur (collaborateurs, direction, processus) comme à l'extérieur de l'entreprise (clients, fournisseurs, partenaires).

L'intérêt du projet est de sélectionner et de produire des méthodes pour mettre en place une communication dans laquelle l'impact économique est mesurable.

Le retour sur investissement des actions de marketing et de communication sera ainsi optimisé pour les entreprises, leurs réseaux d'affaires et le district économique régional.

Livrer des données et des résultats scientifiques aux acteurs de la communication qui travailleront auprès des entreprises sous-traitantes

Le projet correspond à une sensibilisation à un thème, à une vulgarisation de la communication auprès des entreprises sous traitantes et a pour vocation de compléter un champ de recherche et d'analyse à destination des professionnels de la communication.

Dans la mesure où ils sont financés par des fonds publics, les éléments ainsi récoltés, les méthodes et constats une fois rassemblés seront mis à disposition d'agences de communication ou d'indépendants qui souhaiteraient aider les entreprises à mettre en œuvre des mesures dans leur propre environnement.

Intérêt scientifique:

Amener les PME de la sous-traitance sur des sujets sur lesquels elles ne travaillent pas naturellement, car elles sont généralement mal outillées en communication.

- Faire le lien entre des pratiques professionnelles pragmatiques du terrain (la promotion et la vente) et un champ d'étude qui semblent a priori éloignés (le marketing et la communication).
- Définir les solutions de communication adaptées aux PME qui ne produisent pas de produits finis (à la différence des entreprises de biens de consommation courants) ; contribuer à mettre en valeur leurs compétences et des USP (« *unique selling propositions* ») identifiables.
- Proposer des réponses et des solutions de communication aux objections des entreprises indiquant qu'elles ne peuvent pas communiquer qu'elles travaillent avec tel et tel client (traditionnelle confidentialité dans le secteur horloger, notamment).
- Enrichir l'analyse d'un tissu économique régional et proposer des éléments de réponse aux entreprises en matière de communication.

Intérêt pour la collectivité territoriale :

- Renforcer l'attractivité des PME de sous-traitance pour tous ses partenaires : les collaborateurs, les investisseurs, les fournisseurs, les clients.
- Améliorer à long terme de la visibilité et de l'image des PME de sous-traitance de l'arc jurassien franco-suisse.
- Maintenir ou créer d'emplois potentiels par le développement économique des PME.
- Rendre les entreprises qui le souhaitent plus visibles et fortes dans une région forte qui attire à long terme d'autres implantations et créations de PME.
- Faire bénéficier l'Arc jurassien franco-suisse du dynamisme des entreprises sous-traitantes qui le composent.
- Apporter un soutien concret à la compétitivité des PME dans la région définie.
- Renforcer un des axes d'intervention INTERREG : Le projet se situe clairement dans l'axe 1 (Economie, Innovation, Formation), comme facteur de développement de la compétitivité des entreprises.

Travaux précurseurs:

- Courvoisier F., Calmelet L. et Charlesworth Z. (2013), B2B Marketing Strategies amongst SMEs in the Swiss Watch Industry, *6th International Conference on Business Market Management*, University of Bamberg (Germany), 20-22 June.
- Courvoisier F. et Calmelet L. (2012), Stratégies marketing pour PME sous-traitantes dans l'horlogerie, *28^{ème} congrès de l'AFM*, Université de Brest, B. Urien éd.
- Borderiou-Calmelet L. (1998), Relations fournisseur-client en milieu industriel : cas des produits banalisés, *Thèse de doctorat ès sciences de gestion*, Université Jean Moulin Lyon 3.
- Donada C. et Nogatchewsky G. (2005), Vingt ans de recherche empirique en marketing sur la performance des relations client-fournisseur, *Recherche et Applications en Marketing*, 20, 4, 71-96.
- Ford D. (1984), Buyer-seller relationships in industrial markets, *European Journal of Marketing*, 14, 5/6, 101-113.
- Malaval Ph. Et Bénaroya Ch. (2009), *Marketing Business to Business*, 4^{ème} éd., Pearson Education, Paris.
- Tajeddini K et Trueman M. (2008), The potential for innovativeness: a tale of the Swiss watch industry, *Journal of Marketing Management*, 24, 169-184.
- *Arc jurassien : identité économique* ; Intertech Kalust Zorik, mai 2012 (confidentiel).

Programme de travail:

PARTIE 1

- Etudier quelques " *success stories* " de PME sous-traitantes en matière de communication B2B, faire du *benchmarking* dans l'arc jurassien : identifier les " bons élèves " et les " bonnes pratiques " au travers de l'observation comme d'entretiens avec des dirigeants de PME sous-traitance.
- Etudier en parallèle la littérature académique et de documentation professionnelle sur les bonnes pratiques en matière de communication des PME dans les filières BtoB.

PARTIE 2

- Identifier les supports et messages de communication les plus utilisés par les PME de sous-traitance, selon 4 axes clés : clients, employés actuels et potentiels, bailleurs de fonds, collectivités publiques, au moyen :
 - a) d'entretiens avec au total une cinquantaine de dirigeants de PME représentatives de l'espace économique INTERREG en Suisse et en France; critères de sélection : entreprises a priori peu avancées dans leur communication et entreprises avancées.
 - b) d'une enquête en ligne *e-survey* avec une base de données représentative (taille et secteur d'activité) d'environ 500 entreprises de l'Arc jurassien France/Suisse actives dans la sous-traitance horlogère et microtechnique.
- Analyser et synthétiser les résultats, afin de déterminer les lacunes et les zones d'amélioration (notamment pour fidéliser la clientèle, prospecter de nouveaux clients, recruter de nouveaux collaborateurs, etc.).

PARTIE 3

- Elaborer un outil d'autodiagnostic de la communication des PME sous-traitantes ; tester l'outil d'autodiagnostic en grandeur réelle avec des PME pilotes de l'arc jurassien franco-suisse qui seront accompagnées lors du projet.
- Créer des supports et organiser des événements pour la diffusion des outils de communication, et assurer la promotion de cette réflexion (voir détail ci-dessous : valorisation)

Résultat final attendu et valorisation:

- Elaborer et publier un outil d'autodiagnostic et des outils de communication intégrée (message et supports) adaptés aux besoins des publics des PME de sous-traitance.
- Mettre à disposition des fondamentaux " clés en main ". (Quel message pour quel public, pour quel support, en fonction des groupes d'émetteurs, de la *start up* à la grande PME)
- Offrir un retour pratique (séminaires, petits déjeuners, guidelines) donné aux PME participant à toute l'étude et au test grandeur nature.
- Valoriser les résultats de la recherche : publications imprimées et électroniques sous forme de guide (comme par exemple le " Petit Futé de la communication des PME "), de classeur et d'applications en ligne/site internet, réseaux sociaux professionnels.
 - a) à la HEG et à l'UFC : cours marketing en licence professionnelle, master, formation continue, cours FSRM, etc. ;
 - b) articles pour congrès, revues scientifiques internationales, revues et sites professionnels ;
 - c) présentations lors de manifestations et congrès professionnels comme les Journées franco-suisse d'intelligence économique et veille stratégique ; présentation dans les Chambres de Commerce de l'arc jurassien et de Franche-Comté ;
 - d) articles dans des revues grand public en France et en Suisse, par exemple : Bilan, PME Magazine, Revue FH, revues des Chambres de commerce, En Direct, Management, etc.

Équipe de recherche:

- Prof. Dr. François Courvoisier, Haute école de gestion Arc : (porteur du projet en Suisse).
- Françoise Simonot, enseignante, IUT de Besançon-Université de Franche-Comté : (porteur du projet en France)
- Sophie Ménard, directrice EPSILUS Sàrl, Bienne : (partenaire économique en Suisse)
- 1 assistant-e de recherche HEG Arc (à nommer)
- 1 assistant-e de recherche IUT (à nommer)

Partenariats :

Partenaires sollicités du côté suisse :

- Chambres de commerce cantonales (BE-JU-NE-VD)
- FAJI (Fondation Arc Jurassien Industrie) ;
- AFDT (Association des fabricants de décolletages et de taillages) ;
- Groupement PME Université et Hautes écoles
- GIM-CH (Groupement suisse de l'industrie mécanique)
- ADNV (Association de développement du Nord-Vaudois)
- ADAEV (Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux)
- EPSILUS Sàrl, Bienne ;
- 5 entreprises partenaires-pilotes pour la phase d'accompagnement en Suisse (à déterminer pour la partie 3)

Du côté français :

- Chambre d'industrie et du commerce régionale de Franche-Comté : l'Agence d'intelligence économique de Franche-Comté apportera un cofinancement en nature sous la forme de journées de travail au cours desquelles elle apportera son expertise sur la connaissance des PME franc-comtoises et sur leur stratégie.
- Entreprises pilotes pour la phase d'enquête et de test en France (à déterminer pour la partie 3)

Budget estimatif pour la France (en €):

Le budget du projet pour la France s'élève à 80 013,18 € selon la répartition suivante :

Frais de personnel :	56 826,21 €
Missions :	1 540,00 €
Communication :	9 921,19 €
Achat de matériel :	8 774,03 €
Frais de gestion :	2 951,75 €

Les recettes sont les suivantes :

Autofinancement UFC	27 032,76 €	33,79 %
Co-financement (en nature) AIEFC	4 971,05 €	6,21 %
<i>Total financements nationaux</i>	<i>32 003,81 €</i>	<i>40,00 %</i>
FEDER	48 009,37 €	60,00 %

FICHE 2 : PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

Libellé du projet : SHINE EVOLUTION	
Localisation du projet (commune(s)) : BESANCON (25000)	
Date prévisionnelle de début de réalisation ou date de commencement d'exécution: 01/09/2013	Date prévisionnelle de fin de réalisation : 30/06/2015
Coût total prévisionnel (<i>préciser HT ou TTC</i>) : 239573 € H.T.	Montant de la subvention FEDER demandée : 85000 €

Régime TVA :	<input type="radio"/> assujetti <input checked="" type="radio"/> FCTVA (fonds de compensation de la TVA) <input checked="" type="radio"/> autre (préciser) :
---------------------	---

Description synthétique du projet

La création d'un jeu vidéo destiné à la dernière génération de consoles de salon nécessite, de par le niveau minimum de qualité attendu par les constructeurs de plus en plus difficile à atteindre, des investissements importants en R&D.

Le seul moyen d'arriver à amortir ces coûts passe par leur mutualisation sur plusieurs projets, ce qui est facilement gérable en interne par les poids lourds du secteur (Ubisoft, Microsoft Games, ...), mais beaucoup moins pour des studios de taille intermédiaires ou des développeurs indépendants.

La société « SHINE RESEARCH » a été créée dans le but d'apporter une solution d'externalisation des coûts de R&D pour les créateurs de jeux vidéo. Elle capitalise son savoir-faire à l'intérieur d'un produit, « SHINE ENGINE », une chaîne de production multi plateformes dotée d'un éditeur de contenu, permettant d'une part de diminuer les temps et donc les coûts de productions en réduisant le nombre d'actions nécessaires pour chaque opérations, et d'autre part de permettre le déploiement des produits ainsi créés sur plusieurs plateformes.

La technologie « SHINE ENGINE » a été dans un premier temps utilisée pour créer le jeu « Realms of Ancient War », sorti en 2012 sur PC, Xbox 360 et PS3, ainsi que plus récemment sur « Paradise Story », « Quantic Pinball » et « Babylon Pinball », sortis sur IOS & Android.

Le but du programme « SHINE EVOLUTION » est d'adapter les différents composants de la technologie pour supporter les plateformes WiiU, Xbox One et PS4, qui constituent les trois dernières plateformes non supportées à ce jour, ainsi que le développement d'une version 2 de l'éditeur de contenu, qui permettra à terme de mieux paralléliser le travail des différents cœurs de métier (graphistes, game designers, sound designers, programmeurs).

Sur ce programme, la société Artefacts Studio (69) sera sollicitée sur le développement des composants bas-niveau Xbox One et PlayStation 4.

L'UFC (Université de Franche-Comté) sera quand-à-elle amenée à travailler sur l'éditeur de contenu afin de permettre à terme l'intégration d'un composant d'Intelligence Artificielle visant à permettre la création de comportements sans connaissance préalables en programmation (objet d'une thèse CIFRE à compter de 2015).

Objectifs poursuivis

Le premier objectif poursuivi dans le cadre du programme « SHINE EVOLUTION » est de permettre aux utilisateurs de SHINE ENGINE de déployer leurs applications sur toutes les plateformes de distribution de contenu représentatives du marché actuel :

- Consoles de salon (PlayStation 3&4, Xbox 360, Xbox One, WiiU)
- PC, Mac
- Smartphones & tablettes (IOS, Android).

Le second objectif, de plus long terme, s'inscrit dans la logique de rendre accessible la création d'applications à tous, et plus particulièrement aux nouvelles générations, en mettant en place des procédés de fabrication innovants, ne faisant pas appel à des connaissances très pointues en développement logiciel.

Celui-ci, déjà très en vogue aux Etats-Unis, et soutenu par les majors de l'industrie tels que Microsoft et Facebook, a été introduit par www.code.org, et vise à faire entrer la programmation dans les écoles. Il a dès les prémices été soutenu par le président de Shine Research, qui figure parmi les premiers signataires.

Actions prévues en matière d'emploi et de formation

En matière d'emploi

Le gérant de la société SHINE RESEARCH devient salarié à compter du 1er janvier 2014.

Un poste d'ingénieur de recherche sera créé au sein de l'UFC de septembre 2014 à juin 2015. Deux enseignants-chercheurs de l'UFC seront par ailleurs mobilisés sur le projet à hauteur de 50% de leur temps de recherche.

Deux ingénieurs de recherche et le personnel encadrant travailleront au sein de l'entreprise Artefacts Studio pour la réalisation des composants bas-niveau des versions Xbox One et PlayStation 4.

La société SHINE RESEARCH emploie actuellement 3 stagiaires, et il existe des perspectives d'embauches pour deux d'entre eux, actuellement en dernière année de Master.

En matière de formation

Dans un souci de liaison permanente avec les futurs talents émergents des formations de l'UFC, le gérant de la société SHINE RESEARCH intervient dans le cursus de formation pour faire partager son expérience en développement logiciel aux étudiants.

La société propose chaque année des projets utilisant la technologie SHINE ENGINE, et propose des stages aux L3 / M2, afin d'avoir en permanence un certain nombre de personnes potentiellement formées et rapidement disponibles en cas de montée en charge de l'activité.

"SHINE EVOLUTION" - Projet FEDER : 01/09/2013 - 30/06/2015

UFC				SHINE RESEARCH					
DEPENSES		RESSOURCES		%	DEPENSES		RESSOURCES		%
Matériels - Equipements		Aides publiques			Matériels - Equipements		Aides publiques		
Equipement	- €	Union européenne :		30,49%	PCs + Ecrans	893 €	Union européenne :		39,06%
Publicité et communication		FEDER	30 481 €		Dev Kits	13 329 €	FEDER	54 519 €	
Communication	690 €	Etat :			Publicité et communication		Etat :		
Autres coûts			- €		Communication	- €	-	- €	
IGR 10 mois	28 981 €		- €		Autres coûts		-	- €	
Déplacements / Missions	- €	Région :			Salaire SG (60%)	30 538 €	Région :		
Prestations externes	- €		- €		Salaires stages S+N+B	5 625 €	CTM	14 742 €	
Frais généraux	810 €		- €		Prestations Artefacts Studio - Android	13 600 €			
Consommables	- €		- €		Prestations Artefacts Studio - Xbox One / PS4	66 000 €		- €	
			- €		Frais généraux (60%)	9 604 €			
			- €	Consommables	- €		- €		
Autres coûts		Autofinancement			Autres coûts		Autofinancement		
UFC permanents	69 494 €	Fonds Propres	69 494 €	69,51%	-	- €	Fonds Propres	70 327 €	50,38%
DEPENSES	99 975 €	RESSOURCES	99 975 €	100,00%	DEPENSES	139 588 €	RESSOURCES	139 588 €	89,44%

TOTAL PROGRAMME :	239 563 €
FEDER :	85 000 €

Laboration > 10% du programme :	41,73%
Taux FEDER < 34% du programme :	35,48%
Autofinancement >= 20% du programme :	58,36%



**DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LE
CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**

Université de Franche-Comté

6 juin 2014

DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LE CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

I – UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'ORTHOPHONISTE

Université de Franche-Comté - UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques (SMP)

II- STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Directeur d'UFR : Emmanuel SAMAIN - PUPH

Responsable Pédagogique : Alain DEVEVEY - MCF

III – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

- **Objet de la demande**

L'objet de la demande est le renouvellement de l'habilitation à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste (CCO) pour l'Université de Franche-Comté.

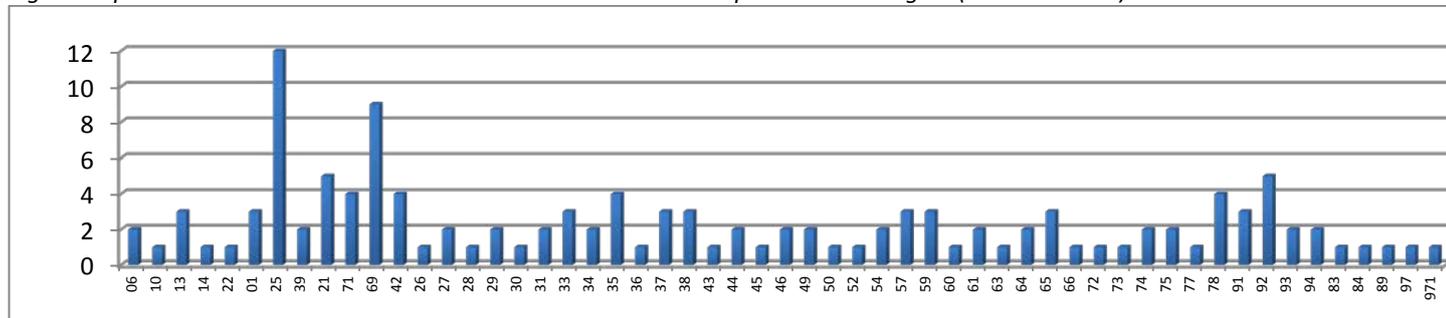
- **Bilan de la formation**

Le bilan de la formation pour les cinq années écoulées (2009-2013) est le suivant :

78 étudiants diplômés (76 Femmes et 2 Hommes soit 2,6 %) et 101 étudiants à ce jour en formation (96 femmes et 5 hommes). Le ratio H/F pour les étudiants correspond au ratio national pour la profession, soit un peu moins 5% d'hommes.

Si le recrutement s'opère dans la France entière, tous les départements ne sont pas concernés. Les zones du Grand Est et de la région parisienne drainent davantage de candidats.

Fig. 1 : Répartition des étudiants actuellement inscrits selon leur département d'origine (valeurs brutes)

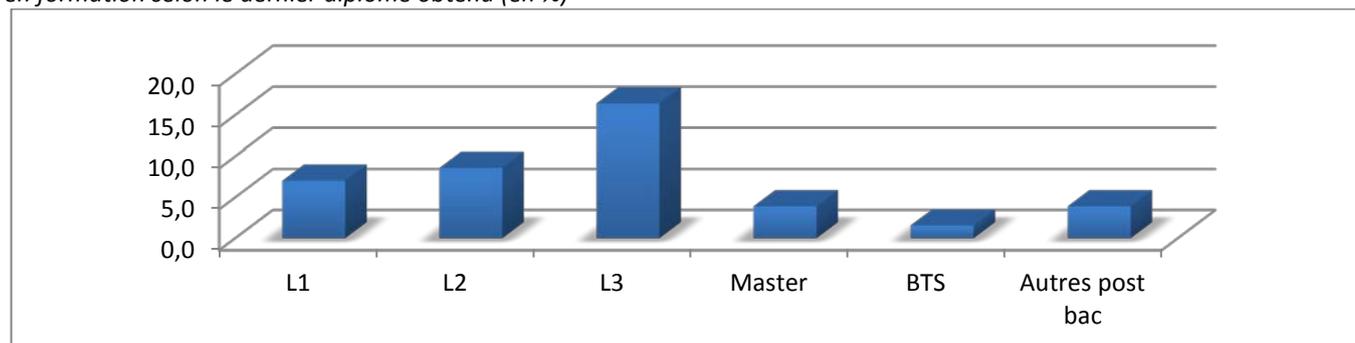


- **Caractéristiques des recrutés**

88,3% des candidats ont eu recours à une préparation au concours paramédicaux.

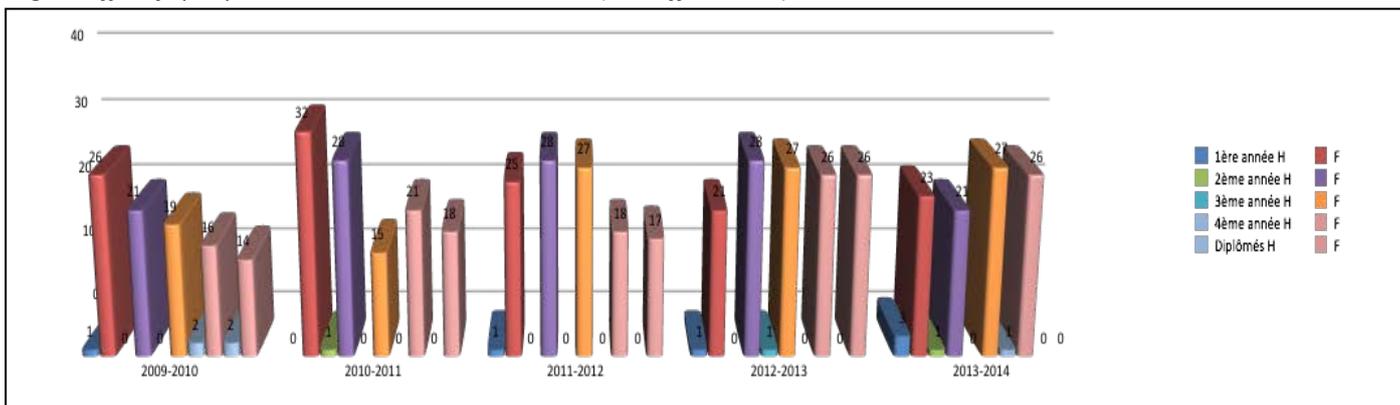
41,4% ont obtenu un titre universitaire ou validé une année dans le supérieur avant leur entrée en formation. Le détail de ces

Fig. 2 : Part des étudiants inscrits ayant obtenu un titre universitaire ou validé une année dans le supérieur avant leur entrée en formation selon le dernier diplôme obtenu (en %)



- **Parcours de formation**

Fig. 3 : Effectifs par promotion des 5 dernières années (en chiffres bruts)



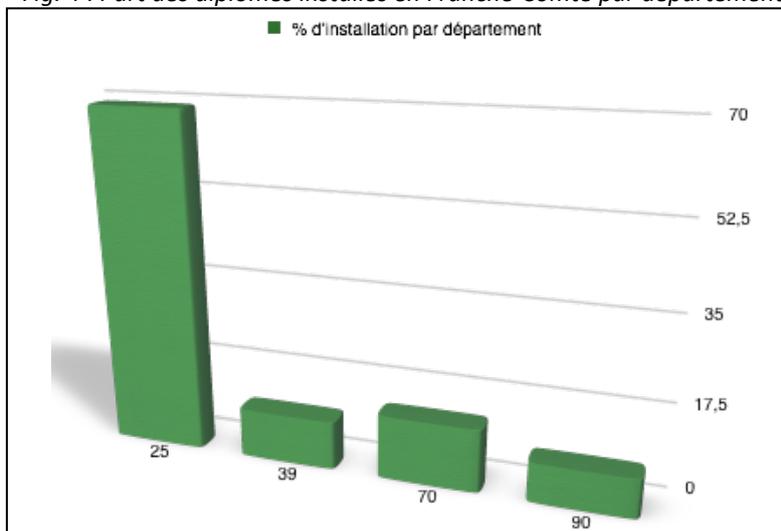
L'évolution des flux d'une année sur l'autre (passage de 1^{ère} en 2^{ème} année notamment) au fil des années universitaires, s'explique par les transferts d'un centre de formation à l'autre et par les doubléments. Entre 2009-2010 et 2010-2011, l'augmentation des effectifs de la première vers la deuxième année, s'explique à la fois par des transferts vers le centre de formation (3) et par des doubléments (4). Enfin, la variation entre le nombre des étudiants en 4^{ème} année et le nombre des diplômés pour une année (entre 0 et 3) est due à l'échec au mémoire de fin d'études.

- **Taux de réussite et d'installation en Franche-Comté**

Le taux de réussite est de 97,9 % (deux abandons) et le taux d'insertion de 100% dès l'obtention du diplôme. Il est notable que, seuls 9 étudiants de la région Franche-Comté (7%) ont été recrutés depuis 2009, alors que 21% se sont installés dans la région.

A une plus grande échelle, d'après une étude de 2013 menée sur dix années (2003-2013) en collaboration avec l'ARS et le syndicat des orthophonistes, 30,5 % des diplômés ont exercé dans la région au sortir de la formation, et 24,3 % exercent encore aujourd'hui.

Fig. 4 : Part des diplômés installés en Franche-Comté par département



IV – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

- Compte-tenu de ses ressources matérielles et de financement du personnel enseignant, l'UFR SMP possède actuellement une capacité d'accueil annuelle qui ne peut dépasser 25 étudiants.
- Le bassin de recrutement et le profil des étudiants sur les cinq dernières années est détaillé dans le document "Statistiques profil candidats" en annexe.

V – MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

- Financiers

Tableau 1 : Budget 2013 de l'orthophonie (UFC)

	Dépenses (en €)	Heures	Recettes (en €)
Matériel	1 983.53		
Petits équipements	708.74		
Imprimerie	1 932.82		
Transport	1 767.30		
Frais réception	1 838.61		
Mission personnalités extér.	9 525.66		
Documentation	121.90		
Location salle concours	8 006.37		
Total	25 884.93		
Brut Intervenants	92 674.67	1 830.50h	
Inscriptions Concours			118 080.00
Taxe d'apprentissage			479.60
Total	92 674.67		118 559.60
Total général	118 559.60		118 559.60

- Humains

1 secrétaire

1 responsable administrative à temps partiel

Equipe pédagogique

Enseignants PU, MCU, Vacataires (voir § VII)

Orthophonistes cliniciens vacataires

1 responsable pédagogique vacataire pour le concours

- Locaux

L'UFR SMP met à disposition les moyens matériels nécessaires à la formation (hors mutualisation) :

- Salles de cours (23 pour l'année 2013-2014)
- 3 bureaux (direction, secrétariat, responsable administrative)

- Evolution des besoins

Pour ce qui est des moyens humains, il est indispensable de reconnaître et stabiliser l'implication lourde de certains professionnels dans la responsabilité d'UE ou de stages. Le recours au référentiel permettra dès la rentrée 2014 de reconnaître cet engagement.

Par ailleurs, l'allongement des études nécessitera la création d'un mi-temps secrétariat supplémentaire avant la mise en place d'une cinquième année.

Enfin, la création de postes universitaires MCU ou PAST permettrait de renforcer l'équipe pédagogique.

L'augmentation des études à cinq années ne devrait pas impacter lourdement l'occupation des locaux, dans la mesure où les stages cliniques et en laboratoire occupent une large part des semestres 9 et 10. Seul l'accueil des étudiants de médecine et de l'UFR SLHS pour les UE libres mutualisées (Cf. ci-dessous § VIII) pourrait être de nature à modifier les besoins en locaux, par l'augmentation nécessaire de la capacité d'accueil.

VI – NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Alain DEVEVEY – Orthophoniste – Maître de conférences Cl. Normale (Section 7)

VII – PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

La liste des enseignants, les publications et CV figurent en annexe du document.

Tableau 2 : Répartition des enseignants selon leurs statuts et leur composante de rattachement

	Vacataire	PU	MCU	Assist Ing. Rech.	TOTAL
SMP	43	5	6	1	55
SLHS	10	2	10	0	22
ESPE	0	1	0	0	1
TOTAL	53	8	16	1	78

Il ressort que les vacataires représentent 78 % des enseignants, ce qui pèse gravement sur le budget de la formation 71 359,50 € (77 % des dépenses).

Les universitaires ne représentent que 22 % des effectifs (PU 9,1 %, MC 10,9 %, ingénieurs de recherche 2 %).

VIII– ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Tableau 3 : Répartition des enseignements par année d'étude (en heures)

	CM	TD	Eq.TD	Dont stages	Total Présentiel étudiant
1ère Année	545	321	1138,5	120	866
2ème Année Actuelle	310	131	596	216	441
2ème Année réforme	616	250	1174	240	866
3ème Année	148	260	482	576	408
4ème Année	155	277,5	510	288	432,5
Total	1774	1239,5	3900,5	1440	3013,5

- Mutualisation

La mutualisation des enseignements s'est opérée avec les licences sciences du langage et psychologie de l'UFR des Sciences du langage, de l'homme et de la société (SLHS) et la formation de médecine de l'UFR SMP pour toutes les UE de la première année, à l'exception des UE 3.2, pour des questions organisationnelles et 4.1 et 6.1 spécifiques à l'orthophonie (Cf. Fiches Semestres 1 & 2 en annexe). Toutefois, la création de 7 groupes TD supplémentaires (au total) a été nécessaire pour faire face au surnombre d'étudiants généré par la mutualisation.

Tous les enseignants des deux UFR concernés par la mutualisation (SLHS et SMP) ont souligné la bonne intégration des étudiants dans les groupes.

Dès la rentrée 2014, les UE 1.4.1, 2.3.2, 5.1.1, 5.2.1, 5.3.1, et 5.4.1 des études d'orthophonie seront proposées en mutualisation aux étudiants de médecine et des filières psychologie et sciences du langage de SLHS comme UE libres de leurs parcours respectifs (Cf. Fiche Semestre 4 en annexe). Cette offre pourra être complétée par d'autres UE au fur et à mesure de la mise en place de la réforme.

Par ailleurs, des partenariats sont à l'étude entre orthophonie et les composantes SLHS concernées par la mutualisation pour l'élaboration de nouvelles offres de formation sur la carte de l'UFC.

Ce dispositif et le travail de fond mené sur les contenus de formation dans le respect des « directives de la maquette » et du référentiel compétences, a permis de maîtriser les volumes horaires de la première année dans une limite « raisonnable » de 866 h présentiels étudiant.

- Stages

La responsabilité des stages est assurée par 5 responsables pédagogiques, tous professionnels de l'orthophonie, vacataires à l'université et membres de l'équipe pédagogique.

Les stages en milieu scolaire varient chaque année et sont proposés par l'Inspection Académique. Les stages "petite enfance" sont proposés par la Protection maternelle infantile (PMI).

Pour les stages cliniques : 113 maîtres de stages, orthophonistes cliniciens, répartis sur 123 lieux de stages différents.

Tableau 4 : Répartition des stages selon le lieu d'accueil (en valeurs relative et brute)

	Nb	%
Stages activité Libérale	43	34,96%
Stages institutions	80	65,04%

La liste des stages figure sur le document "Lieux de stage" en annexe.

Les modalités actuelles d'accréditation des lieux de stage sont celles du texte de cadrage de 1997 : les lieux de stages sont agréés pour trois ans par une commission des stages. Celle-ci est composée des membres de l'équipe pédagogique, d'un orthophoniste représentant l'exercice libéral, d'un orthophoniste représentant l'exercice salarié et de représentants des étudiants de chaque promotion.

- Enseignements optionnels

Un seul enseignement optionnel organisé depuis 2009 : LSF obtention du 1^{er} niveau en fin de formation (4^{ème} année)

IX – DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

Le dispositif de tutorat piloté par l'établissement, au sein de l'UFR SMP, est ciblé sur les étudiants de la PACES. Pour ce qui concerne l'orthophonie, un dispositif de parrainage des nouveaux étudiants par les étudiants de l'année supérieure est mis en place et perdure jusqu'à la fin du cycle de formation.

X – DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Les résultats du dispositif d'évaluation des enseignements mis en place au niveau de l'établissement (résultats en annexe) montrent un degré de satisfaction allant de 50 à 100 % selon les années et un taux de recommandation de la formation de 50 à 90 %. Les scores les plus bas sont enregistrés chez les étudiants de 1^{ère} année, sans doute à cause de l'insécurité ressentie du fait de la mise en place de la réforme et de la nouveauté induite par la mutualisation. Les tuteurs n'ont sans doute pas aussi bien joué leur rôle que lors des années précédentes, n'ayant eux-mêmes aucune expérience de la nouvelle maquette.

Enfin, il faut noter un taux de participation de 50 % environ sur les trois premières années et de 0% pour la quatrième année. Les étudiants ne semblent pas s'être sentis concernés, du fait de la proximité de la fin de formation. En outre la période d'évaluation (tardive) correspondait pour eux à une période de rendu de mémoire et d'examens.

Ces résultats d'évaluation des enseignements par les étudiants seront discutés lors de la prochaine commission de pédagogie afin de faire évoluer la formation en continue.

XI – PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Les partenariats en cours concernent essentiellement les laboratoires de recherche qui accueillent les étudiants de troisième et quatrième année.

Tableau 5 : Liste des laboratoires partenaires

Laboratoire de recherche	Lieu	Direction
LLC-ELLIADD - EA 4661	Besançon	Jean-Marie Viprey
DDL UMR 5596	Lyon	Sophie Kern
LAPSCO UMR 6024	Clermont-Ferrand	Serge Guimond
Unité Pathologies du Sommeil Troubles Respiratoires et Neurologiques du Sommeil	Paris Salpêtrière	Bernard Zalc
Faculté de biologie et médecine, Psychiatrie de l'âge avancé UNIL	Lausanne - Suisse	Armin Von Gunten
LEAD UMR 5022	Dijon	Emmanuel Brigand
CSGA UMR 6265	Dijon	Luc Penicaud
Centre des sciences du goût et de l'alimentation LPNCog (Mémoire & langage)	Paris Descartes	Pascale Piolino
Laboratoire de plasticité cérébrale, communication et vieillissement CRIUGM	Montréal Québec	Ana-Inés Ansaldo
Laboratoire Cognition, Langage et Développement	Université Libre de Bruxelles Belgique	Alain Content
Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés-EA 3706	Grenoble	Frédéric Turpin
Handicap et systèmes nerveux Hôpital Tastet Girard	CHU Pellegrin Bordeaux	Pierre-Alain Joseph

XII – AVIS

- 1- de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique du 24 juin 2014
- 2 - du conseil d'administration (CA) du 1^{er} juillet 2014

UFR SMP	Calendrier 2014-2015										
Formation	Début de l'année	Fin des cours du S1	Période de la 1ère session d'examen du S1	Début du semestre 2	Période de la 1ère session d'examen du S2	Période de la session de rattrapage du S1	Période de la session de rattrapage du S2	Date prévisionnelle de publication des résultats (session de rattrapage)	fin d'année	Si Contrôle continu intégral le préciser	Périodes de vacances
PACES-APEMR	27/08/2014	05/12/2014	semaine du 15/12/14	05/01/2015	semaine du 26/03/2015	sans objet	sans objet	sans objet	30-sept-15		2 semaine à Noël et après le concours de la PACES
P2	25/08/2014	19/12/2014	06-07/11/2014 et 18-19/12/2014	05/01/2015	02-03/03/2015 et semaine du 20/04/2015	semaine du 08/06/2015	semaine du 08/06/2015	30/06/2015	30-sept-15		2 semaines à Noël et 3 semaines ne été (fermeture de l'UFC)
P3	08/09/2014	19/12/2014	30-31/10/2014 et 18-19/12/2014	05/01/2015	02-03/03/2015 et semaine du 20/04/2015	semaine du 01/06/2015	semaine du 01/06/2015	30/06/2015	30-sept-15		
4ème année de médecine	08/09/2014	19/12/2014	20-21/10/2014	05/01/2015	30/01/2015 05/05/2015	15/12/2014	23/03/2015 01/06/2015	30/06/2015	30/06/2015		5 semaines réparties sur l'année
5ème année de médecine	08/09/2014	19/12/2014	10-11/12/2014	05/01/2015	19-20/03/2015	02/02/2015	11/05/2015 25-26/06/2015	30/06/2015	30/06/2015		
6ème année de médecine	08/09/2014	19/12/2014	12/12/2014	05/01/2015		27/02/2015		30/06/2015	30/06/2015		
IFSI	01/09/2014	28/02/2015	à partir du 05/01/2015	01/03/2015	1ère semaine juillet 2015		28/08/2015	30/08/2015 et 20/11/2015	30-sept-15		5 semaines réparties en fonction des stages et périodes de cours
Internat de médecine	L'internat varie de 6 à 10 semestres selon les spécialités : le découpage est toujours le même 01/05/ au 30/10/ et 01/11 au 30/04. On ne compte pas en années mais en semestre (semestre 1, semestre 2...)Les inscriptions administratives se feront de septembre 2014 à mars 2015.										5 semaines réparties sur l'année
Licence professionnelle PROPHARCOS	15/09/2014	19/12/2014	examen à la fin de chaque UE	05/01/2015	examen à la fin de chaque UE	03 et 04/09/2015	03 et 04/09/2015	10/07/2015 et 10/09/2015	30-sept-15		Etudiants salariés de la FOCO : 5 semaines réparties sur l'année.
DFGSP2	18/08/2014 (stage d'application)	09/01/2015	12 au 16/01/2015	19/01/2015	11 au 22/05/2015	06 au 10/07/2015	06 au 10/07/2015	23 ou 24/07/2015	30-sept-15		2 semaines à Noël et 3 semaines en été (fermeture de l'UFC)
DFGSP3	08/09/2014	02/01/2015	05 au 09/01/2015	12/01/2015	18 au 29/05/2015	06 au 10/07/2015	06 au 10/07/2015	23 ou 24/07/2015	30-sept-15		
DFASP1	08/09/2014	02/01/2015	05 au 09/01/2015	12/01/2015	18 au 29/05/2015	06 au 10/07/2015	06 au 10/07/2015	23 ou 24/07/2015	30-sept-15		
DFASP2	01/09/2014 (stage hospitalier)	En attente de la commission de pédagogie - Année d'études réformées							30-sept-15		
DFASP2 - Industrie	01/09/2014 (stage hospitalier)	En attente de la commission de pédagogie - Année d'études réformées							30-sept-15		
PH6	22/09/2014 (Module 3 TP Myco/macro)	12/12/2014	15 au 19/12/2014			06 au 10/07/2015 (session annuelle)		22/07/2015	30-sept-15		
Master 2ème année Relation Hôte Greffon	oct-14	déc-14	déc-14	janv-15	juil-15	mars-15	pas de rattrapage	juil-15	30-sept-15		2 semaines à Noël et 3 semaines en été (fermeture de l'UFC)
Master 2ème année Gestion des Risques Infectieux et Sanitaires	oct-14	12/05/2014	Semaine 51 (2014)	01/05/2015	semaine 25 (2015)	semaine 5 (2015)	semaine 37 (2015)	semaine 38 (2015)	30-sept-15		
Master 1ère année BIOPS	sept-14	déc-14	janv-15	janv-15	mai-15	juin-15	juin-15	Début juillet 2015	30-sept-15		
Licence professionnelle Réfraction analyse et prise en charge du déficit visuel	15/09/2014	30/01/2015	du 19/01 au 31/01/2015	02/02/2015	du 08/06 au 21/06/2015	1ère semaine de septembre	1ère semaine de septembre	sept-15	30-sept-15		
1ère année du MASTER Santé Publique et Environnement (SPE) : ERCE-IPS-EGREP	Dates non communiquées par l'Université de Lorraine	Dates non communiquées par l'Université de Lorraine	janv-15	Dates non communiquées par l'Université de Lorraine	mai-15	juin-15	juin-15	Dates non communiquées par l'Université de Lorraine	30-sept-15		
2ème année MASTER Epidémiologie Recherche Clinique et Evaluation ERCE	Dates non communiquées par l'Université de Lorraine								30-sept-15		
2ème année MASTER Intervention en Promotion de la Santé IPS	Dates non communiquées par l'Université de Lorraine								30-sept-15		

Master 1 CEE	08/09/2014	16/01/2015	CC	19/01/2015	Néant	Néant	Néant	Au plus tard le 26/05/2015	30-sept-15	CC intégral	oui
Master 2 CEE	22/09/2014	23/01/2015	CC	26/01/2015	Néant	Néant	Néant	Au plus tard le 25/09/2015	30-sept-15	CC intégral	oui
Master 1 e-achat	08/09/2014	19/12/2014	CC	12/01/2015	CC	Neant	Neant		30-sept-15	CC intégral	oui
Master 2 e-achat	06/10/14 (FI) et 20/10/14 (C. pro)	24/01/2015	CC	Neant	Neant	Neant	Neant		30-sept-15	CC intégral	non
Master 1 Banque et	08/09/14	19/12/14	CC	12/01/15	CC	Néant	Néant	17/06/15	30-sept-15	CC intégral	oui
M2 Banque	15/09/14	07/02/15	CC	Néant (S2 = Stage)	Néant	Néant	Néant	11/09/15	30-sept-15	CC intégral	oui
M2 CAP	22/09/14	M2 annualisé	CC	M2 Annualisé	CC	Néant	Néant	10/07/15	30-sept-15	CC intégral	oui
Master 1 Meef	01/09/2014	09/01/2015	CC	12/01/2015	CC	Néant	Néant	11/07/2015	30-sept-15	CC intégral	non
Master 2 Meef	25/08/2014	09/01/2015	CC	12/01/2015	CC	Néant	Néant	11/07/2015	30-sept-15	CC intégral	non
Master AES											
Master 1 APPP	08/09/2014	28/11/2014	08/12/2014 au 20/12/2014	05/01/2015	20/04/2015 au 24/04/2015 et du 11/05/2015 au 15/05/2015	08/06/2015 au 16/06/2015	16/06/2015 au 27/06/2015	au plus tard le 11/07/2015	30-sept-15		oui
Master 2 APPP	06/10/2014	20/02/2015	CC	Néant	Néant	Néant	néant	30/09/2015	30-sept-15	oui	oui
Master Droit privé											
Master 1 droit privé	Du 02/09/2014 au 05/09/2014	13/12/2014	Du 15/12/2014 au 20/12/2014 et du 05/01/2015 au 10/01/2015	12/01/2015	Du 13/04/2015 au 25/04/2015	Néant	Néant	30/09/2015	30-sept-15	CC intégral	oui
Master 2 DERS	08/09/2014	01/04/2015	CC	Néant	Néant	Néant	Néant	30/09/2015	30-sept-15		non
Master 2 Droit privé général	Courant septembre	20/03/2015	du 20/03 au 31/03	01/04/2015	Juin ou septembre	Néant	Néant	30/09/2015	30-sept-15	CC intégral	non
Master 2 Contentieux	22/09/2014	20/03/2015	23/03 au 31/03	01/04/2015	néant	néant	néant	30/09/2015	30-sept-15	CC intégral	non

Master 2 Droit des affaires	11/09/2014 9h	20/03/2015	Du 27/03/2015 au 31/03/2015	01/04/2015	CC	Néant	Néant	30/09/2015	30-sept-15	CC intégral	non
Master Droit public											
Master 1 droit public	08/09/2014	29/11/2014	08/12/2014 au 20/12/2014	05/01/2015	13/04/2015 au 25/04/2015	Néant	Néant	Néant	30-sept-15	CC intégral	oui
Master 2 Administration publique et contentieux	Courant septembre	Non défini	CC	Non défini	CC	Néant	Néant	Néant	30-sept-15	CC intégral	non
Master 2 Protection des droits fondamentaux et	début octobre	28/03/2015	CC	30/03/2015	Néant	Néant	Néant	30/09/2015	30-sept-15	CC intégral	non

1- Pas de vacances en février - Etudiants en stage

2- Informations prévisionnelles en attente de validation par l'UB



C.A. du 01.07.2014
D.U. 2014-2015

Demande de création :

UFR ST :

- . D.U. de Recherche Appliquée mention Sciences :
- Prix de la formation : Pas de coût pédagogique
- Droit de scolarité : niveau Master

Le 01.07.2014

PERIODES D'INSCRIPTION ANNEE 2014/2015 :

Rappel : doivent être effectuées avant les dates limites d'inscription les démarches suivantes :

- renseignement du dossier d'inscription
- transmission de toutes les pièces justificatives
- paiement des droits

FORMATIONS CONCERNEES	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} année de licence • PACES, APEMR • DUT • ISIFC 	16 septembre 2014
<ul style="list-style-type: none"> • Autres formations (sauf CTU, doctorants et 3^{ème} cycle de santé) 	30 septembre 2014
<ul style="list-style-type: none"> • Formations dispensées au CTU (Centre de télé-enseignement universitaire) • Doctorants <p>Précision : Les soutenances de thèse au titre de l'inscription prise l'année précédente 2013-2014 sont autorisées jusqu'au 31 décembre 2014.</p>	31 octobre 2014
<ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} cycle de santé 	12 décembre 2014
ARRIVEE AU SEMESTRE 2 EN CAS DE REORIENTATION OU TRANSFERT EN PROVENANCE D'UN AUTRE ETABLISSEMENT	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
	15 janvier 2015

**STATUTS DU CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE
DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE – COMTÉ**

CA du 1^{er} juillet /2014

Article 1. "Centre de linguistique appliquée".

Un service commun d'enseignement et de recherche régi par les articles L. 714-1, D714-77 à D714-82 du Code de l'Éducation, et dénommé "Centre de linguistique appliquée" (CLA) est chargé, au sein de l'Université de Franche-Comté, de missions d'enseignement, de formation et de recherche spécifiques, précisées à l'article 2 des présents statuts.

Article 2. Missions du CLA.

Le CLA a pour missions essentielles, en collaboration avec les autres composantes de l'Université, notamment avec l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (SLHS), et en particulier pour l'organisation de parcours spécifiques de Masters :

Enseignement :

- l'enseignement du français langue étrangère,
- l'enseignement des langues étrangères,
- la certification en français langue étrangère et en langues vivantes étrangères),

Formation didactique et Ingénierie de la formation :

- la formation initiale et permanente de professeurs de français langue étrangère, et du français langue de scolarisation,
- la formation continue des professeurs et des formateurs de langues étrangères non maternelles,
- les missions ponctuelles en didactique des langues et en ingénierie de la formation continue et éducative à l'étranger (services culturels des ambassades de France dans le monde, Alliances françaises, universités, associations de professeurs de français, Agence universitaire de la francophonie (AUF), Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), etc),
- l'ingénierie de l'éducation, l'audit, le conseil, l'expertise et la production de curriculums et de référentiels éducatifs,

Recherche et valorisation :

- la recherche fondamentale et appliquée liée à la didactique des langues, ainsi que la production d'outils scientifiques et pédagogiques,
- la préparation linguistique, culturelle et méthodologique pour pouvoir intégrer les différentes formations de l'UFC,

Relations extérieures :

- l'appui aux actions de coopération éducative menées par des opérateurs français ou multilatéraux,
- la préparation à la mobilité internationale et la promotion des relations internationales en collaboration avec la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) et les collectivités territoriales,
- l'aide aux différents acteurs du commerce extérieur régional,
- contribution au développement des acteurs économiques, notamment en langues

Intégration des stagiaires :

- l'accueil et l'insertion des stagiaires du CLA dans la ville de Besançon et sa région, l'organisation d'activités culturelles et sportives en faveur de ces stagiaires.

Article 3. Nomination et durée du mandat du directeur du CLA.

Le directeur est nommé, à la suite d'un appel à candidature, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, par le Président de l'Université, après consultation du Conseil d'Administration de l'Université, et après avis du Conseil de Gestion du Centre.

Article 4. Fonctions du directeur du CLA.

Le directeur du CLA :

- dirige l'ensemble des personnels mis à disposition du CLA par l'UFC,
- met en oeuvre les délibérations du Conseil de Gestion du CLA et du Conseil d'Administration de l'Université,
- prend toutes dispositions pour favoriser le développement des activités d'enseignement, d'expérimentation et de recherche, conformément aux décisions des Conseils du CLA,
- présente chaque année, aux Conseils du CLA, un rapport sur la gestion et les activités du Centre,
- prépare le budget du CLA. Il peut recevoir, pour l'exécution de ce budget, délégation de signature du Président de l'Université
- informe le Conseil de Gestion sur les conventions conclues au nom de l'Université.

Article 5. Direction du CLA.

Le directeur est assisté par une équipe de quatre responsables :

- un directeur – adjoint et responsable des formations FLE,
- un responsable des formations en langues vivantes étrangères,
- un responsable de l'ingénierie et l'expertise
- un responsable des services administratifs,

Le directeur – adjoint, les responsables pour les formations en s langues vivantes et " pour l'ingénierie et l'expertise sont nommés sur appel à candidature, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, par le Président de l'Université. Le conseil de gestion du CLA émet un avis, porté par son directeur au président de l'université. Ce dernier procède à la nomination.

Les missions des responsables (à l'exception de celles du responsable des services administratifs) sont définies par le Directeur après avis du Conseil de Gestion.

.

Article 6. Coordinations pédagogiques.

En lien direct avec la direction, une mission d'organisation et de suivi des enseignements ainsi que d'animation pédagogique des équipes enseignantes est confiée, dans les différents secteurs d'enseignement et de formation, à des coordinateurs pédagogiques. Ces coordinateurs sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable, par le Directeur sur appel à de candidatures.

Article 7. Conseils:

Deux instances (la première délibérative, la seconde consultative) sont constituées :

- le Conseil de Gestion ;
- le Conseil d'Orientation Stratégique.

Article 7.1 Missions du Conseil de Gestion du CLA.

Le Conseil veille au bon fonctionnement du Centre. Il est chargé d'assurer la mise en oeuvre des missions définies à l'article 2 ci-dessus.

À cet effet :

- après en avoir délibéré, il propose à l'adoption du Conseil d'Administration de l'Université le budget et les décisions budgétaires modificatives du Centre, préparés par le Directeur et le Responsable des services administratifs du CLA ;
- il soumet au Conseil d'Administration de l'Université le programme général d'activités, sur proposition de la commission scientifique et pédagogique ;
- il donne son avis, à la demande du Directeur, sur les projets de conventions à conclure au nom de l'Université;
- il émet un avis sur les candidatures des membres de l'équipe de direction (hors responsable des services administratifs);
- il émet un avis sur la politique de recrutement et de gestion des personnels ;
- il étudie les propositions émanant de l'instance de concertation.

Article 7. 2 Missions du Conseil d'Orientation Stratégique

Ce Conseil émet un avis :

- sur la politique de développement de l'activité du CLA, dans le respect des contraintes financières et des objectifs assignés tant au Centre lui-même qu'à l'Université de Franche-Comté dans son ensemble, notamment dans le cadre du Contrat d'Établissement signé par l'Université.
- sur les orientations à l'international du CLA en concertation avec la DRIF ;
- sur le programme général d'activités proposé par la commission scientifique et pédagogique.

Article 8. Composition des Conseils du CLA :

Article 8.1 Le Conseil de Gestion du CLA :

Il est composé de 26 membres ayant voix délibérative :

- 6 membres de droit :

- le Président de l'Université, Président du Conseil, ou son représentant,
- le Directeur du CLA ou son représentant,
- un Vice-Président de l'université nommé par le président,
- le Directeur de l'UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société ou son représentant,
- un enseignant-chercheur, membre de la commission formation du conseil académique de l'Université, désigné par cette commission en son sein,
- l'enseignant-chercheur, vice-président de la commission scientifique et pédagogique.

- 14 membres élus:

- huit représentants des enseignants-chercheurs et des enseignants du CLA ;
- six représentants des personnels BIATSS du Centre.

- 6 personnalités extérieures désignées par les organismes qu'elles représentent :

- le Délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC) du Rectorat de l'académie de Besançon.
- le Directeur du CROUS ou son représentant,- un représentant du Conseil Municipal de la Ville de Besançon,
- un représentant du Conseil régional de Franche-Comté,
- un représentant du Conseil Général du Doubs,
- un représentant de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Franche-Comté

En outre, participent de droit aux séances du Conseil, à titre consultatif :

- le Directeur Général des Services de l'Université,
- l'Agent-Comptable de l'Université,
- les membres de l'équipe de direction du CLA autres que le directeur, mentionnés l'article 5 ci-dessus.
-

Bien que le code de l'éducation (partie réglementaire, livre VII, Titre 1^{er}, chapitre IX, section 1, sous-section 1, paragraphes 2 à 4) ne soit pas applicable aux services généraux des universités, les modalités d'élection des représentants des personnels du CLA au Conseil de Gestion du Centre sont, par commodité, celles prévues aux articles D719-7, D719-8, D719-9, D719-10, D719-12, D719-15, D719-17, D719-18 (sauf alinéa 3), D719-20 alinéa 1, D719-21 à D719-25, D719-27 et D719-30 à D719-35 de ce code (à l'exception des articles D719-8 alinéa 4, D719-22 alinéas 3, 4 et 5 et de la dernière phrase de l'alinéa 2).

Les listes de candidature à ces élections doivent être déposées sept jours francs, au moins, avant la date du scrutin.

Article 8.2 Le Conseil d’Orientation Stratégique:

Ce Conseil est composé de 23 membres:

- 6 membres de droit :

- le Président de l’Université, Président du Conseil, ou son représentant,
- le Directeur du CLA ou son représentant,
- Le Vice-Président, Délégué Général aux Relations Internationales et à la Francophonie,
- le Directeur de l’UFR des Sciences du Langage, de l’Homme et de la Société ou son représentant,
- un enseignant-chercheur, membre du Conseil d’Administration de l’Université désigné par ce Conseil en son sein.

- 4 membres élus ou leurs suppléants, (désignés par le Conseil de Gestion en son sein):

- trois représentants des enseignants-chercheurs et des enseignants du CLA,
- un représentant des personnels BIATSS du Centre

- 13 personnalités extérieures désignées par les organismes qu’elles représentent :

- un représentant de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du Ministère des affaires étrangères et du Développement international,
- un représentant de l’Institut Français
- un représentant de la fondation alliance française
- un représentant de la Direction des Relations Européennes, Internationales et de la Coopération (DREIC) du Ministère de l’éducation nationale,
- un représentant du Conseil Régional de Franche-Comté,
- un représentant du Conseil Général du Doubs,
- un représentant du Conseil Municipal de la Ville de Besançon,
- un représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d’Industrie de Franche-Comté,
- un représentant de l’organisation syndicale de salariés la plus représentative,
- un représentant de l’organisation syndicale d’employeurs la plus représentative,
- un représentant de l’Agence française pour la promotion de l’enseignement supérieur, l’accueil et la mobilité internationale (Campus France),
- le Directeur du CROUS ou son représentant,
- le Délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC) du Rectorat de l’académie de Besançon.

Assistent, en outre, aux séances du Conseil:

- le Directeur général des Services de l’Université,
- l’Agent-Comptable de l’Université,
- les membres de l’équipe de direction du CLA autres que le directeur, mentionnés l’article 5 ci-dessus.

Article 8-3. Durée des mandats.

La durée du mandat des membres élus et des personnalités extérieures est de trois ans. Toutefois, la durée du mandat des membres représentant les Conseils de l’Université et le Conseil de l’UFR des Sciences du Langage, de l’Homme et de la Société ne peut excéder celle restant à courir dans les Conseils qu’ils représentent.

Article 9. Fonctionnement des deux Conseils.

Le Conseil de Gestion se réunit au moins 4 fois par an en session ordinaire selon le calendrier indicatif suivant : septembre, décembre, février, mai, sur convocation du directeur.

Le Conseil d'Orientation Stratégique se réunit en session ordinaire au moins une fois par an, sur convocation du directeur du Centre.

Les deux conseils peuvent être réunis en session extraordinaire, à l'initiative du Président de l'Université ou du directeur du CLA, ou sur demande écrite du tiers, au moins, de leurs membres respectifs.

Les convocations et les documents présentés, mentionnant l'ordre du jour, sont adressés par écrit à leurs membres autant que possible dix jours ouvrables, au moins, avant celui de la réunion.

L'ordre du jour des réunions de ces Conseils est établi par le Directeur du CLA. Toute question dont l'inscription lui est demandée dans un délai autant que possible de cinq jours ouvrables avant la date de réunion du Conseil en cause, et par l'un de ses membres, figure de droit à l'ordre du jour.

Ces Conseils ne peuvent siéger valablement que si la moitié de leurs membres est présente ou représentée. Cependant, si ce quorum n'est pas atteint à la première convocation, il appartient au Directeur du Centre de procéder à une deuxième convocation, sur le même ordre du jour, à la suite de laquelle la séance peut se tenir valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Cette seconde réunion ne peut avoir lieu moins de dix jours, ni plus d'un mois après la première.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Les refus de vote, abstentions, bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés. En cas d'égalité de suffrage, la voix du directeur compte double.

Le scrutin secret est la règle à la demande du quart des membres présents ou représentés.

Les séances des Conseils ne sont pas publiques. Cependant, le président de séance peut admettre, à titre consultatif, pour une délibération donnée, toute personne ou toute délégation dont la participation serait jugée utile.

Tout membre empêché de siéger à une séance peut donner procuration à un autre membre du Conseil appartenant au même collège électoral. Nul ne peut être titulaire de plus de **deux** procurations.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont dressés par le responsable des services administratifs du CLA. En cas d'absence de ce dernier, le président de séance désigne spécialement un autre secrétaire de séance, qui peut ne pas être membre du Conseil en question.

Les procès-verbaux des réunions des Conseils sont transmis à leurs membres au minimum avec la convocation suivante, puis soumis à leur approbation lors de la séance suivante, avant d'être diffusés par voie électronique à tous les personnels du CLA.

Lorsqu'un membre d'un Conseil désire que la mention précise d'une intervention, d'un vœu ou d'un document figure au procès-verbal d'une séance, il doit en remettre le texte exact au secrétaire de séance avant la fin de la séance.

7

Article 10. Commission scientifique et pédagogique.

L'équipe de direction (article 5) propose les priorités du Centre au niveau de la production en Ingénierie Pédagogique et en enseignement. La Commission Scientifique et Pédagogique (CSP) veille à la pertinence et à la valorisation des projets proposés par rapport aux priorités du CLA, arrête la liste des projets retenus et en effectue l'évaluation une fois réalisés. Ces projets sont présentés au Conseil d'Orientation Stratégique et au Conseil de Gestion pour information.

La CSP peut être également force de proposition.

Cette commission a également pour mission de promouvoir la réflexion, la production et la diffusion scientifique menée dans les différents domaines de la Didactique des Langues et des Cultures au CLA. Cette commission est composée de 8 conseillers élus et de membres de droit.

Sont conseillers élus :

- six élus titulaires parmi les personnels enseignants assurant un service d'enseignement au CLA de statut du second degré ou assimilés (du secteur FLE et LVE) ;
- deux élus titulaires parmi les personnels BIATSS affectés au CLA

Les conseillers sont élus au scrutin de liste à un seul tour, sans panachage, à la représentation proportionnelle, avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste.

Pour chaque liste, il est procédé, dans la limite du nombre de sièges de titulaires obtenus, à l'élection d'un nombre égal de suppléants, dans l'ordre de présentation des candidats de la liste. Chaque membre suppléant ainsi désigné s'associe alors avec un membre titulaire, toujours dans l'ordre de présentation de la liste. Ce suppléant ne vote qu'en l'absence du titulaire.

Pour le collège des enseignants du second degré, les listes de candidats doivent comprendre un nombre de candidats compris entre 6 et 12. Les secteurs FLE et LVE sont obligatoirement représentés parmi les 2 premiers candidats de chaque liste.

Pour le collège des BIATSS, les listes de candidats doivent comprendre un nombre de candidats compris entre 2 et 4.

La durée de leurs mandats est de 3 ans.

Sont membres de droit :

- le responsable du laboratoire de Recherche ou son représentant auquel sont rattachés la majorité des enseignants-chercheurs assurant un service d'enseignement au CLA,
- le responsable TICE
- les membres enseignants de l'équipe de direction
- les enseignants chercheurs de l'université intervenant au CLA

La commission est présidée par le Directeur du CLA qui nomme un enseignant-chercheur aux fonctions de Vice-Président. Elle est convoquée par le Directeur. Elle se réunit au moins deux fois par an. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Les refus de vote, abstentions, bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés. En cas d'égalité de suffrage, la voix du président compte double.

Article 11. Constitution d'une instance de concertation.

Une instance de concertation comprenant, le directeur, l'équipe de Direction et cinq représentants élus des personnels du CLA se réunit au minimum tous les 2 mois (6 fois par an) à la demande du Directeur ou à la demande d'1/3 de ses membres (4).

En fonction d'une question portée à l'ordre du jour, un invité ou un responsable de service peut y être entendu.

Elle émet des avis qu'elle transmet au Conseil de Gestion, sur toutes les questions de fonctionnement de service et sur les demandes spécifiques de formation concernant l'ensemble des personnels BIATSS et enseignants du CLA.

La répartition des cinq représentants élus de cette instance de concertation est de 3 enseignants et de 2 personnels BIATSS. Leur mode d'élection est le scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

La durée de leurs mandats est de 3 ans.

Article 12. Révision des statuts du CLA.

La révision des statuts du Centre peut être proposée par son Directeur, par le Président de l'Université ou par le tiers au moins des membres composant le Conseil de Gestion du CLA.

Toute demande de modification émanant du tiers, au moins, des membres du Conseil de Gestion du Centre, doit être déposée par écrit auprès du directeur du Centre, dix jours au moins avant la date de la réunion du Conseil de Gestion au cours de laquelle elle sera examinée, et sera jointe à la convocation correspondante envoyée à l'ensemble des membres dudit Conseil.

Cette révision des statuts doit être adoptée à la majorité absolue des membres en exercice, présents ou représentés, du Conseil du Centre.

Elle devient effective après approbation par le Conseil d'Administration de l'Université.

Cette révision peut, également, être directement proposée par le Président de l'Université au Conseil d'Administration de l'Université.

Conseil de gestion du 18.06.2014

DROITS D'INSCRIPTION – Université Ouverte RENTREE 2014

Besançon : 56 €

Langues et informatique : 20 € en sus par enseignement

Bureaux Extérieurs : 38 €

Exonération des droits universitaires :

L'exonération des droits universitaires doit être demandée au jour de l'inscription.

Elle est soumise à une **double condition** :

- 1) ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu
- 2) avoir un revenu fiscal de référence tel que fixé pour la prime pour l'emploi, en 2014 ne dépassant pas 16 251 € pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, 32 498 € pour les personnes soumises à une imposition commune (fournir l'avis d'imposition).

Aucun remboursement ne pourra intervenir après l'inscription, quel que soit le motif de la demande.